Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15609 7 F — DIMANCHE 2-LUNDI 3 AVRIL 1995 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Conseil d'Etat étudie la demande de dispense scolaire le jour du shabbat

FAUT-IL autoriser les élèves de confession israélite à s'absenter le samedi, jour du shabbat ? Cette question a été soumise au Conseil d'Etat vendredi 31 mars. Le commissaire du gouvernement, magistrat qui, en dépit de son titre, n'est nullement lié au gouvernement, estime qu'il faut refuser ces absences, sous peine de remettre en cause le principe selon lequel *« la loi de la République s'impose aux préceptes religieux »*.

Pour Yann Aguila, l'assiduité est une règle fondamentale de la vie scolaire. En outre, la jurisprudence européenne dit que, lorsque les élèves ont la possibilité de suivre, dans des écoles confessionnelles, une scolarité mieux adaptée à leurs convictions, ils ne sauraient se plaindre des contraintes existant dans les établissements publics. Ces conclusions, toutefois, n'engagent nullement le Conseil d'État lui-même, qui pourrait, comme dans l'affaire du foulard islamique, renvoyer aux proviseurs le soin de trancher les litiges au cas par cas.

Lire page 10

La carrière de M. Tapie bloquée par la justice

Le retrait de M. Hory de la course à l'Elysée est accueilli avec satisfaction par M. Jospin

A PEINE la décision de la cour d'appel de Paris avait-elle été rendue, confirmant, vendredi 31 mars, la mise en liquidation judiciaire de Bernard Tapie ainsi que celle de trois de ses sociétés, le député-homme d'affaires engageait un nouveau débat juridique dont l'enjeu est, tout simplement, son avenir personnel. Ruiné, couvert de dettes à l'égard du Trésor et du Crédit lyonnais – la cour d'appel estime ce passif à plus d'un milliard et demi de francs –, M. Tapie n'a plus guère que ses mandats électoraux pour assurer sa subsistance et, pour tout dire, sa présence sur la scène politique.

Au même moment, Jacques Mellick, lui aussi ancien ministre des gouvernements de gauche, député du Pas-de-Calais et maire de Béthune, comparaissait, dans sa ville, pour subornation de témoin à la suite des ses affirmations dans l'affaire OM-VA. Vendredi encore, Jean-François Hory, qui avait amené M. Tapie chez les radicaux de gauche avant de transformer sa formation en Radical et de se déclarer candidat à l'élection présidentielle, s'est retiré de cette compétition. Il s'est déclaré prêt à soutenir Lionel Jospin, auquel il ne faisait pourtant guère concurrence.

Les dernières péripéties de l'aventure Tapie et consorts ne sont pas de nature à restaurer l'image de la gauche de gouvernement, alors que le combat entre les deux principaux candidats de droite, Jacques Chirac et Edouard Balladur, devient de plus en plus vif.

Conseiller général des Bouches-du-Rhône, député du même département et membre du Parlement européen, Bernard Tapie se voit entraîné dans la déconfiture de ses sociétés. Or la conséquence de cette débâcle financière est, aux termes de la loi, *« l'incapacité d'exercer une fonction publique élective »* durant cinq années. Immédiatement applicable, la décision de la cour d'appel, qui confirme celle rendue le 14 décembre 1994 par le tribunal de commerce de Paris, interdit à M. Tapie de briguer de nouveaux mandats. Aussi est-il contraint de renoncer, au moins pour quelques années, à l'écharpe dont il rêvait à haute voix depuis des mois, celle du maire de Marseille. Interrogé vendredi soir sur FR3, M. Tapie s'est déjà posé en ex-futur candidat en déclarant que s'il n'avait pas, au moment du scrutin, *« la certitude de pouvoir exercer la fonction une fois élu »*, il renoncerait à sa candidature.

En revanche, la question du devenir de ses mandats actuels, qualifiée vendredi de *« complexe »* par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, n'est pas tranchée. Dans une lettre adressée à Edouard Balladur avant la décision de la cour d'appel, le député-homme d'affaires avait demandé au premier ministre de surseoir à *« l'engagement de toute procédure tendant à faire constater son inéligibilité tant qu'il n'aura pas été statué définitivement sur son cas par les juridictions saisies »*. Ayant annoncé son intention de former un pourvoi en cassation contre sa mise en liquidation personnelle, M. Tapie espère ainsi retarder l'exécution de cette décision.

Lire page 6



■ Renouvellement du mandat de l'ONU en ex-Yougoslavie

Renouvelant pour huit mois le mandat des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité a décidé de *les répartir en trois forces distinctes pour* la Croatie, la Bosnie et la Macédoine, placées sous le commandement unique du général Janvier. p. 3

■ Une diplomatie en quête d'influence

Le dernier volet de notre enquête sur l'état de la France porte sur la politique étrangère : la diplomatie française s'efforce de conserver un certain poids à travers la construction européenne. p. 8

■ Verdict controversé au procès de Furiani

Au procès de la catastrophe de Furiani, les responsables techniques et les dirigeants sportifs sont condamnés à des peines de prison, mais le tribunal de Bastia a écarté la responsabilité de l'administration. p. 22

■ Mort de la comédienne Madeleine Sologne

L'héroïne de *L'Eternel Retour*, adaptation moderne par Jean Cocteau de la légende de Tristan et Yseult, s'est éteinte vendredi à l'âge de quatre-vingt-deux ans. p. 19

■ Pierre Mauroy au « Grand Jury RTL-*Le Monde* »

Pierre Mauroy, ancien premier ministre, qui soutient la candidature de Lionel Jospin, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* » dimanche 2 avril, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi télévisée sur la chaîne câblée RTL 9.

■ Les éditoriaux du « Monde »

Irritations polonaises ;
Le boulet Tapie. p. 12

Les Etats-Unis laissent glisser le dollar



ALAN GREENSPAN

ILS SONT très peu nombreux outre-Atlantique, ceux qui discutent l'extrême compétence d'Alan Greenspan dans le domaine économique. Pour celui qui préside la Réserve fédérale des Etats-Unis depuis août 1987, les résultats sont là, spectaculaires. Les Etats-Unis, qui sont entrés en 1995 dans leur quatrième année de croissance, ont créé quelque six millions d'emplois depuis l'été 1991. Le miracle est que la vigueur et la durée de l'expansion outre-Atlantique (plus de 4 % en 1994) n'a pas provoqué d'inflation. Les équipements industriels sont utilisés dans beaucoup de secteurs au-delà des limites du raisonnable, le taux de chômage moyen est redescendu à des niveaux inconnus depuis très longtemps (moins de 6 % de la population active), traduisant un état de plein emploi dans de nombreuses régions, et la hausse des prix ne s'accélère pas. Le bilan d'Alan Greenspan serait meilleur si le président de la Fed ne manifestait pas *autant d'indifférence* à la glissade du dollar, qui ébranle tout le système monétaire international et fragilise la reprise économique en Europe.

Lire page 2

Bricolage et magie font rouler les camions nigérians

LAGOS
de notre correspondante

L'ingéniosité des mécaniciens nigérians, experts dans l'art de faire rouler des véhicules qui sous d'autres cieux seraient depuis longtemps à la casse, ne connaît pas de limite. Mais la crise économique les pousse parfois à de dangereux expédients.

Un responsable de la Commission fédérale de la sécurité routière (CFSR) a protesté récemment contre l'usage, par de nombreux conducteurs de poids lourds, d'une mixture à base de « Krest bitter lemon » (une boisson gazeuse de fabrication locale) et d'urine humaine en guise de... liquide pour circuit de freinage. Il paraît que le vrai produit est devenu trop cher, et des gens astucieux se sont souvenus que, durant la guerre civile, les Biafrais assiégés avaient recours pour le système de freinage à un mélange d'urine et de lait de coco.

Or non seulement le nouveau liquide *made in Nigeria* est d'une efficacité douteuse, mais les camionneurs ne respectent presque jamais les limitations de vitesse. Pour éviter les accidents, a également déploré le responsable de la CFSR, ils se fient trop souvent au « juju » – c'est-à-dire aux talismans fabriqués par les sorciers –, quand ils seraient bien mieux inspirés de ne pas dépasser le cent kilomètres-heure, comme l'exige le règlement.

L'insouciance des conducteurs de poids lourds est l'une des principales causes d'accidents qui coûtent chaque année, selon le secrétaire du gouvernement fédéral, Aminu Saleh, jusqu'à 2 % du produit national brut des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), une statistique qui vaut sans doute pour la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne.

Au Nigéria surtout, l'afflux de pétrodollars a permis l'importation massive de véhicules dont les conducteurs n'ont qu'une notion approximative du Code de la route, et affichent une nette préférence pour les dépassements à droite. L'hécatombe était telle que l'écrivain Wole Soyinka, prix Nobel de littérature, navré d'avoir à enterrer chaque semaine des étudiants ou des collègues de son université d'Ife, s'était laissé convaincre par le président Ibrahim Babangida de prendre la tête de la CFSR. Sa campagne de sensibilisation a eu des effets positifs, contrecarrés hélas par la dégradation, depuis dix ans, du parc automobile.

Pour limiter les risques, le gouvernement a interdit depuis cette année l'importation de véhicules vieux de plus de huit ans. Mais on assiste encore trop souvent à des carambolages aussi spectaculaires que meurtriers, notamment lorsqu'un camion-citerne, bourré d'essence, vient percuter, à la suite de l'éclatement d'un pneu ou d'un dépassement aventureux, un car surchargé de passagers.

La corporation des routiers est d'autant plus difficile à discipliner qu'elle exerce un monopole de fait sur le trafic de marchandises. Les rares lignes ferroviaires construites par les colonisateurs britanniques n'ont bénéficié d'aucun investissement substantiel depuis l'indépendance, le puissant lobby des transporteurs ayant découragé le gouvernement fédéral de s'intéresser aux chemins de fer.

Du nord au sud, les poids lourds restent les rois incontestés de la route, le pied sur l'accélérateur et l'oeil fixé sur les nids-de-poule, protégés par leurs grigris, mais aussi, suivant leurs convictions, par le nom d'Allah ou de Jésus inscrit en grosses lettres à l'arrière de leur remorque. Les carcasses de mastodontes échouées dans le fossé prouvent en tout cas que l'urine humaine ne fait pas encore de miracles !

Michèle Maringues

POINT DE VUE

La République, sans préjugés *par Jacques Toubon*

LES PATHÉTIQUES objurgations que plusieurs personnalités socialistes adressent à leurs électeurs habituels attirés par la démarche de Jacques Chirac apparaissent, à mes yeux, comme une erreur d'optique et de fond quant aux enjeux de la politique française contemporaine.

Pourquoi toujours recommencer les mêmes combats hérités du passé, pourquoi essayer de les ressusciter quand ils ont disparu de l'esprit de la plupart de nos concitoyens ? Pourquoi vouloir démontrer, absolument et péremptoirement, sans prendre la peine de lire ce qu'il écrit, ni d'écouter ce qu'il dit, ni d'examiner ce qu'il propose, que Jacques Chirac est et reste « à droite » ? La question n'est pas de se situer à droite ou à gauche, de défendre des programmes préfabriqués. Il s'agit de faire face, d'urgence, avec courage et générosité, sans aucune entrave partisane.

La situation de notre pays est marquée par une fracture sociale, des inégalités et des injustices, que quatorze années de présidence et de gouvernements socialistes (et en partie communistes) n'ont rien fait pour réduire, bien au contraire.

Le remède aux maux dont souffrent les Français aujourd'hui, ce n'est pas continuer avec Lionel Jospin : comment pourrait-il rompre avec la spéculation comme art de vivre, la déshérence des valeurs morales, l'écoeurement des forces vives, la corruption des principes les plus sacrés de la République, si ce n'est reprendre les recettes illusoires du programme socialiste de 1981 ? Qui veut repasser ces plats glacés ?

Mais la *réponse ne consiste pas* non plus, comme le faisait Edouard Balladur, à nier la fracture ou à se contenter de la contrôler par le biais des « solutions » de la technique, de l'administration et d'un système qui a ignoré, aveugle et lointain, la montée de l'exclusion.

Pour faire face, nous avons besoin d'un vrai et profond changement dans la conduite des affaires publiques. Un vrai changement qui repose sur une autre logique, dégagée de convenances dépassées.

Croit-on que les Français supporteront longtemps, après l'élection présidentielle, que le pouvoir politique, les dirigeants du pays, dans leur diversité et leur conformisme, continuent à assister impuissants aux drames de la misère, aux interrogations angoissées des jeunes, à l'affaiblissement de nos capacités d'inventer et de bâtir ? Le peuple veut que le résultat de l'élection de 1995 soit à la hauteur de ses souffrances, de ses attentes, de ses aspirations.

Jacques Chirac en a pris pleinement conscience, il a conçu son projet à partir des Français et non pas à *partir du pouvoir. C'est pourquoi il* propose d'écarter les tabous, de sortir des catégories en usage, d'arrêter les politiques sans efficacité et de mettre en oeuvre de nouveaux objectifs, dans un nouvel état d'esprit, autrement dit de renverser les événements, de rendre possible ce qui est nécessaire.

Quelques exemples ? Utiliser l'indemnisation du chômage à donner un emploi aux chômeurs de longue durée plutôt qu'à leur assurer une subsistance, gérer autrement la protection sociale et non pas la rationner, accorder aux augmentations de salaires un rôle moteur dans la croissance et non pas les opposer au développement de l'emploi, réduire les dépenses publiques en supprimant les crédits qui s'avèrent inutiles.

Changer aussi sur les chantiers déterminants de notre vie en société : la lutte contre l'illettrisme, l'intégration des banlieues, l'insertion des jeunes.

Cette volonté est en oeuvre à Paris où Jacques Chirac est déjà passé de la parole aux actes. Samu social, prévention du sida, accès gratuit aux soins pour plus de cent mille exclus, premier (et seul) exemple de recours à la réquisition de logements vides, voilà qui répond mieux qu'une polémique aux procès d'intention, aux schémas sclérosés.

Face à l'urgence de la situation française, j'en appelle à la liberté de jugement, à l'intelligence critique et au dialogue républicain. Je respecte les engagements et les attachements sincères, j'apprécie que des personnalités des milieux politique, intellectuel ou artistique apportent leur soutien à Lionel Jospin, par fidélité, en vertu *d'une appartenance foncière* à la famille de la gauche. N'est-ce pas ce que j'ai moi-même fait en appuyant d'emblée la candidature de Jacques Chirac, par la force de l'évidence (et pour l'honneur de la politique). Mais on ne saurait se prononcer dans cette campagne à partir de préjugés, idéologiques ou affectifs. Pourquoi ne pas reconnaître que le caractère et la vision de Jacques Chirac dépassent les clivages partisans pour prendre en charge les aspirations de la majorité des citoyens, et juger de ses propositions avec sang-froid, au fond ? Pourquoi manier la peur au lieu de nourrir l'espoir ?

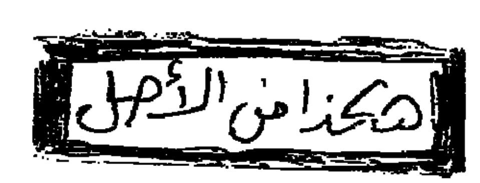
Appartenir « à la gauche », vouloir la justice, l'égalité, la solidarité, c'est, dans les circonstances historiques que nous vivons, donner sa chance à l'espoir, l'espoir que Jacques Chirac fait naître dans le peuple qui souffre ; c'est lui donner la force politique et morale de rétablir la République. La République qui n'appartient à personne, à aucun pouvoir en particulier, qui n'est ni de droite ni de gauche, mais qui embrasse dans la même sollicitude et la même ambition tous les enfants de la patrie.

Jacques Toubon **est ministre de la culture et de la francophonie.**

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0402 - 7,00 F





MONNAIES **La décision prise jeudi 30 mars par la Bundesbank de baisser ses taux d'intérêt à court terme n'a pas eu d'effets durables sur le dollar qui a continué à s'affaiblir, rendant les produits américains de plus en plus compétitifs dans le monde. ● LES PAYS EUROPÉENS et le Japon, dont la compétitivité est menacée, commencent à éprouver des difficultés pour exporter, ce qui menace la reprise naissante dans ces régions. En l'absence de mesures prises par les Etats-Unis eux-mêmes, le déficit grandissant du commerce extérieur américain et l'engagement financier de Washington dans la crise mexicaine rendent improbable un redressement durable du dollar. ● LA MEILLEURE RÉPONSE de l'Europe à de nouvelles crises de changes est la création d'une monnaie unique dont les Allemands surveillent avec attention les préparatifs.**

Le glissement du dollar fragilise la reprise en Europe et au Japon

La décision de la Bundesbank d'abaisser ses taux directeurs n'a pas fait remonter le billet vert. Celui-ci souffre toujours des déficits extérieurs américains et des risques financiers liés à la crise mexicaine

LA BUNDESBANK a fourni une nouvelle preuve de sa capacité à conduire une véritable politique monétaire en réduisant jeudi 30 mars deux des trois taux d'intérêt à court terme dont elle a la charge. Décision dictée par des préoccupations d'ordre intérieur mais aussi extérieur. Car, outre la défense bien comprise des intérêts de ses entreprises mises en difficulté par la compétitivité du dollar, les autorités monétaires allemandes viennent de prouver que la défense du système monétaire européen (SME) leur tenait à coeur, un système affaibli par la crise des changes qui secoue le monde depuis le début de l'année.

Il y a aussi des aspects moins glorieux à la baisse des taux allemands, conséquence directe de l'impuissance – ou de la mauvaise volonté – des Etats-Unis à faire remonter le dollar. L'appel lancé il y a dix jours par les ministres de l'économie et des finances français et allemands aux autorités américaines (*Le Monde* du 23 mars), n'avait pas eu de résultats. Le billet vert était resté très faible contre les monnaies les plus solides, à savoir le deutschemark et le yen, vis-à-vis desquelles il s'inscrivait en baisse de 10 % depuis le début de l'année. Une chute inquiétante pour les pays européens et le Japon, à peine engagés sur la voie de la reprise économique et déjà menacés de ralentissement : peut-être un demi-point de croissance perdu cette année par les pays de l'Union européenne du fait de prix moins compétitifs et de la dégradation prévisible de leurs exportations. Un peu plus d'un demi-point encore perdu l'année prochaine, si le dollar demeurait aux bas niveaux où il se trouve actuellement.

La décision de la Bundesbank, si elle a un peu amélioré les choses au sein du SME, n'a pas eu d'effet sur le dollar, qui après un très léger rebond, a continué de s'affaiblir, battant même tous ses records de baisse vis-à-vis du yen. La question reste donc entière de savoir si le geste allemand sera efficace, s'il peut avoir des effets durables en l'absence d'une stratégie cohérente et constante de la part des Etats-Unis, allant d'interventions concertées sur les marchés jusqu'à l'annonce d'un plan destiné à réduire les déficits grandissants de leurs balances commerciale et des paiements extérieurs.

Le déséquilibre de la balance des paiements courants

en milliards de dollars

0, -20, -40, -60, -80, -100, -120, -140, -160, -180

-167,1 ; -173

1984 85 87 89 91 93 95*

*1994, 95 : prévisions — Source : OCDE

Le déficit des paiements extérieurs des Etats-Unis n'a cessé de s'aggraver. Le quasi-équilibre de 1991 s'explique par les contributions à la guerre du Golfe.

On sait déjà que le Comité de l'open market (Réserve fédérale) qui s'était réuni mardi 28 mars n'avait pas jugé nécessaire de remonter une huitième fois les taux d'intérêt à court terme, passés de 3 % à 6 % depuis février 1994. Une telle hausse aurait pourtant eu comme effet de soutenir le dollar, en attirant les capitaux à court terme. On comprend mal les raisons de la Fed. Car outre qu'un ralentissement de la croissance américaine n'apparaît pas du tout évident comme le montre le bond impressionnant de la production nationale au quatrième trimestre (+ 5,1 % en rythme annuel), les marchés s'inquiètent régulièrement de la moindre déclaration officielle donnant à penser que les autorités monétaires ne sont pas complètement mobilisées par la lutte contre la hausse des prix.

Les marchés, qui comprennent mal que Washington, déjà aux prises avec d'énormes déficits extérieurs, se soit financièrement beaucoup engagé – directement ou par l'intermédiaire du FMI – dans le plan de sauvetage du Mexique, un plan qui risque fort de devoir être étendu à d'autres pays d'Amérique latine sans oublier, bien sûr, les pays d'Europe de l'Est et leurs gigantesques besoins.

COMPÉTITIVITÉ DÉGRADÉE

Selon le *Wall Street Journal*, la demande de capitaux des pays émergents a été multipliée par quatre ces dernières années, aiguisant une concurrence qui n'existait plus au début de la décennie. En d'autres termes, la crise actuelle des changes qui bouleverse les rapports de compétitivité entre pays – c'est bien ce que répètent avec de plus en plus d'insistance les industriels allemands – pose à nouveau le problème des excès commis dans les pays émergents en matière d'investissements, à une époque où les capitaux étaient abondants et la demande faible dans le monde. Le temps est arrivé où les pays industrialisés ont de nouveau besoin d'investir, rendant l'épargne plus rare et plus chère, révélant les engagements excessifs de nombreux pays en développement, incapables de supporter le coût renchéri de leurs emprunts. La crise mexicaine peut à l'évidence se renouveler dans d'autres pays.

Les autorités monétaires américaines, pourtant les mieux informées du monde, ne semblent pas avoir pris l'entière mesure de la contradiction née d'une situation intérieure profondément déséquilibrée et « d'interventions extérieures » aussi coûteuses que déstabilisantes. Pour rassurer les marchés qui voient ces contradictions, Washington aurait dû annoncer un échéancier crédible de réduction de son déficit commercial, passé d'un peu moins de 100 milliards de dollars en 1992 à quelques 170 milliards l'année dernière, l'OCDE prévoyant 187 milliards de dollars cette année. Bilan aussi inquiétant du côté de la balance des paiements courants, qui a affiché un déficit de 154 milliards de dollars l'année dernière, soit plus du double de ce qui avait été enregistré en 1992 (68 milliards), preuve que les Etats-Unis – que ce soit les ménages, les entreprises ou le secteur public – n'épargnent pas assez par rapport aux besoins du pays.

Ainsi, depuis 1982, le pays a accumulé une dette extérieure voisine de 1 250 milliards de dollars, le Japon amassant dans le même temps 780 milliards de dollars d'avoirs. Un déséquilibre qui explique largement – outre l'omniprésence du dollar dans tous les pays du monde – la dégradation progressive du billet vert, qui à travers des hauts et des bas, s'est dévalué depuis 1988 de 30 % par rapport au yen et de 13 % par rapport au deutschemark.

A défaut d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt par la Fed et dans l'attente d'une stratégie globale de réduction des déficits extérieurs, les autorités monétaires américaines auraient pu au moins chercher à organiser des interventions sur les marchés des changes en concertation avec les autres grandes banques centrales. De ce point de vue, l'échec de la concertation internationale est patent et l'on se demande ce que pourront bien se dire les représentants des sept grands pays industrialisés (G7) lorsqu'ils se retrouveront à Washington dans trois semaines pour la réunion du FMI.

Si l'utilité des interventions concertées sur les marchés des changes est discutée sur le long terme, notamment aux Etats-Unis, leur efficacité à court terme n'est guère douteuse. Comme elles sont souvent gardées secrètes, on ne sait si la Fed est intervenue ces dernières semaines pour faire remonter le dollar. Mais il semble bien que dans la crise qui secoue les marchés des changes depuis trois mois, l'essentiel des efforts ait été supporté par les pays dont les monnaies ne cessent de s'apprécier, et d'abord par le Japon.

UN RÉEL PROBLÈME

L'attitude des autorités américaines pose un grave problème. Car de l'évolution du dollar vis-à-vis du yen et des monnaies du SME, va dépendre l'épanouissement de la reprise économique en Europe et au Japon, ou son affadissement. L'expérience a le plus souvent montré que les Etats-Unis n'aiment pas – pour des raisons idéologiques notamment – intervenir sur les marchés des changes. Outre-Atlantique, le credo officiel a presque toujours été que le taux de change qui se forme spontanément sur le marché est le « bon prix ». Cette vision des choses, qui était clairement celle de l'administration Reagan première époque (1981-1984) et de son sous-secrétaire au Trésor, Beryl Sprinkel, monétariste pur et dur, a tout de même connu des exceptions, qui furent plutôt heureuses, comme le prouvèrent les accords du Plazza (1985) et du Louvre (1987).

Il n'est pas certain que l'équipe qui entoure Bill Clinton soit décidée à mener une politique de dollar plus fort. Les besoins de l'économie américaine restent prioritaires, et d'abord le souci d'exporter et de ne pas casser la croissance économique. L'Europe va donc devoir d'abord compter sur elle-même. En tentant de réduire ses taux d'intérêt et ses déficits publics tout en préparant une Union monétaire dont l'existence limitera progressivement les volte-face du dollar.

Alain Vernholes

Des interventions efficaces

Les Etats-Unis n'ont pas toujours boudé les interventions sur les marchés des changes pour faire descendre ou monter le cours du dollar lorsque celui-ci était jugé trop élevé ou au contraire trop bas. Il y a exactement dix ans, le torchon avait commencé de brûler avec un dollar à 3,47 marks et à 10,61 francs. Des parités atteintes à la fin du mois de février 1985, qui eurent des résultats tellement catastrophiques en termes d'échanges commerciaux et de paiements extérieurs, que la nouvelle équipe conduite par James Baker ne se fit pas prier pour souscrire sept mois plus tard l'accord de l'hôtel Plaza à New York sur le thème « le dollar doit baisser ». Ces accords du 22 septembre 1985 décidèrent des interventions concertées. Ils furent renouvelés un peu plus tard par ceux du Louvre (22 février 1987) sur le thème « le dollar a assez baissé ». Preuve que le système peut fonctionner dans les deux sens...

Le geste de la Bundesbank n'a pas eu d'effet durable

« *JE NE PENSE PAS que notre décision puisse être en mesure de changer significativement l'évolution des devises* », avait expliqué jeudi 30 mars Hans Tietmeyer en commentant la baisse des taux directeurs allemands annoncée quelques heures plus tôt. Le président de la Bundesbank ne croyait pas si bien dire, puisque le calme n'est pas du tout revenu sur le marché des changes.

Après quelques heures de répit, le billet vert est retombé brutalement. Il a atteint, vendredi 31 mars, son plus bas niveau historique de 86,10 yens face à la devise japonaise. Face à la monnaie allemande, le dollar est revenu de 1,4130 à 1,3630 mark et face au franc de 4,93 à 4,78 francs. Ce repli du billet vert a ravivé les tensions sur les devises européennes. La lire a reculé de 1200 à 1238 lires pour 1 mark. La couronne suédoise a touché vendredi après-midi un record à la baisse à 5,3875 pour 1 deutschemark. Le franc français a, pour sa part, mieux résisté et a fini la semaine à 3,50 pour 1 deutschemark, mais certains professionnels soupçonnaient la Banque de France d'être intervenue sur le marché des changes.

LES OPÉRATEURS PRIS À CONTREPIED

De nombreux économistes avaient cru jeudi après-midi que la baisse surprise des taux directeurs allemands allait offrir un dénouement heureux à la crise que traverse le marché des changes. Le deutschemark, devenu moins rémunérateur, le dollar allait pouvoir se redresser. Ce scénario optimiste ne s'est pas vérifié. « *Le plus étonnant et le plus inquiétant* », observe le directeur de la salle des marchés d'une grande banque française, « *c'est que le violent rebond du dollar observé immédiatement après la baisse des taux allemands a fait très mal aux opérateurs de marchés car elle les a pris à contre-pied.* » Les investisseurs internationaux ont profité du rebond éphémère du dollar pour revendre celui-ci à des niveaux attractifs.

Les marchés financiers interprètent la baisse des taux directeurs de la Bundesbank et l'assouplissement de la politique monétaire japonaise (la Banque du Japon a fait baisser vendredi matin le taux de l'argent au jour le jour de 2,25 % à 1,75 %) comme une réponse à l'immobilisme de la Réserve fédérale américaine (Fed), et donc, comme une preuve éclatante de l'absence de concertation entre autorités monétaires internationales. « *Il manque la pièce maîtresse, c'est-à-dire une hausse des taux américains* », observe un économiste.

Mardi 28 mars, le conseil de la politique monétaire de la banque centrale américaine avait décidé de laisser inchangés ses taux directeurs. Aux yeux des professionnels, seule une chute de Wall Street ou du marché obligataire américain serait susceptible d'infléchir la politique monétaire de la Fed dans le sens d'une plus grande rigueur.

D'autres experts soulignent que la baisse des taux directeurs allemands rend désormais la Bundesbank moins sensible à la faiblesse du dollar. L'impact négatif que pouvait avoir la réévaluation du deutschemark sur la croissance de l'économie allemande a été largement compensé par la réduction des taux directeurs. « *On pourrait presque dire que la Bundesbank a pris ses profits sur le deutschemark en assouplissant sa politique monétaire* », résume Philippe Brossard, économiste au Crédit lyonnais.

Une Réserve fédérale américaine indifférente à la faiblesse du dollar, une Bundesbank devenue moins sensible à la vigueur du mark, une Banque du Japon totalement désorientée... Le marché des changes risque de connaître des séances très animées.

P.-A. D.

La croissance s'est accélérée aux Etats-Unis au 4e trimestre 1994

LE PRODUIT intérieur brut (PIB) des Etats-Unis a progressé de 5,1 % en rythme annuel au quatrième trimestre 1994 par rapport au trimestre précédent. Ce nouveau bond a surpris par son ampleur. La croissance qui avait déjà été de 4 % au troisième trimestre, selon les chiffres définitifs, s'est donc accélérée en fin d'année. L'indice de prix lié au PIB, le déflateur, qui est l'une des mesures de l'inflation, s'est établi à 1,3 % en rythme annuel. Sur l'ensemble de 1994, le PIB a augmenté en moyenne de 4,1 %, après 3,1 % en 1993, enregistrant ainsi sa plus forte progression depuis 1984, année où la croissance avait atteint 6,2 %.

La révision en nette hausse de la croissance au quatrième trimestre est due notamment à une augmentation des investissements en biens d'équipement (avions commerciaux) et à une amélioration de la balance commerciale, a indiqué le département du commerce.

L'économie américaine a donc continué de croître – au moins jusqu'à la fin de 1994 – à un rythme très supérieur à 2,5 % l'an, qui selon les calculs est le rythme au-delà duquel la croissance engendre des tensions inflationnistes, les capacités en équipement et en emplois étant sur-utilisées. Cependant en février dernier, les commandes industrielles considérées comme un bon baromètre de l'activité manufacturière ont baissé de 0,2 % par rapport à janvier, accusant leur premier recul depuis quatre mois. – *(AFP)*

Les Allemands rappellent que l'UEM doit être un engagement à long terme

QUAND, EN 1979, Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt ont fondé le système monétaire européen, la démocratie chrétienne allemande, alors dans l'opposition, avait dénoncé une « *zone inflationniste* ». Elle avait tort, reconnaît maintenant Wolfgang Schäuble, président du groupe CDU-CSU au Bundestag : « *La vérité, c'est que le SME a contribué à promouvoir la stabilité en Europe.* »

Pour les Allemands, il ne fait aucun doute que l'Union économique et monétaire (UEM) doit concourir au même but, au-delà de la phase préparatoire actuelle. La stabilité est plus que la condition préalable à la monnaie unique, elle doit être l'objectif permanent de l'UEM après l'entrée dans la troisième phase.

Dans cette perspective, les critères de convergence définis par le traité de Maastricht sont des données durables qui ne sauraient être négligées une fois la troisième phase réalisée, en 1997 ou en 1999. Autrement dit, l'UEM est un engagement à long terme en faveur d'une politique de stabilité et de rigueur. C'est pourquoi, dans la conception allemande, il existe un lien étroit et nécessaire entre l'UEM et l'Union politique. Il faut d'abord un consensus sur les principes généraux que le gouvernement allemand définit ainsi : défense de l'économie de marché, excluant toute idée de planification « à la française », réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, donc privatisation, refus de la dévaluation compétitive et du contrôle des mouvements de capitaux.

Les Etats participant à l'UEM devront accepter une concertation régulière de leurs politiques économiques – c'est le sens des programmes de convergence – et se soumettre à une surveillance étroite de leurs politiques budgétaires de la part de leurs partenaires et de la Banque centrale européenne.

RAPPELS À L'ORDRE ET AMENDES

En cas de dépassement des déficits autorisés, les Etats fautifs feront l'objet de rappels à l'ordre et, en cas de récidive, de sanctions, éventuellement sous forme d'amendes. Le traité de Maastricht ne prévoit pas de solidarité financière entre les membres de l'UEM, qui reviendrait à faire payer par les contribuables des pays vertueux les dépenses excessives des Etats laxistes.

Dans l'hypothèse de la monnaie unique, les Etats seront privés d'un certain nombre d'instruments de pilotage économique dont ils disposent actuellement pour compenser des différences de compétitivité. Ils ne pourront ainsi agir ni sur les taux de change (fixes par définition à l'intérieur de la zone) ni sur les taux d'intérêt, puisque les décisions seront du ressort de la BCE.

Ce qui ne veut pas dire que tous les aspects de la politique économique et financière devront être « communautarisés ». Dans la mesure où les gouvernements nationaux ne pourront plus agir sur les taux de change et les taux d'intérêt, disent les Allemands qui réfléchissent à l'UEM, il sera nécessaire de préserver la flexibilité pour certaines actions, afin de tenir compte de la diversité des situations. Ainsi la politique des revenus et la politique sociale – au-delà du seuil minimum assuré par la Charte sociale européenne – resteront nationales, comme la politique fiscale. Ni le taux des prélèvements obligatoires ni les systèmes d'imposition ne devront être uniformisés, afin que chaque Etat dispose encore de moyens d'ajustement nécessaires pour améliorer sa position concurrentielle au sein de l'Union européenne.

La discipline extrêmement stricte que l'Allemagne entend « exporter » chez ses partenaires ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a coutume de dire, à l'adresse des Français qui se targuent des efforts de rigueur faits depuis 1983, que la crédibilité exige plus que quelques années. On comprend dans ces conditions qu'il envisage un délai « *de trois ans au moins* » entre le début de la troisième phase de l'UEM et l'introduction de la monnaie unique.

Daniel Vernet

هكذا من الأصل

au Japon

a croissance est accélérée aux Etats-Unis au 4e trimestre 199

La Forpronu, divisée en trois, reste dans l'ex-Yougoslavie

Un nouveau mandat sera défini pour les « casques bleus » de Croatie

Le mandat de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie est renouvelé. Mais, en votant vendredi 31 mars les résolutions 981, 982 et 983, le Conseil de sécurité a restructuré la Forpronu en trois forces distinctes. Elles seront cependant placées sous un commandement militaire et une direction politique uniques.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Conscientes du danger que pourrait entraîner le départ des contingents de l'ONU de leur région, les autorités des Républiques de l'ex-Yougoslavie ont accepté le renouvellement du mandat des « casques bleus » qui a expiré à la fin du mois de mars. Le Conseil de sécurité a donc adopté vendredi 31 mars, à l'unanimité, trois résolutions qui restructurent la force des Nations unies dans le territoire de l'ex-Yougoslavie en trois opérations distinctes pour la Croatie, la Bosnie et la Macédoine. Les nouveaux mandats sont valables pour une période de huit mois allant jusqu'au 30 novembre 1995.

Malgré des appels des dirigeants bosniaques – qui veulent une force plus interventionniste –, les mandats pour la Bosnie ainsi que pour la Macédoine restent inchangés. Le mandat pour la Croatie devrait être défini sur le terrain. L'impression prévaut que les « cahiers des charges » des « casques bleus » restent difficilement applicables, mal définis, sans ressources suffisantes. « *Nous savons très bien que les mandats ne sont pas tout ce que les intéressés auraient pu souhaiter,* a admis un diplomate onusien, *mais le choix pour eux était entre la Grande Serbie, la guerre généralisée, ou le statu quo : tout le monde a opté pour ce dernier.* »

Bien que distinctes, les trois forces préservent l'unité de commandement et de direction politique sur l'ensemble du théâtre opérationnel. Le général français Bernard Janvier et le diplomate japonais M. Yasushi Akashi assureront respectivement les directions militaire et politique des forces. Chaque opération sera aussi dotée d'un commandement militaire ainsi que d'un représentant civil séparé. Le quartier général des forces demeure à Zagreb.

VIVES PROTESTATIONS

La force en Bosnie garde le nom actuel de la Forpronu, celle de la Macédoine sera Fordéprénu – pour Force de déploiement préventif des Nations unies. La force en Croatie, après des semaines de débat, s'intitule, malgré les vives protestations des Serbes séparatistes de la Krajina, Onurc – pour Opération des Nations unies pour le rétablissement de la confiance. Cette force devrait être composée d'environ huit mille soldats dont mille à la frontière. Il n'a pas encore été décidé si les quatre mille autres soldats issus de l'ancien contingent de la Forpronu en Croatie seraient redéployés en Bosnie.

Le mandat de l'Onurc, selon les termes de la résolution 982, sera la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 29 mars 1994, l'application de l'accord économique signé entre Zagreb et les Serbes de Knin et la surveillance des frontières internationales de la Croatie. Le représentant du secrétaire général, le diplomate norvégien M. Thorvald Stoltenberg, continue ses négociations pour l'application du mandat avec les deux parties. Les sécessionnistes serbes de Kraiina sont opposés à ce que les « casques bleus » exercent un rôle de contrôle des frontières.

La résolution indique que les « casques bleus » sont chargés d'« *aider à contrôler* [les frontières] *en procédant à des observations et en présentant des rapports* » sur les mouvements de troupes et de matériels militaires. L'OTAN peut, selon la résolution, intervenir militairement « *en étroite coordination avec le secrétaire général* » pour défendre le personnel de l'Onurc. Les milieux militaires à l'ONU se disaient très mal à l'aise avec un mandat qui « *peut être interprété de manière différente par les belligérants* ».

Lors des interventions au Conseil, le groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne et France) a fait l'objet de nombreuses critiques. Les Russes ont été visés pour leur soutien implicite aux Serbes ; les Allemands pour leur appui inconditionnel au gouvernement croate.

Afsané Bassir Pour

Les forces russes affirment contrôler les principales villes de Tchétchénie

Après d'intenses bombardements, Goudermès et Chali sont tombées

Trois mois et demi après le début de l'intervention militaire dans la petite République indépendantiste du Caucase, l'armée russe affirme être finalement venue à bout, vendredi 31 mars, de la résistance des combattants tchétchènes dans les villes de Goudermès et Chali, transformées en champs de ruines.

MOSCOU
de notre correspondante

« *Navrantes, indécises, héroïques, inutiles* » : c'est ainsi qu'un général russe qualifiait, il y a cent cinquante ans, les déjà longues années de guerre menees par son pays dans le Caucase du nord. Or, la connaissance de l'Histoire ne semble pas être le fort des dirigeants actuels du Kremlin, qui clament de nouveau victoire en Tchétchénie. Après la chute du palais présidentiel de Grozny en janvier, puis celle de la capitale elle-même un mois plus tard, c'est la prise des deux autres villes principales de la petite République, Goudermès, jeudi 30 mars, et Chali, vendredi 31 mars, qui vient d'être annoncée par le commandement russe. Celui-ci affirme désormais « *contrôler* » 80 % du territoire tchétchène et annonce même « *la fin de la phase active des combats* ».

En réalité, les troupes russes n'ont plus mené de « *combats* » en Tchétchénie depuis janvier : elles se contentent d'occuper des ruines, là où leurs bombardement d'aviation et d'artillerie ont d'abord fait place nette pour les « *vainqueurs* ». Dans les montagnes du sud, où les blindés ne peuvent pénétrer, des avions lâchent roquettes et bombes, y compris sur des camps de réfugiés. Tous ces bombardements sont désormais occultés par les médias russes. Les télévisions, « *privées* » ou non, ne filment plus que les arrières russes et citent les seuls communiqués officiels. Ceux-ci ne parlent, éventuellement, que de bombardements contre « *les concentrations des forces de Doudaev* » et démentent que des cibles civiles soient visées...

DES « UNITÉS D'AUTODÉFENSE »

Mais le « *contrôle* » que Moscou affirme exercer en territoire « *nettoyé* » est sujet à caution. Officiellement, les villages tchétchènes sont de plus en plus nombreux à passer des accords avec les forces russes, qui promettent de cesser les pilonnages s'ils forment des « *unités d'autodéfense* » pour chasser les « *combattants* » du président indépendantiste Djokhar Doudaev. En réalité, il s'agit dans beaucoup de cas de mystifications que les Russes acceptent pour sauver la face.

Ce sont, en effet, les combattants tchétchènes eux-mêmes qui s'inscrivent sur les listes de membres des groupes d'autodéfense remises aux autorités militaires russes. Dans un cas au moins, des villageois ont même reçu des armes des Russes pour former leur groupe. Dans un autre, l'émissaire du gouvernement installé à Grozny (théoriquement pro-russe mais formé de Tchétchènes), revenu dans son village pour dresser la liste réclamée en haut-lieu, est allé lui-même dans les forêts avoisinantes persuader les jeunes maquisards locaux de s'enrôler...

Car l'armée russe, qui ne manquerait certes pas de munitions pour raser toutes les localités du pays, manque d'hommes capables d'entrer dans celles-ci (au risque de subir des pertes) et de les occuper toutes. Mais même à Grozny, comme dans les régions du nord théoriquement « *pro-russes* », les problèmes ne font que commencer. Un corps de policiers tchétchènes est certes en cours de constitution, mais les Russes, à juste titre méfiants, ne leur donnent pas d'armes. Des altercations ont déjà eu lieu entre policiers tchétchènes et forces de police spéciale russes, qui tentent de s'opposer au retour de plus en plus massif des réfugiés tchétchènes à Grozny.

Un retour que Moscou a été contraint d'autoriser afin de trouver des bras pour la « *reconstruction* » des ruines, mais qui menace à terme sa présence armée. A moins que le Kremlin n'écoute, encore une fois, la solution préconisée par Vladimir Jirinovski, récemment promu en grade par l'armée pour services rendus à la Patrie : ne pas recontruire Grozny et en faire un champ d'exercice militaire pour d'autres guerres urbaines....

Sophie Shihab

La droite populiste favorite des élections en Suisse italienne

BERNE
de notre correspondant

« *Le Tessin aux Tessinois.* » Comme naguère en Lombardie voisine, le populisme fait florès en Suisse italienne. La crise économique aidant, le slogan de la ligue locale devait marquer la campagne des élections du dimanche 2 avril dans le canton du Tessin.

Signe de l'exacerbation des tensions, la Ligue des Tessinois pourrait bien faire son entrée au gouvernement cantonal. Créée il y a cinq ans, dans le sillage des ligues d'Italie du Nord et en réaction contre les partis traditionnels, la Lega est en train de chambouler le paysage politique du Tessin.

En 1991, lors de son premier coup d'essai aux élections fédérales, elle avait d'emblée obtenu 23 % des voix, réussissant à imposer deux conseillers nationaux (députés) et l'un des deux conseillers aux Etats (sénateurs) du canton à Berne. Depuis, ses mots d'ordre ont influencé le choix des Tessinois. Les citoyens de cette région italophone se sont prononcés tour à tour contre l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), contre la création d'un corps de « casques bleus » helvétiques ou encore contre un assouplissement des naturalisations.

LE PARTI DE LA RUPTURE

En fait, la Ligue des Tessinois reflète, à sa manière, les changements intervenus dans ce canton périphérique d'à peine 300 000 habitants. Après des années d'euphorie financière et de spéculation immobilière, « *la Lega,* explique un sociologue, *est en partie un produit d'importation d'Italie et en partie le produit de la crise* ».

Les adversaires de la Lega lui reprochent d'avoir introduit en Suisse une culture politique basée sur « *l'invective, l'injure et le spectacle* ». Se présentant comme le parti de la rupture, la Lega se distingue tant par son style que par ses formules à l'emporte-pièce. Dirigée par deux « *forts en gueule* », un entrepreneur marbrier de Lugano, Giuliano Bignasca, et un député, Flavio Maspoli, elle ne cache pas ses accointances idéologiques avec la droite nationaliste suisse emmenée par Christoph Blocher.

Pour permettre au Tessin de prendre en main son destin, la Lega promet, pêle-mêle, de réduire les impôts et le nombre des fonctionnaires, d'ouvrir des casinos, de baisser la TVA sur le tourisme et de restreindre le droit d'asile. Et, pour que tout soit bien clair, son affiche électorale proclame « *Tourne le dos au passé* », avec, pour l'illustrer, les rondeurs vues de dos d'une star locale du porno, candidate de la Ligue des Tessinois au Parlement cantonal.

La droite populiste ayant su exploiter les ressentiments d'une partie de la population, le système proportionnel en vigueur devrait assurer à la Lega au moins un des cinq sièges du gouvernement.

Jean-Claude Buhrer

L'Albanie demeure le pays le plus « optimiste » d'Europe de l'Est

DE TOUS les peuples de l'ancien bloc communiste, les Albanais sont sans doute ceux qui ont le plus souffert d'un système totalitaire au dogmatisme féroce et suranné. Cinq ans après la chute du mur de Berlin, il est donc peu surprenant que ce soient ces mêmes Albanais qui demeurent les plus confiants en l'avenir (59 %), même si leur situation matérielle demeure l'une des plus dégradées à l'Est.

C'est ce qui ressort du dernier « Eurobaromètre » réalisé par la Commission européenne dans dix-huit anciens pays communistes en 1994. Ce rapport, qui pourrait s'intituler « Etats d'âme et état des lieux à l'Est », présenté, vendredi 31 mars à Paris, par l'institut de marketing GfK, maître-d'œuvre de l'étude, démontre toutefois que l'optimisme des Albanais contraste avec la tendance générale, plutôt morose.

Même si les réponses négatives sont en baisse par rapport aux précédentes études menées depuis 1990, 30 % des habitants des pays de l'Est et des pays baltes prévoient néanmoins une dégradation de leur situation en 1995. Cette « amélioration » s'explique en partie par le fait que les pays d'Europe centrale et orientale ont – pour la première fois – enregistré une croissance économique en 1994, à l'exception de la Bulgarie, où le taux d'insatisfaction (91 %) était le plus élevé avant les élections de décembre dernier, remportées par les socialistes (ex-communistes).

UN STRESS « ÉNORME »

Parmi les anciens pays socialistes d'Europe, deux groupes ressortent, *grosso modo,* de cette étude. D'un côté, l'Albanie et la Roumanie, jadis les plus pauvres et fermés, où respectivement 54 % et 40 % de la population estiment que la situation financière va s'améliorer en 1995 et où les partisans déclarés d'une économie de marché sont les plus nombreux (71 % et 67 %). De l'autre, en revanche, en Pologne et en Hongrie, les deux pionniers des réformes a l'Est, seuls 15 % des habitants attendent une amélioration de leur revenus en 1995 et moins d'un quart d'entre eux pensent que la situation de leur pays est en voie d'amélioration. Du fait même de leur avance sur leurs voisins (l'agriculture polonaise a toujours résisté à la collectivisation totale et les premières mesures de libéralisation du commerce remontent à la fin des années 60 en Hongrie), « *les attentes étaient plus fortes* » dans ces pays, note Rudolf Bretschneider, le directeur autrichien de GfK.

Il n'y a qu'en Russie que tous les indicateurs sont au rouge ; plus de deux tiers des Russes jugent de façon négative l'évolution du pays, l'économie de marché, la démocratisation, la situation des droits de l'homme et leur propre situation financière. De manière générale, remarque M. Bretschneider, « *l'ensemble de ces sociétés subissent un stress énorme à tous les niveaux, car tout a changé en si peu de temps* ».

Y-M. R.

Un transfert d'archives nationales suscite une polémique en Espagne

Faut-il rendre à la Catalogne les documents saisis par les franquistes ?

MADRID
de notre correspondant

Plus d'un demi-siècle après la fin de la guerre civile – et pratiquement vingt ans après la mort de Franco –, cette page douloureuse de l'histoire d'Espagne provoque encore des remous.

Le passé a resurgi à propos de la mémoire des événements qui, de 1936 à 1939, ont ensanglanté le pays tout entier : les archives historiques nationales, « section guerre civile » dont le siège est à Salamanque, divisent le pays. La décision prise le 17 mars par le pouvoir socialiste d'autoriser le transfert en Catalogne des documents relatifs à cette époque et réclamés depuis quinze ans par la Généralité (gouvernement) de Barcelone a réveillé les vieux démons endormis et a provoqué la polémique.

Les cinq cent sept caisses contenant la mémoire républicaine de la Catalogne avaient été saisies par les troupes franquistes après la défaite. Pendant des années, elles permirent à la dictature de puiser les renseignements nécessaires pour instruire les procès contre les communistes, les syndicalistes, les anarchistes et les francs-maçons. Aujourd'hui, le gouvernement de Catalogne considère que le retour de ce « butin de guerre » n'est que justice réparatrice. Jordi Pujol, président de cette région autonome, a comparé la nécessité de récupérer cette « *histoire intime de la Généralité* » au retour en Espagne du *Guernica* de Picasso.

C'était compter sans le sentiment national, l'irritation sous-jacente envers les exigences autonomes de Catalogne et la mise en avant de la préservation de l'unité des archives nationales présentée comme argument de fond.

« GUIGNOL » HISPANIQUE

Les déclarations du ministre de la présidence, Alfredo Pérez Rubalcaba, annonçant que le gouvernement étudierait les réclamations d'autres institutions concernant les documents entreposés sur près de 3 kilomètres d'étagères dans le collège San Ambrosio ont semé l'émoi dans la population de Salamanque. « *Il ne s'agit d'aucune manière d'un conflit territorial. C'est un conflit entre deux droits : celui d'une institution qui réclame ses archives et celui d'une ville qui veut garder ses archives historiques. Deux droits qui, selon le gouvernement, sont parfaitement conciliables* », a tranché le ministre. Mais, déjà, le Pays basque en profite pour demander aussi la restitution de sa tranche d'histoire. Et, demain, pourquoi pas les Asturies ou Valence ? Patrimoine national contre patrimoine régional ? La querelle est servie, et elle n'est pas sans importance dans ce royaume où les nationalismes locaux ont du poids.

« *Aucun dossier ne sortira d'ici* », a décidé le maire socialiste de Salamanque, Jésus Malaga. Des policiers municipaux étaient aussitôt placés devant le bâtiment. Des registres de signatures étaient immédiatement ouverts au public, tant par l'opposition du Parti populaire (conservateur) que par la municipalité. Au total, quarante mille signatures étaient recueillies pour que la cité castillane – qui abrite l'une des plus anciennes universités d'Europe – puisse « *rester l'un des lieux d'études et de recherches qui rassemble la mémoire historique récente de l'Espagne* », selon les vœux du maire.

Une manifestation silencieuse a réuni, jeudi 30 mars, plusieurs milliers de personnes dans les rues de Salamanque outragée. Des intellectuels, des historiens comme Paul Preston, spécialiste de Franco, et des professeurs ont pris parti pour ou contre le transfert « *des archives de la répression* ». Pourquoi ne pas profiter de « *ces scènes grotesques du Guignol hispanique* », selon l'expression utilisée par *El Pais*, pour créer un centre de documentation de la démocratie ? Une vieille idée du ministre de la culture, Carmen Alborch, qui a tenté de calmer les esprits en garantissant qu'« *aucun document ne sortirait par la force, car la culture c'est le dialogue* ».

Michel Bole-Richard

La démission de trois ministres fragilise le gouvernement autrichien

LE GOUVERNEMENT DE COALITION entre les sociaux-démocrates et les conservateurs a de nouveau été affaibli par la démission, vendredi 31 mars, de trois ministres sociaux-démocrates. Cette crise est le résultat d'un bras de fer inédit en Autriche entre le gouvernement et les syndicats sur la politique de rigueur budgétaire, destinée à freiner un déficit public de plus de 50 milliards de francs en 1995. Les deux partis au pouvoir sont paralysés par des querelles internes et la coalition gouvernementale n'est plus soudée que par la crainte d'une montée en puissance de la droite nationaliste de Joerg Haider. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **OUZBÉKISTAN : sept opposants ont été condamnés à des peines** allant jusqu'à douze ans de prison pour complot contre l'Etat par la Cour suprême d'Ouzbékistan, vendredi 31 mars, selon l'agence Interfax. Les condamnés sont tous membres du parti interdit Erk (Liberté), opposé au régime autoritaire du président Islam Karimov, dont le mandat a été prolongé jusqu'à l'an 2000 lors du référendum « soviétique » du 26 mars, approuvé par 99 % des électeurs.– *(AFP.)*

■ **AUTRICHE : un militant néo-nazi a été condamné à quinze ans de prison**, vendredi 31 mars, par la cour d'assises de Vienne. Hans-Joerg Schimanek, trente et un ans, a notamment été accusé d'avoir formé un mouvement paramilitaire. C'est la plus lourde peine prononcée en Autriche contre un néo-nazi. L'avocat de la défense a fait appel.– *(Corresp.)*

■ **IRLANDE : des représentants du gouvernement britanniques** et du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, ont eu, vendredi 31 mars à Belfast, des entretiens préparatoires à des négociations officielles sur l'avenir de l'Irlande du Nord. Le Sinn Fein exige que les négociations portent sur le départ des troupes britanniques. – *(Reuter)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre**, John Major, se rend dimanche 2 avril à Washington pour une visite de trois jours destinée à relancer les relations américano-britanniques, après le différend sur le dossier nord-irlandais, illustré à nouveau en mars par la visite triomphale aux Etats-Unis du chef du Sinn Fein, Gerry Adams. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE : le premier ministre**, Andreas Papandreou, a demandé aux agriculteurs, vendredi 31 mars, de lever leurs barrages qui paralysent le pays depuis douze jours. Le chef du gouvernement n'a cependant fait aucune concession aux manifestants, qui protestent contre un nouveau projet de législation fiscale et réclament une hausse globale de 30 % des prix des produits agricoles. – *(Reuter.)*

■ **SERBIE : le Serbe Dusko Tadic, poursuivi pour crimes de guerre** en Bosnie-Herzégovine, va pouvoir être traduit devant la justice internationale, la Chambre haute du Parlement allemand, ayant adopté, vendredi 31 mars, un texte autorisant son extradition. Il pourra ainsi être déféré devant le Tribunal international de La Haye. M. Tadic, trente-neuf ans, est soupçonné d'avoir tué au moins trente-deux personnes dans le camp d'Omarska et d'en avoir torturé soixante et une autres. – (AFP.)

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : une personne a été tuée** et deux autres blessées, vendredi 31 mars, dans l'explosion d'une voiture piégée à Tizi-Ouzou, en Kabylie. D'autre part, Rachida Hammadi, la journaliste de la télévision d'Etat, blessée le 20 mars dans un attentat à Alger, est décédée à Paris où elle avait été transportée. – (AFP.)

■ **MAROC : le référendum d'autodétermination au Sahara occidental** n'aura pas lieu avant janvier 1996, au plus tôt, a annoncé, vendredi 31 mars, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Les Nations unies, qui ont déjà retardé ce scrutin à de nombreuses reprises, depuis trois ans, l'avaient en dernier lieu prévu pour le mois d'octobre 1995. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **GUINÉE : la date des élections législatives** a été fixée au 11 juin prochain, a annoncé vendredi 31 mars, le ministre de l'intérieur. Ces élections seront le premières en Guinée depuis l'instauration du multipartisme en 1992. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **BOLIVIE : un ancien responsable de la lutte antidrogue en Bolivie**, Faustino Rico Toro, a été extradé vers les Etats-Unis, vendredi 31 mars. Cet ancien colonel est accusé d'avoir facilité l'importation de 100 kilos de cocaïne. Il s'agit de la première extradition de la Bolivie vers les Etats-Unis depuis trois ans. – *(AFP, Reuter)*

■ **ÉTATS-UNIS : le sénateur républicain de Pennsylvanie, Arlen Specter**, a annoncé, jeudi 30 mars, sa candidature à l'élection présidentielle de 1996. Ce centriste, qui défend le droit à l'avortement, est la cinquième personnalité à briguer l'investiture du parti républicain. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : le gouvernement a publié**, vendredi 31 mars, les noms de cinq cent quarante-cinq disparus sous la dictature militaire. Les associations des droits de l'homme continuent de réclamer la publication des noms des militaires et policiers impliqués dans ces assassinats. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **BANGLADESH : les chefs de file des musulmans fondamentalistes** ont lancé, vendredi 31 mars, un ultimatum au gouvernement pour que celui-ci prononce l'interdiction des organisations non gouvernementales (ONG), accusées de mener des activités anti-islamiques. *« Nous donnons un mois au gouvernement pour interdire les ONG. Sinon, nous entrerons en guerre »*, a déclaré Moulana Mohiuddin Khan devant quelque 2000 fondamentalistes et militants d'extrême droite. – *(AFP.)*

Le footballeur Eric Cantona n'ira pas en prison

LA COUR D'APPEL de Croydon (sud de Londres) a condamné le 31 mars le footballeur Eric Cantona à cent-vingt heures de travail communautaire au lieu de quinze jours de prison ferme auxquels la vedette de Manchester United avait été condamnée initialement pour avoir frappé un supporteur de Crystal Palace lors d'un match de football en janvier. Eric Cantona n'ira donc pas en prison. Le juge de la cour d'appel de Croydon a estimé que la condamnation prononcée le 23 mars par le tribunal de cette banlieue de la capitale avait été excessive par rapport à la faute commise, une agression contre un spectateur qui avait insulté Cantona lors du match opposant Crystal Palace à Manchester United. Le juge n'a pas retenu l'argument du conseiller juridique de la Couronne selon lequel il s'agissait d'un acte hautement répréhensible. L'avocat du joueur français a souligné que son client avait été la cible de provocations de la part de Matthew Simmons qui avait déjà eu maille à partir avec la justice. La décision de la cour de Croydon a été accueillie avec soulagement par Eric Cantona. Des supporteurs de Manchester avaient fait le déplacement à Croydon pour soutenir leur idole. A l'annonce du verdict, certains d'entre eux se sont mis à pleurer de joie, d'autres ont crié : *« Le roi est libre ! »*, voire entonné *La Marseillaise*, une scène pour le moins insolite dans un monde footballistique peu réputé pour sa francophilie. Cantona devrait désormais entraîner des jeunes des banlieues défavorisées, sans doute celle du Moss Side, le quartier désaffecté de la grande métropole. – *(Corresp.)*

La signature d'un accord sur les droits des Indiens débloque les négociations de paix au Guatemala

La guerre civile qui dure depuis trente-quatre ans, et a fait 100 000 morts, pourrait prendre fin en août

Entamées officiellement en 1991, les négociations de paix entre le gouvernement guatémaltèque et la guérilla ont pris un nouvel élan avec la signature, vendredi 31 mars à Mexico, d'un *« accord sur l'identité et les droits des peuples indigènes »* qui prévoit des réformes en profondeur en faveur de la population d'origine maya, majoritaire dans ce pays d'Amérique centrale (60 % des dix millions d'habitants).

MEXICO
de notre correspondant

« Le Guatemala est un pays multiethnique et multilingue » et *« la discrimination ethnique sera désormais considérée comme un délit »*, reconnaît le document signé entre le gouvernement et les rebelles guatémaltèques. Le texte prévoit une série de modifications constitutionnelles pour favoriser la participation politique des Indiens et le développement de leur culture (écoles bilingues, droit d'utiliser leurs costumes traditionnels en toute circonstance, etc). Pour la première fois, les autorités reconnaissent donc officiellement que les Mayas existent et qu'ils ont des droits.

A l'issue de discussions très dures, qui avaient conduit les deux parties au bord de la rupture à plusieurs reprises et à la suspension du dialogue direct depuis octobre 1994, les représentants du gouvernement et les quatre « commandants » de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) ne cachaient pas leur satisfaction, au cours de la cérémonie organisée dans les locaux du ministère mexicain des affaires étrangères.

Jean Arnault, le *« modérateur »* désigné par les Nations unies pour rapprocher les belligérants, et les ambassadeurs des six pays « amis », chargés d'appuyer la négociation (Colombie, Espagne, Etats-Unis, Mexique, Norvège et Venezuela), étaient tout aussi optimistes, qualifiant d'*« historique »* ce nouveau pas vers la paix qui, selon le calendrier établi par l'ONU, devrait être signée en août prochain, si les parties parviennent à un accord sur les points suivants : réforme agraire, *« rôle de l'armée dans une société démocratique »*, réformes constitutionnelles et participation de l'URNG à la vie politique.

Selon M. Arnault, *« cet accord est la preuve que les deux parties sont animées par une véritable volonté politique et sont prêtes à faire preuve de souplesse »* pour mettre fin à un conflit qui a fait plus de cent mille victimes depuis trente-quatre ans.

L'approche des élections, prévues pour novembre, semble avoir contribué à ce nouvel état d'esprit dans la mesure où la guérilla, en très nette perte de vitesse depuis quelques années, a de bonnes raisons de craindre la victoire des forces liées au général Rios Montt (actuel président du Parlement), qui mena une lutte d'une violence inouïe contre les insurgés au début des années 80. Ce dernier, comme tous les autres dirigeants des partis représentés au Parlement, s'est cependant engagé à respecter les engagements pris par le gouvernement actuel.

L'URNG peut espérer obtenir davantage de concessions du président actuel, Ramiro de Leon, qui a contribué à réduire les violations des droits de l'homme au Guatemala, où la situation sur ce plan reste malgré tout préoccupante, comme l'indique le premier rapport de la Mission des Nations unies (Minugua).

Bertrand de la Grange

M. Clinton remercie les « guerriers de la démocratie » en Haïti

Les « casques bleus » ont pris la relève des Américains jusqu'en février 1996

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

La population de Port-au-Prince a accueilli le président américain Bill Clinton et le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avec chaleur et curiosité, mais sans l'enthousiasme des grands jours. Les deux hommes ont assisté, vendredi 31 mars, au palais national à la cérémonie de passation des pouvoirs entre la force multinationale, dominée par les Américains, et les « casques bleus » des Nations unies (6 000 soldats, dont 2 400 Américains et 900 policiers).

M. Clinton a remercié les GI, qualifiés de *« guerriers de la démocratie »*, pour avoir accompli *« une mission difficile et exigeante dont certains disaient qu'elle ne pouvait être menée à bien »*. S'adressant à la foule massée devant le palais, le président Clinton s'est félicité du succès de l'opération « Soutien à la démocratie », qui a permis de rétablir le président Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions en octobre.

Bill Clinton a demandé aux Haïtiens de pas gaspiller la nouvelle chance qui leur est offerte. *« L'espoir fait vivre »*, s'est-il exclamé en français. *« Kimbé ferme, pas largué »* (Tenez bon, ne lâchez pas), a-t-il dit en créole. Après avoir longuement remercié les Etats-Unis et la communauté internationale, le président Aristide a souhaité que les grands problèmes de l'heure, l'insécurité et la vie chère, soient rapidement résolus. Le secrétaire général de l'ONU a pour sa part présenté Haïti comme un exemple de *« la coopération réussie entre les Nations unies et les Etats-Unis »*. M. Boutros-Ghali a ajouté que la communauté internationale *« aidera le gouvernement haïtien à assurer la sécurité des prochaines élections »* (législatives et municipales prévues en juin et présidentielle en décembre).

« Mister Clinton, le peuple a encore faim », proclamait une vaste banderole au-dessus de la foule. Devant les grilles du palais, des groupes de jeunes réclamaient à grands cris la prolongation du mandat du président Aristide. Le président Clinton a promis la réfection de 1 100 kilomètres de routes et l'envoi de volontaires du Peace Corps pour planter des arbres. Mais la grande masse de la population voudrait voir baisser le prix du riz, du sucre et de l'huile.

Le gouvernement du président Aristide doit enfin affronter une affaire embarrassante après la mise en cause par la presse américaine du ministre de l'intérieur, Mondésir Beaubrun, dans l'assassinat de l'avocate Mireille Durocher-Bertin, une opposante bien connue. *« Une enquête est en cours. Je tiens à souligner que dès qu'il a été informé de cet attentat, le président Aristide a demandé notre aide »*, a dit M. Clinton.

Jean-Michel Caroit

Aggravation de la tension à la frontière israélo-libanaise

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La guerre d'usure qui oppose Israël et les combattants chiites du Hezbollah dans le sud du Liban s'est brusquement aggravée, vendredi 31 mars, après l'exécution d'un haut dignitaire du « Parti de Dieu » par un commando héliporté israélien.

Pour la première fois depuis des mois, plusieurs salves de roquettes katiouchas, tirées par le Hezbollah, sont tombées sur l'extrême nord d'Israël, tuant un jeune civil et en blessant neuf autres. D'importants renforts, des chars et des pièces d'artillerie lourde ont été acheminés par l'armée israélienne dans la zone qu'elle occupe au Liban depuis 1985. Les 35 000 habitants israéliens de Nahariah et d'autres localités du nord-ouest ont passé la nuit de vendredi à samedi dans les abris. Le chef de l'état-major, le général Amnon Shahak, a déclaré qu'il *« espérait sans pouvoir le promettre »* que cette attaque serait *« la dernière »*.

Selon la télévision israélienne, c'est à l'aube de vendredi, à la suite d'un accrochage avec des combattants du Hezbollah dans le sud du Liban, accrochage qui avait entraîné la mort d'un sergent israélien, que le premier ministre, Itzhak Rabin, *« a donné l'ordre de faire abattre Rouda Yassine »*, un chef local du Hezbollah que les services de renseignement avaient répéré depuis quelque temps. Non loin du port de Tyr, la Mercedes de ce dernier a été atteinte *« de plein fouet »* par deux missiles air-sol tirés par un hélicoptère d'assaut, a rapporté un ministre israélien.

Agé de quarante-huit ans, Rouda Yassine, *alias* Abou Ali pour les combattants de la région, était responsable de la résistance anti-israélienne dans la région de Nabatyeh, et présenté en Israël comme *« l'un des dix grands chefs terroristes du Hezbollah »*. En 1991, un raid similaire avait mis fin à la carrière de Cheikh Abbas Moussaoui, secrétaire général du « Parti de Dieu».

Interrogé vendredi après-midi sur le point de savoir si le raid du matin était vraiment une bonne idée – ce n'est qu'en début de soirée que les roquettes du Hezbollah ont commencé à tomber sur la Galilée –, M. Rabin a répliqué : *« Notre message aux terroristes est le suivant : ne pensez pas une seconde que nous allons attendre votre attaque pour riposter. »* Vingt soldats israéliens ont été tués au sud du Liban en 1994 et quatre depuis le début de cette année. Les morts du Hezbollah se comptent par dizaines.

ARRANGEMENT « CADUC »

Par l'intermédiaire des Américains, un *« arrangement »* avait été conclu en juillet 1993 : les belligérants devaient s'abstenir de bombarder les zones de populations civiles de part et d'autre de la « zone de sécurité » occupée par les Israéliens dans le sud du Liban. Bien que plusieurs fois violé, aussi bien par Israël que par le Hezbollah, ce *modus videndi* a permis d'épargner de nombreuses vies, mais il semble désormais sur le point d'être abandonné. Vendredi soir à Beyrouth, un responsable du Hezbollah a déclaré que *« l'arrangement »* était désormais caduc. Garanti par la Syrie, il avait été imposé par Israël aussitôt après une vaste opération de bombardements aériens sur tout le Sud libanais. Cent trente Libanais, en majorité des civils, avaient été tués et près de trois cent mille habitants contraints de fuir vers le nord pour se mettre à l'abri. Vendredi soir, M. Ben Eliezer avouait ne pas savoir si son pays envisageait une nouvelle opération d'envergure.

Patrice Claude

La Tanzanie ferme ses portes devant le flot des réfugiés du Burundi

GASHOHO (nord du Burundi)
de notre envoyé spécial

Les réfugiés ont submergé le village. Ils arrivent de plusieurs camps avec un seul but : la Tanzanie. Ce vendredi 31 mars, à la mi-journée, le personnel du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) est débordé. Debout sur le capot de sa voiture, le responsable du HCR harangue la foule et tente d'endiguer le flot des fuyards. *« La frontière tanzanienne vient d'être fermée pour des raisons de sécurité »*, hurle-t-il au côté du chef du camp de Magara qui traduit en kinyarwanda, *« Retournez dans les camps ! Là, nous pouvons assurer votre protection. »*

Un réfugié l'interpelle : *« Vous savez pourquoi nous partons ? Parce qu'on a peur. Vous n'avez pas une autre terre d'asile ? »* En fin d'après-midi, le HCR semble avoir réussi à figer ce long cortège de désespoir : 40 000 personnes qui encombrent les deux côtés de la route sur une quinzaine de kilomètres. C'est une interminable colonne de miséreux poussés par la peur. Les adultes, comme les enfants en âge de porter quelque chose, avancent surchargés de ballots, d'ustensiles, de petits meubles. Ils marchent, pour la plupart, sans chaussures. Les plus petits ont des chiffons noués aux pieds. Il y a très peu de bicyclettes et encore moins de véhicules. Tous ont emporté les précieuses bâches en plastique distribuées par le HCR. *« La frontière est fermée ? Qu'allons-nous faire ? »* Benoît Nahimana, professeur dans le secondaire, s'est assis au bord de la route avec son épouse et sa petite fille. Chassé de son village natal par la guerre, il s'est réfugié à Cyangugu, dans la « zone humanitaire sûre » défendue par les soldats français en juillet et août 1994. Deux mois après leur départ, il a quitté le Rwanda parce qu'il voyait trop de gens disparaître autour de lui, des paysans comme des intellectuels. Il a échoué dans le nord du Burundi, hébergé par des amis pendant trois mois, puis les autorités locales l'ont chassé pour l'envoyer dans un camp, celui de Magara. Après plusieurs jours d'hésitation, il est parti jeudi matin, bouclant sa valise une nouvelle fois, avec pour *« objectif : la frontière »* parce que la situation devenait *« insoutenable »*.

Les réfugiés hutus rwandais ne se sentent pas en sécurité au Burundi où l'armée est (comme au Rwanda) issue de la minorité tutsie (15 % de la population contre 85 % pour les Hutus). Ils sont 200 000 dans le nord du Burundi et le risque d'un exode massif vers la Tanzanie n'est pas encore écarté car le HCR n'a pas les moyens de les protéger. *« Il y a des soldats qui gardent les camps,* remarque quelqu'un, *mais pourtant ces camps sont attaqués. Comment ? »* Un officier burundais explique : *« Il y a beaucoup d'anciens miliciens responsables de massacres dans les camps qui contrôlent cette population. »* Ce militaire laisse entendre que ces gens-là auraient incité les autres à fuir vers la Tanzanie.

Mais ses propos sont contredits par le dirigeant d'une organisation humanitaire qui tient à garder l'anonymat : *« Contrairement au Zaïre, il y a eu, dans les camps au Burundi, une sorte d'autosélection des réfugiés : ceux qui ont trempé dans les tueries n'osent pas chercher asile ici où ils risquent d'être rapidement arrêtés. C'est avant tout la peur qui a jeté les gens sur la route. »*

Jean Hélène

■ **RWANDA : le CICR a officiellement protesté** contre la situation dans les prisons, vendredi 31 mars, en lançant depuis Genève *« un appel solennel »* au gouvernement rwandais et à la communauté internationale, afin d'obtenir l'amélioration des conditions de détention et *« le rétablissement d'un Etat de droit et d'un système judiciaire capable de fonctionner »*. Rompant avec sa politique habituelle de réserve, le CICR a dénoncé le taux de mortalité élevé, le surpeuplement *« inhumain »*, la propagation des maladies, et l'accroissement constant du nombre de détenus, au rythme de 1 500 par semaine. Le CICR a visité 30 000 prisonniers dans 135 lieux d'internement et leur a apporté des secours d'urgence. – (Corresp.)

Après les récents attentats, les Japonais s'interrogent sur l'efficacité de leur police

Les autorités sont prises de court par de nouvelles formes de criminalité

La police japonaise a arrêté, vendredi 31 mars, deux membres de la secte Aum Shinri-kyo qui transportaient quarante boîtes de carton remplies de produits chimiques, dont du sodium. Par ailleurs, un homme a été interpellé, samedi 1er avril, alors qu'il frappait à la vitre du véhicule officiel du premier ministre Tomichii Murayama, immobilisé quelques instants à un feu rouge dans le centre de Tokyo.

TOKYO
de notre correspondant

L'agression dont a été victime, le 30 mars, le chef de la police nationale, M. Takagi Kunimatsu, accentue un sentiment d'inquiétude latente dans la société japonaise. Cet attentat dont, pour l'instant, l'auteur et les motifs restent inconnus, place brutalement les Japonais devant des questions qu'ils avaient mal perçues.

La sécurité qui prévalait jusqu'à récemment dans ce pays n'a-t-elle pas conduit les autorités à sous-estimer des symptômes préoccupants d'évolution sociale ? Le Japon ne paie-t-il pas le prix d'une trop grande assurance dans sa stabilité qui s'est traduite par un laxisme en matière de prévention des atteintes à l'ordre public ? La police, qui a joui de la confiance et de la coopération de la population, ne paraît plus, depuis un ou deux ans au moins, à la hauteur de sa réputation d'efficacité : une vingtaine de cas d'agressions dont ont été victimes des hommes d'affaires n'ont pas été résolus. D'une manière générale, on note une diminution des cas de succès des enquêtes de la police par rapport au passé.

La loi antigang de 1992 a, en outre, rompu un équilibre entre la société et les hors-la-loi. Jusqu'alors, il existait de grands syndicats du crime, organisations parasitaires commettant des délits et se livrant à des activités illicites mais qui, par une sorte d'accord tacite, ne dépassaient pas un certain seuil de tolérance et en général ne s'attaquaient pas aux citoyens ordinaires.

La loi antigang, rendue nécessaire par la pénétration alarmante de la pègre dans les activités économiques légales à la faveur de la fièvre spéculative de la fin des années 80, a eu deux effets pervers : rompre les contacts des policiers avec le « milieu » et contribuer, en contraignant les grandes bandes de truands à rentrer la tête, à faire émerger une petite criminalité non contrôlée. Dans les quartiers chauds de Tokyo ou d'Osaka est ainsi apparue une criminalité étrangère (essentiellement chinoise) dont les réseaux échappent largement à la police.

MOYENS RENFORCÉS

Les moyens répressifs dont dispose la police ont été renforcés mais sont-ils suffisants pour faire face aux problèmes actuels, s'interroge le libéral quotidien *Asahi* ? Assurément, la police est bien informée des agissements des groupes extrémistes, de gauche comme de droite, ou de ceux d'organisations surveillées en vertu de critères datant de la guerre froide (communistes et nord-coréens). Mais est-ce de là désormais que peuvent venir des troubles ? La police paraît beaucoup plus démunie pour faire face à nouveaux groupes potentiellement dangereux, tels que des sectes.

Les découvertes faites dans les locaux de la secte Aum Shinri-kyo (qui a nié toute implication dans l'attentat du métro ou l'agression contre M. Kunimatsu) incitent à s'interroger : comment la police a-t-elle pu ignorer que cette secte détenait des substances potentiellement aussi dangereuses ? Pourquoi n'a-t-elle pas enquêté plus à fond sur des cas mystérieux d'enlèvement et de séquestration ainsi que sur l'agression au gaz dans la ville de Matsumoto qui fit sept morts en juin 1994 ? Les réticences de la police à agir, conséquence d'un respect excessif de la liberté de religion (*Le Monde* du 31 mars), relève dans le cas présent du coupable laxisme. « *Le Japon ne doit pas devenir une société résignée qui accepte l'inefficacité de sa police* » écrit l'*Asahi*.

Philippe Pons



Le Conseil permanent de la francophonie est « renforcé »

À L'OCCASION du vingt-septième anniversaire de la création de l'Agence (francophone) de coopération culturelle et technique (ACCT, *Le Monde* du 19-20 mars), s'est tenue à Paris, jeudi 30 mars, une « conférence ministérielle » des pays appartenant à la francophonie. La principale décision prise au cours de cette réunion a été de conférer au président du Conseil permanent de la francophonie (CPF) – poste actuellement occupé par l'ancien chef de l'Etat béninois, Emile Derlin Zinsou – une « *autorité politique sur les organes du mouvement de la francophonie et de faire de lui la voix officielle de la communauté francophone* ». Jusqu'à présent, le président du CPF était seulement chargé de veiller à la préparation des sommets de chefs d'Etat ou de gouvernement.

Jacques Toubon s'est félicité, lors d'une conférence de presse, vendredi 31 mars, de ce « *renforcement politique* » de la francophonie, voulu de longue date par Paris mais que répugnait à accepter l'autre principal commanditaire de l'ACCT, le Canada, dont un ressortissant, l'ancien journaliste Jean-Louis Roy, est actuellement secrétaire général de l'Agence. Ottawa aurait préféré que fût attribué un rôle politique au secrétaire général de l'ACCT tandis que le ministre français de la culture et de la francophonie penchait plutôt en faveur de la création d'un « *secrétariat général permanent de la francophonie* » jouant un rôle essentiellement politique. On est finalement parvenu à un « *compromis institutionnel* », qui, d'après Jacques Toubon, sera « *approfondi* » au sommet des parlant-français prévu à Cotonou (Bénin) début décembre.

Parmi les idées prêtées à M. Toubon pour l'avenir en matière de francophonie figure la création d'une unité armée spéciale chargée d'intervenir lors des conflits entre pays francophones ou à l'intérieur de ces pays, comme en ce moment au Burundi. Le ministre est également désireux d'élargir encore le cercle francophone, déjà passé en un quart de siècle de vingt à près de cinquante membres.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Tokyo annonce un programme limité de déréglementation

1 091 produits et 11 secteurs sont concernés

TOKYO
de notre correspondant

Annoncé il y a deux ans comme un article de foi par les « réformistes » arrivés au pouvoir à la suite de la perte de la majorité par les libéraux démocrates, le programme de déréglementation destiné à ouvrir davantage le marché japonais aux produits étrangers, rendu public le 31 mars par le premier ministre Murayama, est loin de satisfaire les partenaires du Japon, à commencer par les Etats-Unis.

Le programme, qui porte sur les cinq prochaines années, concerne 1 091 produits et11 secteurs industriels (tels que la distribution et les télécommunications). Il entre en vigueur le 1er avril, qui marque le début de l'année fiscale 1995. Bien qu'il comporte des échéances pour certains domaines, la plupart des mesures doivent être l'objet de négociations ultérieures avant leur mise en application. Les trois quarts de celles-ci sont néanmoins supposées entrer en vigueur au cours des deux prochaines années.

Sur le millier de mesures annoncés, 724 sont nouvelles. Les autres ont déjà été en application. Certaines sont supposées répondre aux demandes des partenaires du Japon (64 de la part des Américains et 46 des Européens). On relève parmi ces mesures le souci d'harmoniser les normes pour les produits industriels et agricoles en fonction des critères internationaux. Les sociétés étrangères de conseil en investissements pourront d'autre part entrer sur le marché des fonds de pension publics.

La question de la levée des restrictions sur les holdings, imposées par l'occupant américain en 1947 dans le cadre de sa politique d'abolition des conglomérats (*zaibatsu*), a été, en revanche, laissée en suspens en dépit des pressions des milieux d'affaires. De même, aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la réforme de la loi sur les grandes surfaces demandée par les gros détaillants et les Etats-Unis, sinon l'annonce d'une échéance (1999) pour une éventuelle révision. Aucune réforme n'a été introduite non plus en ce qui concerne le système de soutien des prix des produits agricoles, dont le coût retombe sur le consommateur.

Le quotidien *Nihon Keizai*, qui reflète les vues des milieux d'affaires, est particulièrement violent dans la critique de ce programme qui à ses yeux comporte « *très peu de nouveautés* » et « *illustre l'absence de prise de conscience de l'urgence de restructurer l'économie nationale* ».

Ph. P.

JUSTICE La cour d'appel de Paris a *confirmé*, vendredi 31 mars, la liquidation judiciaire à titre personnel de Bernard Tapie, ordonnée par le tribunal de commerce le 14 décembre. ● L'INÉLIGIBILITÉ du député et homme d'affaires, conséquence de sa déconfiture financière, n'est donc pas remise en cause. M. Tapie a annoncé son intention de former un pourvoi en cassation, mais reste dans l'impossibilité de briguer de nouveaux mandats. ● LA DÉCHÉANCE de ses mandats actuels (député et conseiller général des Bouches-du-Rhône, député européen) peut désormais être engagée par la chancellerie ou par le bureau de l'Assemblée nationale, *via* le Conseil constitutionnel. ● LA DETTE de M. Tapie et de ses sociétés – envers le Crédit lyonnais et le Trésor, pour l'essentiel – est estimée par la cour d'appel à plus de 1,5 milliard de francs.

La cour d'appel de Paris bloque la carrière politique de Bernard Tapie

La chancellerie hésite à engager la procédure de déchéance du député des Bouches-du-Rhône tant que ses voies de recours ne sont pas épuisées. Son inéligibilité à de nouveaux mandats semble, en revanche, acquise

LES JURISTES n'ont pas fini de se pencher sur le cas Tapie. La décision rendue, vendredi 31 mars par la 3e chambre de la cour d'appel de Paris, si elle constate sans ambiguïté la déconfiture de ce que l'on n'ose plus guère appeler le « groupe Tapie », n'en ouvre pas moins un nouveau débat : député des Bouches-du-Rhône, conseiller général du même département et député européen, Bernard Tapie doit-il ou non être d'ores et déjà déchu de tous ses mandats aux termes de l'arrêt de la cour d'appel, et ce sans attendre l'épuisement de toutes les voies de recours possibles ? Moins de deux heures après le prononcé de cette décision, l'intéressé a annoncé qu'il entendait saisir la Cour de cassation afin d'en obtenir l'invalidation, estimant que, dès lors, *« il n'y a pas péril, tant sur le plan commercial que sur le plan électoral »*.

En confirmant la mise en liquidation personnelle de l'ancien président de l'OM, prononcée par le tribunal de commerce de Paris le 14 décembre (*Le Monde* du 16 décembre 1994), les magistrats ont confirmé aussi son *« incapacité d'exercer une fonction publique élective »* pour une durée de cinq ans, puisque telle est la lettre de la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté. Dans son arrêt, la cour d'appel indique que *« l'inéligibilité prévue par ce texte* (...) *s'applique de plein droit, sans que le juge ait à la prononcer »*. Aux termes de cette décision, M. Tapie ne peut donc plus briguer aucun nouveau mandat, à commmencer par celui de maire de Marseille.

Reste la question des mandats en cours, d'autant plus capitale pour M. Tapie que la politique est devenue son unique moyen de subsistance, pour ne pas dire d'existence. Qualifiée de *« complexe »* par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, cette équation a requis les compétences des les experts de la chancellerie et de Matignon : la direction des affaires civiles du ministère de la justice et le secrétariat général du gouvernement, qui fait office de *« conseiller juridique du premier ministre »*, ont été sollicités depuis plusieurs semaines, sans être apparemment parvenus à une position tranchée. *« Incapable »* d'exercer ses mandats, M. Tapie s'en trouve virtuellement déchu.

Encore faut-il, pour qu'elle soit effective, que cette déchéance soit constatée par le Conseil constitutionnel, puis que celui-ci en avise les différentes assemblées dont est membre l'élu désigné. Dans ce domaine, l'initiative de transmettre le dossier au Conseil constitutionnel appartient à la chancellerie ou au bureau de l'Assemblée nationale. Or, les députés sont restés bien silencieux sur la conduite à tenir à l'égard de leur collègue des Bouches-du-Rhône. La chancellerie, elle, faisait savoir vendredi soir qu'aucune décision n'est à attendre avant plusieurs jours.



Sans doute peu optimiste sur le contenu de la décision de la cour d'appel, M. Tapie avait préventivement écrit à M. Balladur, le 14 mars, pour lui demander *« que soit sursis à l'engagement de toute procédure tendant à faire constater son inéligibilité, tant qu'il n'aura pas été statué définitivement sur son cas par les juridictions saisies »*. Ce faisant, le député entretenait une confusion entre inéligibilité et déchéance, c'est-à-dire entre mandats actuels et mandats éventuels... Or il semble aller de soi, après l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, que M. Tapie ne pourra pas se présenter à la moindre élection à venir, en dépit du pourvoi en cassation qu'il compte former.

Cette interprétation semble nettement prévaloir à la chancellerie comme à Matignon et comme chez M. Tapie lui-même, puisque celui-ci, interrogé vendredi soir sur France 3, a déjà confié que s'il n'avait pas *« la certitude de pouvoir exercer la fonction une fois élu »*, il renoncerait à présenter sa candidature à la mairie de Marseille.

ÉVITER L'« ACHARNEMENT »

Seule se pose encore, donc, la question de la déchéance. M. Tapie ayant, pour sa défense, fait valoir qu'en matière pénale, *« aucune condamnation ne peut entraîner la déchéance automatique des droits civiques »*, la cour d'appel a donné, dans son arrêt, une réponse en forme de leçon de droit, en précisant qu'*« une mesure de liquidation judiciaire* [n'a] *pas, à l'évidence, la nature d'une sanction pénale »*. Pour autant, les juristes de la chancellerie n'excluent pas d'appliquer au député-homme d'affaires la même pratique qu'en matière pénale, sur la base de l'examen de quatre précédents – des conseillers municipaux et généraux déchus de leurs mandats après épuisement des voies de recours. Une exception pourrait ainsi être consentie au principe de l'exécution provisoire des décisions de justice en matière commerciale, tant il est vrai que lorsqu'il s'agit du « cas Tapie », la chancellerie ne cache pas avoir le souci de ne pas donner l'impression d'un « acharnement ».

Ainsi M. Tapie pouvait-il, vendredi soir, quelques heures après la publication d'une décision de justice dont les attendus sont accablants sur la situation financière de son groupe *(lire ci-dessous)*, continuer à parier sur son propre avenir. Sans avoir peut-être mesuré ce risque supplémentaire : au terme du processus judiciaire, si la Cour de cassation devait à son tour confirmer sa liquidation judiciaire personnelle, le député-homme d'affaires serait définitivement considéré comme déchu de ses mandats... à compter du 14 décembre 1994, date à laquelle la décision initiale fut rendue par le tribunal de commerce. Ayant entre-temps perçu les indemnités liées à l'exercice de ces mandats, il pourrait alors être conduit à en rembourser le montant, ajoutant ainsi une nouvelle dette aux précédentes.

Hervé Gattegno

Jacques Mellick, héros du mensonge

BÉTHUNE
de notre envoyé spécial

A Béthune, les soirs de haine, les braillards sortent de l'ombre. Peu importe qu'ils soient tout au plus une cinquantaine, minoritaires dans une cité plutôt calme : l'essentiel est qu'ils aient de la voix et du vocabulaire, manière de faire bonne mesure sous l'œil gourmand des caméras. Vendredi 31 mars, à l'heure de l'apéro du soir, ils étaient là, massés devant le palais de justice comme autant de corbeaux à l'entrée du champ. Ils guettaient la sortie de Jacques Mellick, leur maire, *« Monsieur le maire »*, jugé sur ses terres pour subornation de témoin à l'encontre de son ancienne attachée parlementaire, Corinne Krajewski, dans le cadre de l'affaire VA-OM (*Le Monde* daté 19-20 mars).

Au terme d'une audience de six heures, c'est justement cette jeune femme qui descendit la première les marches du palais. La clique des forts en gueule se mit à beugler vengeance : *« Connasse ! Connasse ! »*, puis, après ses premières larmes, *« Salope ! Salope ! »*. Comme elle était ralentie par les photographes, il était temps de lancer l'offensive finale. Un retraité : *« Tu n'es même pas une socialiste ! »* Un moustachu en survêtement : *« Pétasse, tu es la honte de Béthune ! »* Une jeune maman, un enfant dans les bras : *« Va te faire foutre ! »*

Descendit alors Jacques Mellick, seigneur en son fief, buste droit et regard fier. Ses fidèles acclamaient leur héros du mensonge : *« Mellick ! Mellick ! »*, accélérant sa chute en donnant à cette sortie des allures pathétiques, entre fin de règne et fin de ripaille ? Il est vrai que la ville savait à quoi s'en tenir : une heure plus tôt, le procureur de la République, Christian Roussel, avait requis contre lui une *« longue peine »* de prison avec sursis (le maximum prévu par la loi en matière de subornation de témoin étant de cinq ans) et, surtout, l'inéligibilité pour une période de deux ans.

Béthune risque donc de perdre son maire, coupable d'avoir voulu servir d'alibi à Bernard Tapie. Le tribunal, dont le jugement sera rendu le 14 avril, devra dire si, à l'approche de sa déposition à Valenciennes, Jacques Mellick a exercé des pressions sur Corinne Krajewski, également citée comme témoin dans le dossier VA-OM. Il lui aurait en effet demandé de persister dans le mensonge en affirmant qu'elle se trouvait bien avec lui à Paris, le 17 juin 1993, chez M. Tapie. Il aurait aussi évoqué le travail de son époux à la mairie de Béthune et insisté sur le fait que, en cas de témoignage contraire au sien, elle porterait la responsabilité de la défaite des socialistes aux prochaines élections.

« JE N'AI NI TUÉ, NI VOLÉ, NI TRICHÉ »

Si le député (PS) du Pas-de-Calais admet avoir fourni un faux témoignage à la justice en prétendant qu'il était avec M. Tapie le 17 juin 1993, s'il reconnaît avoir rencontré son ancienne collaboratrice à deux reprises le 16 mars, veille de leurs dépositions, il nie avoir cherché à l'influencer. Mais il partait, devant le tribunal de sa ville, avec un tel retard de crédibilité, qu'il a dû adopter un profil bas. Oublié, donc, le Mellick *« révolutionnaire »*. C'est un maire, le leur, que les magistrats ont découvert. Un élu penaud, soucieux de donner une autre image de sa personne. Il fallait avoir vécu la folle matinée valenciennoise du 17 mars pour prendre la mesure du changement de ton et d'attitude.

Dans une salle d'audience à la sonorisation défectueuse, des employés ou des anciens employés de la mairie vinrent s'exprimer en faveur de M. Mellick, contre la thèse soutenue par Mme Krajewski. Me Dupond-Moretti, avocat de la jeune femme après avoir été celui de Jacques Glassmann, le joueur grâce auquel l'affaire VA-OM a été révélée, put ironiser sur *« l'équipe très soudée »* de la mairie.

M. Mellick, deux fois, dix fois, a répété qu'il n'avait *« jamais exercé de chantage à l'emploi »*, thème sensible dans cette région de chômage, qu'il avait *« toujours protégé »* ses collaborateurs, qualité appréciée sur ces terres solidaires. *« Je n'ai ni volé, ni tué, ni triché »*, martela-t-il enfin ; ce qui n'a pas empêché le procureur Roussel de rejeter l'explication du mensonge initial (M. Mellick prétendait qu'il avait voulu aider M. Tapie pour sauver l'entreprise Testut, implantée à Béthune).

Le simple examen des faits le plaçait en réalité dans une position périlleuse. En rappelant le « contexte » d'une affaire qu'il avait lui-même vécue en tant qu'avocat de Jacques Glassmann, Me Dupond-Moretti livra d'ailleurs au tribunal une tout autre image de ce volet béthunois du scandale VA-OM. Pareille mise au point paraissait effectivement judicieuse tant le décalage semblait flagrant entre Valenciennes et Béthune, où régnait une forme de « loi du silence ». Sauf pour les braillards, bien sûr.

Philippe Broussard

Plus de 1 553 770 000 francs de passif

EN CONFIRMANT la mise en liquidation judiciaire de Bernard Tapie, la cour d'appel de Paris a prononcé le plus sévère des réquisitoires contre la gestion du député et homme d'affaires. Les cinq arrêts du 31 mars tirent un trait sur son aventure financière, au terme de laquelle les magistrats chiffrent le *« passif global connu »* à 1 553 773 277,72 francs au moins, *« sous réserve des déclarations de créances à venir »*. Ainsi établissent-ils l'*« incapacité* [de M. Tapie] *à faire face à ce passif global »*.

De fait, les magistrats relèvent que *« l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers, tant des sociétés concernées que des époux Tapie, pourrait difficilement être réalisé pour plus de 500 millions de francs, soit le tiers du passif à apurer »*. Au passage, ils signalent que M. Tapie *« fait état d'un patrimoine personnel, notamment mobilier, qui aurait été évalué jusqu'à 400 millions de francs et qu'il mentionne, selon ses diverses conclusions, pour 150 millions ou pour au moins 200 millions, alors que sa valeur d'acquisition serait de 52 millions environ »*...

La Financière et Immobilière Bernard Tapie (FIBT), propriétaire de son hôtel particulier parisien et du *Phocéa*, présenterait un passif d'environ 387 millions de francs ; la société Bernard Tapie Gestion (BT Gestion), petite structure de conseil en entreprises, affiche une dette de 24 millions de francs ; la société Groupe Bernard Tapie (GBT), qui contrôle les derniers actifs industriels – Testut, Terraillon, La Vie claire – *via* le holding Bernard Tapie Finance (BTF), présente un solde débiteur de plus de 690 millions de francs.

« LOGIQUE LIQUIDATIVE »

De cette jungle de sigles et de dettes, les magistrats de la cour d'appel ont extrait quelques certitudes, fondées sur les constatations des liquidateurs désignés par le tribunal de commerce. Les plans de redressement proposés par le député et homme d'affaires sont à ce point considérés comme peu crédibles que les magistrats évoquent, à propos de la déconfiture de GBT, la *« logique liquidative »* de M. Tapie. La cour note toutefois que la liquidation de cette dernière société *« ne peut en aucune manière compromettre les chances de redressement de BTF »* – c'est-à-dire des entreprises industrielles avec leurs salariés –, mais c'est pour mieux répondre à un argument de M. Tapie : le tribunal de commerce ayant reconnu à BTF une chance de se redresser, le député et homme d'affaires invoquait *« l'imbrication »* de ses différentes sociétés pour accorder cette chance à l'ensemble de son groupe, donc à lui-même.

Aux termes de la décision du 31 mars, qui entérine la liquidation judiciaire de FIBT, GBT et BT Gestion, M. Tapie se trouve, en sa qualité d'associé desdites sociétés, entraîné dans leur chute et à son tour en liquidation judiciaire. En revanche, la responsabilité de M. et Mme Tapie en tant que *« commerçants »* – en l'occurrence marchands de biens, au travers de leurs sociétés patrimoniales –, visée le 14 décembre par le tribunal de commerce pour les placer une seconde fois en liquidation, a été dégagée.

Dès vendredi soir, M. Tapie s'est employé à convertir ce petit succès de forme en victoire, déclarant qu'il n'était plus victime que d'un *« effet mécanique »* et qu'il suffirait de redresser ses sociétés pour que cet effet soit annulé. On l'aura compris, les conclusions de la cour d'appel de Paris ne sont pas aussi optimistes.

H. G.

M. Hory retire sa candidature à l'élection présidentielle

UNE HEURE tout juste sépare l'annonce de la confirmation de la mise en liquidation judiciaire de Bernard Tapie par la cour d'appel de Paris, de celle du retrait de la candidature à l'élection présidentielle de Jean-François Hory. Le rideau est tombé en même temps, vendredi 31 mars, sur le tandem victorieux des élections européennes.

Dans un communiqué rendu public en milieu d'après-midi, M. Hory indique qu'il a décidé de se retirer parce que *« la gauche française court le risque de ne pas figurer au second tour de l'élection présidentielle »* et qu'il refuse d' *« en porter la responsabilité »*. Le candidat de Radical se dit également *« très déterminé à faire barrage à la droite et éviter à notre pays un choix entre le conservatisme agité et le conservatisme compassé »* et affirme que son mouvement *« prendra toute sa part dans l'effort de rassemblement des citoyens de gauche »*. Quelles que soient les explications officielles données à ce renoncement et les accusations lancées contre l'ostracisme des médias, la décision de vendredi est d'abord la sanction de l'échec d'une stratégie et d'un candidat.

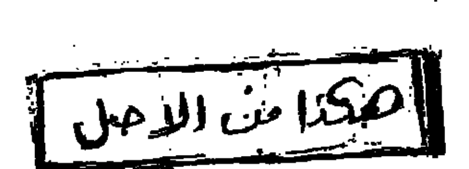
Cinq semaines après son entrée en campagne, M. Hory n'était pas parvenu à donner de la crédibilité à sa candidature, créditée de 0,5 % à 1 % d'intentions de vote dans les sondages.

A la suite des réserves exprimées, dès le début, par un certain nombre de personnalités de Radical favorables à Lionel Jospin, puis le lâchage, décisif, de Bernard Tapie, les défections s'étaient multipliées à l'intérieur du parti, rendant même difficile la réunion des cinq cents signatures nécessaires au dépôt de la candidature. Quant aux nouvelles recrues de Radical, attirées par le succès de juin 1994, elles ne sont pas montrées plus fidèles : après Noël Mamère et André Sainjon, ce fut au tour d'Antoinette Fouque d'abandonner le compagnonnage avec Radical au profit de M. Jospin.

Après avoir entraîné son parti dans l'aventure Tapie, M. Hory le laisse aussi exangue qu'en 1993. Il a revendiqué sa *« part de responsabilité personnelle »* dans l'échec et annoncé que Radical se prononcera, lors de la réunion de son conseil fédéral, le 5 avril, sur *« l'évaluation »* de sa tentative de candidature.

Un communiqué diffusé tardivement, vendredi, précise toutefois que M. Hory reprend *« dès ce soir la présidence effective de Radical »*, qu'il avait abandonnée à Jean-Michel Baylet pour la durée de la campagne. M. Baylet, comme Michel Crépeau, s'est félicité de la *« décision sage »* prise par M. Hory.

P. R.-D.



Philippe Séguin prend date auprès de Jacques Chirac

« Pense à ce peuple !... »

ÉPINAL
de notre envoyé spécial

Jacques Chirac s'est-il trouvé un modèle ? Après avoir rendu visite, dans l'après-midi, à quelques-uns des nombreux sites sportifs ou culturels qui accueillent les élèves des écoles à horaires aménagés, le maire de Paris a rendu un hommage appuyé, vendredi 31 mars, à son collègue d'Epinal, Philippe Séguin. *« Ici, à Epinal, les esprits républicains dominent. Voilà l'image de la cité que l'on aimerait construire pour notre pays. Voilà un bel exemple pour bâtir une France pour tous »*, a-t-il affirmé.

A l'occasion de ce déplacement dans les Vosges, département dont tous les parlementaires RPR, à l'exception du président de l'Assemblée nationale, ont donné leur préférence à Edouard Balladur, M. Chirac a surtout rencontré des enfants, au bord d'un tatami ou d'une piscine, au bas d'un mur d'escalade, dans un gymnase et dans les serres municipales. Il a pu constater que le nombre des journalistes qui suivent ses déplacements ne cesse de grandir. Des confrères de la presse étrangère, quelques éditorialistes et un conseiller diplomatique britannique étaient de la partie à Epinal. *« Si je suis élu... »*, s'est risqué à dire, *« avec beaucoup de réserve »*, le candidat, pour annoncer devant trois ou quatre mille personnes que, dans cette hypothèse, il adressera un message aux deux Assemblées afin de les inviter *« à légiférer autrement et à dépenser autrement »*.

« LES GUIGNOLS DE L'INFO »

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est imposée depuis de longs mois, l'ancien président du RPR s'en tient à un discours austère – centré, à Epinal, sur les institutions –, quitte à lasser un peu ses auditoires, lesquels attendent en vain quelques bons mots. Tout au contraire, M. Chirac a gommé de son discours écrit, vendredi, l'unique allusion à ceux qui l'accusent de démagogie et qui *« le soir, sur les estrades, sèment à tous vents »*. Il est vrai qu'en matière de polémique électorale, M. Séguin avait auparavant rempli son office en provoquant les huées du public à la seule évocation de *« l'actuel premier ministre »*.

Allant jusqu'à imiter la marionnette de Nicolas Sarkozy dans « Les Guignols de l'info » – *« Pourquoi ? Eh ! bien, je vais vous le dire »* –, le président de l'Assemblée nationale a répliqué aux accusations selon lesquelles M. Chirac serait un *« professionnel de la politique »*. *« Si l'on veut dire par là*, a-t-il déclaré, *qu'il considère sa charge d'élu comme assez exigeante et assez noble pour lui consacrer tout son temps, alors, je veux bien convenir que ce n'est pas donné à tout le monde. »* M. Séguin a ajouté : *« La façon dont certains s'y prennent pour "faire peuple" suffit à démontrer combien ils sont loin du peuple. »* Le maire d'Epinal a carrément accusé, sans le nommer, le premier ministre de mensonge : *« On nous ment quand on dit que la France va mieux. »*

M. Séguin a pris date pour l'avenir en affirmant : *« Le président, s'il veut être celui de tous les Français, doit attirer sur son nom bien au-delà de ce qui était sa famille d'origine. La majorité présidentielle de demain n'a donc pas vocation à rester forcément contenue dans les limites de la majorité parlementaire. »* S'autorisant pour *« une dernière occasion »* à tutoyer M. Chirac, le président de l'Assemblée nationale a lourdement insisté sur ce conseil en forme de mise en garde : *« Cher Jacques Chirac, demain, si, comme je l'espère, tu gagnes cette élection, ne te laisse pas voler ton message ! Ne te laisse pas voler ta victoire ! N'oublie pas le pacte républicain ! (...) Pense à ce peuple, qui est de droite, tout autant qu'il est de gauche ! (...) Pense à ce peuple qui ne veut pas se démobiliser un soir de mai ! »*

« C'est un propos que je n'oublierai pas », a répondu M. Chirac.

Jean-Louis Saux

Edouard Balladur multiplie les promesses en faveur des personnes âgées

Le premier ministre s'avance à son tour sur le terrain « social »

Les personnes âgées et les veuves ont été, vendredi 31 mars, l'objet des attentions d'Edouard Balladur, qui a envisagé une revalorisation des retraites en 1996 et une augmentation du taux de réversion des pensions au conjoint survivant. Le premier ministre refuse, par ailleurs, toute mise en cause du SMIC, car il estime qu'une « dérégulation à l'américaine » aurait des conséquences nuisibles en France.

LE PREMIER MINISTRE-CANDIDAT a-t-il compris que sa victoire ou son échec dans la course à l'Elysée se jouent en grande partie sur le terrain social ? A entendre les déclarations qu'il a faites depuis quelque temps, une évidence s'impose : tout en mettant les Français en garde contre les *« faiseurs de miracles »*, il se soumet chaque jour davantage aux lois de toute campagne électorale, qui veulent que les candidats multiplient les promesses.

Edouard Balladur a d'abord infléchi sa position sur les salaires pour rester dans la course au « mieux-disant » social, que Jacques Chirac mène en tête depuis le début de la campagne. Il cultive, maintenant, l'électorat des personnes âgées, qui lui est resté jusqu'à présent fidèle (31 % des plus de soixante-cinq ans se disent prêts à voter pour lui au premier tour, selon un récent sondage de Louis-Harris pour *Infomatin*).

M. Balladur les a mises à l'honneur, vendredi 31 mars, lors de l'inauguration de la maison de retraite de l'hôpital de Pontoise (Val- d'Oise). *« Avec le retour à l'équilibre des comptes de l'assurance-vieillesse* [elle sera quand même déficitaire de 27 milliards de francs sur 1994-1995], *les retraités pourront participer aux fruits de la croissance, pour la première fois, le 1er janvier 1996*, a-t-il annoncé, *mais la priorité doit être accordée à la revalorisation des pensions modestes. »*

M. Balladur entend que l'allocation-dépendance, expérimentée dans douze départements, soit, à la fois, *« suffisante pour couvrir le coût de la dépendance et versée à domicile comme en établissement, pour offrir le libre choix »*. Le candidat laisse entendre que le montant de l'allocation expérimentale actuelle (4 300 francs par mois sous condition de ressources) pourrait être relevé ; il confirme qu'elle ne devra pas être réservée aux seules personnes âgées restant à leur domicile, comme certains conseils généraux en ont décidé pour l'allocation compensatrice existante.

M. Balladur s'est engagé, aussi, à porter le taux de la pension de réversion des veuves à 60 % dès l'an prochain (54 % actuellement) et à veiller *« à ce que les conditions de versement de l'allocation-veuvage soient réexaminées et que les plafonds de ressources, ainsi que les plafonds de cumul des droits, soient révisés afin d'être fixés à un niveau juste et équitable »*.

« DU CAS PAR CAS »

Ces promesses n'empêchent pas le premier ministre de peaufiner l'image d'un candidat faisant du social dans la nuance. *« Il faut se garder de s'engager dans la voie d'une dérégulation du travail à l'américaine*, a-t-il déclaré, vendredi, dans un entretien accordé à l'Agence France-Presse. *Jamais je n'ai voulu, si peu que ce soit, mettre en cause le SMIC et je ne le mettrai pas en cause. Il ne faut pas, sous prétexte qu'il faut lutter pour l'emploi, détruire toutes les protections sociales. »*

M. Balladur juge que l'assouplissement des règles inscrites dans la loi quinquennale sur l'emploi est *« suffisant pour un fonctionnement souple de l'économie »*. Il affiche la même modération sur la réduction du temps de travail, estimant que *« s'il y a mesure obligatoire et générale, cela créera du chômage »* et qu'il vaut mieux faire du *« cas par cas par la négociation contractuelle »*. Enfin, il se montre très prudent sur les fonds de pension et se démarque une nouvelle fois de M. Chirac en réaffirmant que les dépenses de santé ne doivent pas augmenter plus vite que la richesse nationale.

Jean-Michel Bezat

« Il nous reste cinq semaines »

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Une semaine jour pour jour après Jacques Chirac, le candidat Edouard Balladur a fait, lui aussi, vendredi 31 mars, le déplacement à Bordeaux. Cette journée était placée sous le signe de la politique sociale. Devant près de quatre mille personnes, M. Balladur a vivement rétorqué au président de la République, qui, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Mutuelle de la fonction publique, mercredi 29 mars, était intervenu sur le sujet. *« Une voix auguste a cru bon de me faire la leçon sur les acquis sociaux*, a relevé M. Balladur. *S'agissant de protection sociale, d'assurance-vieillesse ou de retraite, je n'ai de leçons à recevoir de personne. »*

A l'adresse de Jacques Chirac, M. Balladur a réaffirmé son souci de mener une campagne de *« vérité »* et de *« lucidité »*. *« C'est parce que je respecte les Français que je ne veux pas leur vendre du vent »*, a-t-il déclaré. Il s'est montré optimiste sur l'issue de la campagne, en affirmant : *« Il nous reste cinq semaines, puisque le second tour est le 7 mai. »* Auparavant, François Bayrou avait défendu le bilan du gouvernement en déclarant : *« Si vous n'étiez pas candidat, votre politique aurait toutes les vertus. »*

Contrairement à son adversaire RPR, M. Balladur n'avait eu droit qu'à une visite privée d'un quart d'heure dans le bureau du maire de la ville, Jacques Chaban-Delmas, qui a pris position en faveur de M. Chirac. M. Balladur affirmait que le maire *« avait exprimé le souhait »* de le rencontrer, ce que l'entourage de M. Chaban-Delmas démentait.

Pascale Robert-Diard

Trois fois deux, une fois six

Y AURA-T-IL, oui ou non, un débat télévisé entre les principaux candidats avant le 23 avril, premier tour de l'élection présidentielle ? Depuis quinze jours, TF 1 et France 2 rivalisent de propositions, affinées et peaufinées, qui viennent s'empiler sur les bureaux des états-majors de campagne. Pour tenter de séduire les futurs bretteurs, toutes les figures géométriques ont été essayées par les deux chaînes : « trois fois deux » (Balladur-Chirac, Chirac-Jospin, Balladur-Jospin), « une fois trois »... Jeudi 30 mars, TF 1, dans une ultime tentative, a même tenté le « une fois six ». Dans la masse, se dit-on à TF 1, l'absence de Jacques Chirac se verra moins.



HORS CHAMPS

C'est, en effet, le *niet* du maire de Paris qui oblige à toutes ces contorsions. A la mi-janvier, alors qu'il connaissait l'infortune des sondages, Jacques Chirac réclamait un face-à-face télévisé avec le premier ministre-candidat. *« Il est tout à fait essentiel que les Français comprennent qu'il ne s'agit pas d'une querelle de personnes »*, expliquait-il à l'époque. Edouard Balladur avait alors décliné l'invitation. Aujourd'hui, M. Chirac veut parler le moins possible et n'entend donc pas se perdre dans un débat télévisé. *« Il y a six mois, nous avons été vertement renvoyés dans nos cordes sur deux arguments*, explique-t-on au QG chiraquien : *d'abord, on ne débat pas dans son propre camp ; ensuite, il n'y pas de raison de ne pas inviter les autres candidats. On imagine assez, en outre, ce que pourrait donner aujourd'hui une querelle à deux sous l'œil goguenard d'un Lionel Jospin assis à la même table... »*

Aujourd'hui en position de challengeur, le chef du gouvernement déploie ses dernières forces pour organiser cette rencontre. Le premier ministre-candidat a confirmé qu'il est d'accord pour un *« débat à trois »*. Par lettre du 29 mars, rendue publique le lendemain, il en a même informé le candidat socialiste, Lionel Jospin. Le 30 mars, Daniel Vaillant, directeur de campagne de M. Jospin, a confirmé oralement à Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France-Télévision, qu'il est d'accord pour un débat à trois. L'état-major du candidat socialiste pourrait même envisager un débat entre Lionel Jospin et les deux candidats RPR à tour de rôle.

Entre-temps, Gérard Carreyrou, directeur de l'information de TF 1, a lancé l'idée d'*« un grand débat à six »*. Il l'a fait savoir par lettre, le 30 mars, aux intéressés : Edouard Balladur, Lionel Jospin, Jacques Chirac, Robert Hue, Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers. Il espère au moins cinq réponses positives. *« Mais attention ! Ce sera la dernière tournée »*, souffle Gérard Carreyrou. Vendredi 31 mars, à 20 heures, seuls Robert Hue et Jean-Marie Le Pen avaient répondu positivement à cette offre de la dernière chance. TF 1 a fixé aux candidats le lundi 3 avril comme date limite.

Ariane Chemin

Le maire de Paris promet de renouveler le personnel politique

LES FRANÇAIS seront sans doute privés du débat télévisé triangulaire – Édouard Balladur, Jacques Chirac, Lionel Jospin – que plus d'une chaîne rêve d'organiser. Le premier ministre-candidat et le candidat socialiste réclament cette joute, mais le maire de Paris ne veut pas en entendre parler *(lire ci-contre)*. Faute de face-à-face, les électeurs ont droit, jour après jour, à un débat à distance dans lequel les petites phrases, décriées mais prisées, sont autant de messages, sinon de « missiles », envoyés au concurrent.

Ainsi, lors de son passage à l'émission « La Marche du siècle » sur France 3, le 29 mars, M. Chirac a décoché un propos qui n'avait rien d'improvisé sur le thème des « équipes nouvelles » qui dirigeront le pays dans l'hypothèse de sa victoire à l'élection présidentielle. *« Il ne pourrait être question* (...) *de prendre les mêmes et de recommencer »*, a glissé l'ancien président du RPR. Le même soir, Alain Juppé, président par intérim du mouvement néogaulliste, en déplacement à Angoulême, déclarait que *« le temps est venu d'une nouvelle génération de responsables gouvernementaux »*. Afin que le message soit parfaitement perçu, Jean-Louis Débré, premier secrétaire général adjoint du RPR, soulignait le trait, le lendemain, à Montauban. *« S'il est élu, Jacques Chirac fera appel à des femmes et des hommes neufs pour conduire le changement »*, insistait le porte-parole du parti.

Ce tir groupé répondait, en premier lieu, à la dénonciation par M. Balladur, le samedi précédent, des *« hommes du passé »* qui, selon l'expression du général de Gaulle, *« font leur petite cuisine sur leurs petits réchauds »* (*Le Monde* du 28 mars). Le propos visait, en pointillé, M. Chirac, mais il avait également une autre portée car, depuis un moment, le maire de Paris, conforté par son comité politique (Alain Juppé, Philippe Séguin, Alain Madelin), ne veut pas laisser s'insinuer un doute ou un malentendu au sujet du « rassemblement » auquel il aspire et du « changement » qu'il préconise.

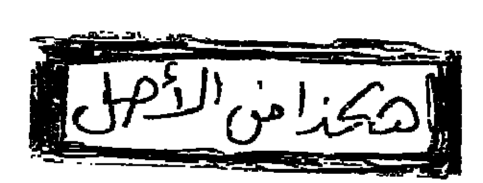
PAS DE PASSE-DROITS

Selon son entourage, le rassemblement doit concerner les Français, et non pas les *« cénacles parisiens »* ni le *« microcosme »*, pour reprendre un mot de Raymond Barre. De même le changement doit se faire avec des têtes nouvelles, celles, en particulier, de ceux qui entourent M. Chirac depuis le début de son combat.

En clair, les ralliés sont certes les bienvenus, mais ils ne peuvent miser sur des passe-droits. Ceux qui, comme Charles Pasqua, vantent le bon choix et la réussite de la campagne de M. Chirac (*Le Monde* du 21 mars) ou qui, comme Simone Veil, s'incluent prestement dans l'opération de ressoudage de la majorité si M. Balladur ne figure pas au second tour (*Le Monde* du 17 mars) ne doivent se faire aucune illusion. Il en va de même pour tous les autres ministres qui, dans leur grande majorité, se sont rangés derrière le premier d'entre eux.

Tel est le message. Et, pour ajouter à sa clarté, un proche du ministre des affaires étrangères ajoute que *« M. Juppé est moins gêné de siéger, au gouvernement, à côté de M. Balladur qu'à côté de M. Pasqua »*. Elu chef de l'Etat, M. Chirac ferait donc « monter » la jeune classe – les nouveaux députés de mars 1993 – aux postes de commande de la République.

Olivier Biffaud





UNE DIPLOMATIE EN QUÊTE D'INFLUENCE

La construction européenne est restée au cœur de la politique étrangère

La fin de la guerre froide a modifié le jeu de la France

En perte d'influence sur certains de ses terrains d'action privilégiés – Afrique, Maghreb –, parfois peu active dans les nouveaux pôles de puissance – région Pacifique, Amérique latine –, la France s'efforce en construisant l'Europe de conserver un certain poids sur la scène internationale. Après avoir tiré profit de la division de l'Europe, sa diplomatie doit faire entendre sa voix dans un monde plus complexe et chaotique que celui de la guerre froide, où l'influence d'un pays ne se mesure plus seulement en termes politiques et militaires.

RÉCEMMENT, un chercheur américain du Centre d'études stratégiques de Washington interrogeait : *« Est-ce que la France compte encore ? »* Sur une scène internationale de plus en plus mondialisée, un pays qui représente moins de 1 % de la population du globe et 0,5 % de ses terres immergées compte-t-il encore?

La guerre froide enterrée, avec l'écroulement de l'URSS, de quel poids diplomatique pèse une nation qui s'était fait une spécialité de vouloir jeter des ponts entre l'Est et l'Ouest ? Un pays qui voulait, de temps à autre, faire croire qu'il n'appartenait pas tout à fait au bloc occidental ou s'efforçait, à tout le moins, d'y occuper une position originale afin d'empêcher que les affaires de la planète ne soient réglées par un condominium américano-soviétique ? Un pays qui avait appris à faire entendre sa voix, à manifester « sa différence », dans un système bipolaire qui n'existe plus ?

La question du chercheur américain Steven Philip Kramer (CSIS, « Does France Still Count ? », *The Washington Papers*, nº 164) peut encore se formuler ainsi : la France a-t-elle toujours les moyens d'une « diplomatie gaullienne » ?

En gros, les années Mitterrand ont assuré la continuité de cette ambition française, celle de « compter » sur une scène internationale marquée par la présence des deux Supergrands. On s'est permis d'afficher, au moins au niveau rhétorique, un côté volontiers lyrico-tiers-mondiste (c'est le discours de Mexico) de nature à manifester notre indépendance au sein du camp occidental.

On a présenté, en revanche, un profil d'allié fidèle des Etats-Unis lorsqu'il s'agissait (crise des euromissiles) de faire pièce aux tentatives d'intimidation des Soviétiques en Europe. En bonne tradition gaulliste, on est resté dans l'Alliance atlantique sans en rejoindre la structure militaire intégrée. Ou si on l'a, ces derniers mois, un peu réintégrée, ce fut sans le dire.

On a voulu maintenir une zone d'influence privilégiée au Maghreb, avec de piètres résultats pour empêcher l'évolution que l'on sait en Algérie. On s'est efforcé de conserver un réseau d'influences en Afrique francophone où la France entretient des liens anciens, et souvent douteux, avec des régimes de plus en plus contestés (le courage des soldats français qui ont participé à l'« opération Turquoise » n'effacera pas le drame du Rwanda).

A la table des Grands, on a préservé cette petite « différence » qui a permis à Paris de dire tout haut aux Etats-Unis des choses que bien d'autres membres de l'Alliance pensaient tout bas et de faire beaucoup de bruit sur la question des dissidents soviétiques là ou d'autres Européens (l'Allemagne, notamment) étaient plus silencieux.

Dans l'espace laissé par la confrontation entre les Etats-Unis et l'URSS, dans une Europe marquée par la division de l'Allemagne, la France a fait entendre sa voix – sans doute au-delà de ce que ses moyens auraient dû lui permettre.

Mais dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, que pèse une diplomatie volontariste quand les rapports de forces s'établissent autant en influence économique, financière et culturelle que dans la stricte sphère du politique et du militaire ? L'étalon du pouvoir n'est plus la seule possession de l'arme atomique ou le nombre de divisions que peut mobiliser un pays (encore que ce dernier élément compte toujours, comme on l'a vu au moment de la guerre du Golfe).

IL y a d'autres instruments de mesure. La France, combien de multinationales ? Combien de séries télévisées diffusées de par le monde ? Combien de films à l'affiche, de Los Angeles à Bombay ? Mesurée au palmarès des prix Nobel en sciences exactes et des brevets en logiciels informatiques, jaugée en nombre d'habitants de la planète encore francophones, appréciée à l'aune de ses capacités exportatrices en matière de culture populaire, jugée sur la qualité de devise-refuge que peut présenter le franc (par rapport au mark ou au yen), la France aurait perdu de son poids.

Ce serait même là l'une des causes de sa déprime des années 90. Alain Duhamel range au nombre des *« peurs françaises »*, dont il a dressé le répertoire, la *« crainte du déclin »*, le *« pressentiment de l'insignifiance, voire de l'effacement français »* au XXIe siècle, dans un monde où les critères de la puissance ont changé, où Sony et Microsoft sont devenus des acteurs d'une scène internationale qui n'est plus seulement dominée par les Etats.

Si encore il s'agissait des mêmes Etats, la France, un des plus vieux et des plus solides Etats-nations d'Europe, serait assurée de pouvoir beaucoup « compter ». Mais là encore, la donne a été bouleversée. La croissance économique, la poussée démographique, l'émergence de nouveaux centres de pouvoir – politiques, financiers, commerciaux –, tout cela survient dans des zones où la France est largement absente : Asie, Amérique latine, Europe centrale et orientale.

La France, membre du G 7 (qui regroupe les pays dits les plus industrialisés), reste l'une des toutes premières économies mondiales ; détentrice de l'arme nucléaire, elle fait partie du « club » qui (avec la Chine, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie) monopolise encore les cinq sièges de membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais ses zones d'influence immédiate – là où elle « compte encore » – correspondraient aux cercles de misère et de turbulence de l'époque : Afrique noire, Bassin méditerranéen...

C'est oublier l'Europe qui, plus que jamais, fut, ces dernières années, le terrain d'exercice privilégié de l'influence française – politique, économique, commerciale. C'est là que la France réalise maintenant l'essentiel de son commerce extérieur, là qu'elle joue, en partenariat étroit avec l'Allemagne, un rôle prépondérant.

Quand le couple franco-allemand est en phase, la France, au sein de l'Europe, obtient des résultats sans commune mesure avec son poids réel. Hors de ce cadre, Paris n'aurait jamais eu gain de cause, dans les domaines de l'agriculture et de la culture, lors de la féroce bataille qui l'opposa aux Etats-Unis au moment des négociations du cycle de l'Uruguay (le dernier grand accord de libéralisation du commerce international conclu dans le cadre du GATT).

C'est au travers de la construction d'une Europe unie, dont elle veut faire un nouveau pôle de puissance, que la France entend *« régler cette adéquation difficile entre l'ampleur de ses ambitions (...) et la réalité de ses moyens »*. L'expression est d'Alain Juppé.

LE dernier des ministres des affaires étrangères de l'ère Mitterrand, par la grâce de la cohabitation, aura incarné avec brio cette tradition française d'une diplomatie volontariste ou activiste qui vaut à la France autant de critiques moqueuses que de remarques envieuses de la part de ses alliés. Mais qui lui vaut d'être présente : n'est-elle pas le plus gros contributeur de « casques bleus » en mission de par le monde ?

En respectant *« le principe de réalité »* (qui la range au niveau des puissances moyennes) tout en poursuivant ses *« idéaux »* (dont elle veut croire à l'universalité), la France, dit encore Alain Juppé, est capable d'obtenir sur la scène internationale *« des résultats qui n'ont aucun rapport avec une simple arithmétique de la puissance »*. Et l'un des moyens de réaliser cette synthèse entre idéal et principe de réalité serait de bâtir l'Europe ; l'Europe comme médiateur, véhicule de la continuité de l'ambition française sur la scène internationale. Les trois principaux candidats à la présidence le disent à peu près dans les mêmes termes.

DEPUIS quelques années, la construction d'une Europe qui ne soit plus seulement un géant économique mais aussi un partenaire politique des Grands – Chine, Etats-Unis, Japon, Russie – est au cœur de la diplomatie française. C'est l'objectif du traité de Maastricht ratifié en septembre 1992. Il suppose l'avènement d'une politique extérieure et de défense commune, donc, aussi, un début d'armée européenne qui devra trouver sa place dans le dispositif d'alliance avec les Etats-Unis, l'OTAN, ou à ses côtés (ce sera l'un des grands débats de la fin de ce siècle).

En toile de fond de cette quête française d'une Europe unie, il y a, toujours, la crainte de l'éternel retour de l'hégémonie allemande : si l'Allemagne n'est pas arrimée à une Europe forte, elle dominera une partie du Vieux Continent ; si on ne fait pas l'écu, le mark sera la monnaie européenne, etc.

Sur ce chemin, il y a eu et il y aura des déceptions. Au moment précis de l'après-guerre froide – la décomposition de la Fédération yougoslave – où il aurait fallu que la France par Europe interposée fasse quelque chose, l'UE, par manque de moyens, de volonté et d'entente entre ses membres, a été incapable d'éviter le pire.

Plus grave peut-être : la volonté d'exister encore, de « compter », par le biais d'une Europe constituée en grande puissance politique et militaire – et pas seulement économique – à côté des Etats-Unis et des autres Grands, cette volonté n'est pas forcément partagée avec la même ferveur sur le Vieux Continent.

Là est la limite de l'exercice entamé par la France pour que perdure une influence menacée, écrivait, dans *Le Monde* du 7 février, Guillaume Parmentier, spécialiste des questions diplomatico-militaires : la « recette » concoctée par Paris pour pallier « l'essoufflement » de sa puissance – *« échanger de la souveraineté contre de l'influence »* – est fondée, expliquait-il, sur un présupposé parfois contestable *« selon lequel les intérêts et les politiques de la France et de ses partenaires de l'UE convergent nécessairement »*.

La Grande-Bretagne n'a pas le même tropisme européen que la France. L'Allemagne a ses attirances tout à l'est du continent. Les candidats à l'Union européenne comme la République tchèque, la Hongrie ou la Pologne – bref, ceux qui ont éprouvé la botte soviétique – ont vertement fait savoir à François Mitterrand, à Prague en juin 1992, qu'ils n'avaient aucune envie de voir l'Europe se constituer en entité indépendante des Etats-Unis.

A Bruxelles, la France est seule quand elle veut maintenir l'aide de l'Union européenne à l'Afrique ; ses partenaires pencheraient plutôt pour une redistribution de l'assistance en faveur de l'Europe du Centre et de l'Est, etc.

Enfin, sur le front intérieur, le débat et les résultats serrés du référendum sur le traité de Maastricht ont manifesté les réticences européennes d'un grand nombre de Français.

Mais l'Europe se fait, lentement, laborieusement. La direction prise paraît irréversible. Et, jusqu'à présent, personne, à Paris, n'a proposé meilleur chemin, pour que la France « compte encore », que celui de la construction européenne.

Alain Frachon

FIN

Moins de 1,5 million de Français expatriés

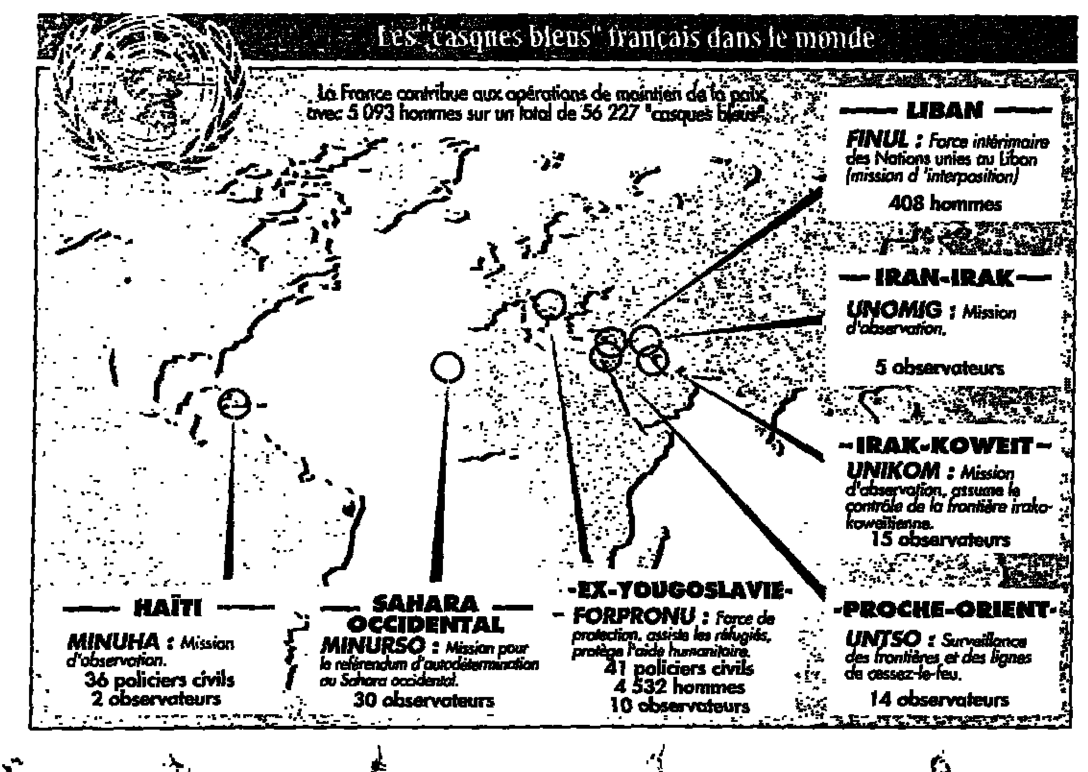
Les Français s'expatrient peu, moins que les ressortissants des grands pays voisins d'Europe de l'Ouest. Voici une estimation de la carte des Français à l'étranger.

En Europe, près de la moitié des Français expatriés ont élu domicile en Europe, soit environ 852 000 personnes, dont 183 000 en Belgique, 165 000 en Allemagne, 130 000 en Grande-Bretagne et 109 000 en Suisse. En Afrique, la population française a tendance à décroître. Les Français expatriés dans l'Afrique francophone sont estimés à 126 000, les principales communautés résidant en Côte-d'Ivoire (20 000), à Madagascar (18 000) et au Sénégal (16 000). Au Maghreb, la population française serait de quelque 100 000 personnes. Les Etats-Unis hébergent la communauté française la plus importante (242 000 personnes), le Canada 108 000 et seulement 80 000 Français vivent dans toute l'Amérique latine. Enfin l'Asie-Océanie compte une centaine de milliers de Français (la plupart d'entre eux sont installés en Australie, 60 000).

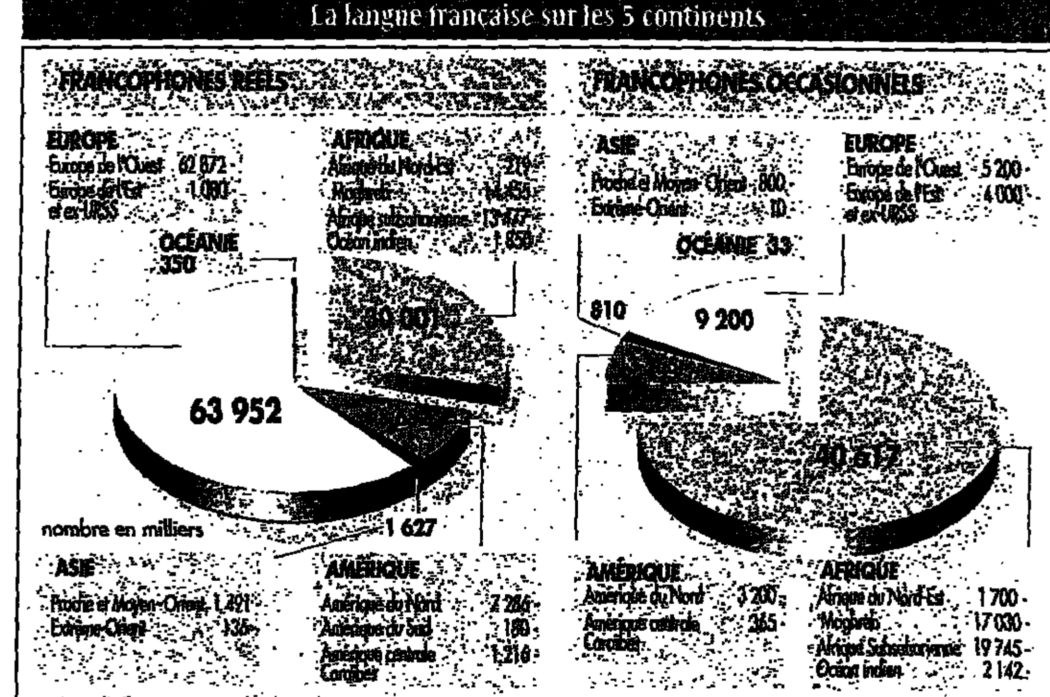
Repères

1981
● **18 octobre** : à la veille du sommet de Cancun (Mexique) pour un nouvel ordre économique mondial, M. Mitterrand prononce à Mexico un discours sur les relations Nord-Sud.
1982
● **4 mars** : M. Mitterrand est le premier chef d'État européen à se rendre en Israël. Devant la Knesset, il se déclare favorable au principe d'un État palestinien.
● **Août** : le premier contingent français arrive à Beyrouth pour participer à l'évacuation des combattants de l'OLP.
1983
● **20 janvier** : devant le Parlement de Bonn, M. Mitterrand lance un appel au respect de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, et se prononce pour l'installation de nouveaux missiles américains en Allemagne.
1984
● **Août** : pour relancer l'action en faveur de la francophonie, le conseil des ministres décide la création de trois organismes, dont un Haut Conseil international présidé par le chef de l'État.
1985
● **2-3 décembre** : le conseil européen de Luxembourg adopte l'Acte unique comportant notamment la perspective du Grand Marché en 1993.
1986
● **Février** : opération « Épervier » : la France intervient au Tchad.
1989
● **Avril** : le rapport du « comité Delors » propose trois étapes pour parvenir à l'Union monétaire.
● **Novembre** : chute du mur de Berlin.
1990
● **4 avril** : le président de l'OLP, M. Arafat, est reçu à l'Élysée par M. Mitterrand.
● **19 avril** : MM. Kohl et Mitterrand appellent leurs partenaires européens à accélérer la création de l'Union monétaire et à s'orienter vers une Union politique.
● **15 septembre** : opération « Daguet » : après l'invasion du Koweït par l'armée irakienne, M. Mitterrand décide de participer à l'intervention multinationale et annonce l'envoi en Arabie saoudite de plus de quatre mille soldats.
1991
● **Octobre** : MM. Kohl et Mitterrand annoncent un projet de création d'un corps d'armée franco-allemand.
● **10 décembre** : l'accord sur le traité d'Union européenne est signé par les Douze au sommet de Maastricht.
1992
● **20 septembre** : les Français approuvent par 51,5 % des voix le traité sur l'Union européenne.
1993
● **21 janvier** : MM. Kohl et Mitterrand célèbrent le trentième anniversaire du traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer.
1994
● ***Juin*** : opération « Turquoise » : après les massacres au Rwanda, la France envoie des soldats pour protéger une zone de sécurité pour les réfugiés.

Les "casques bleus" français dans le monde



La langue française sur les 5 continents



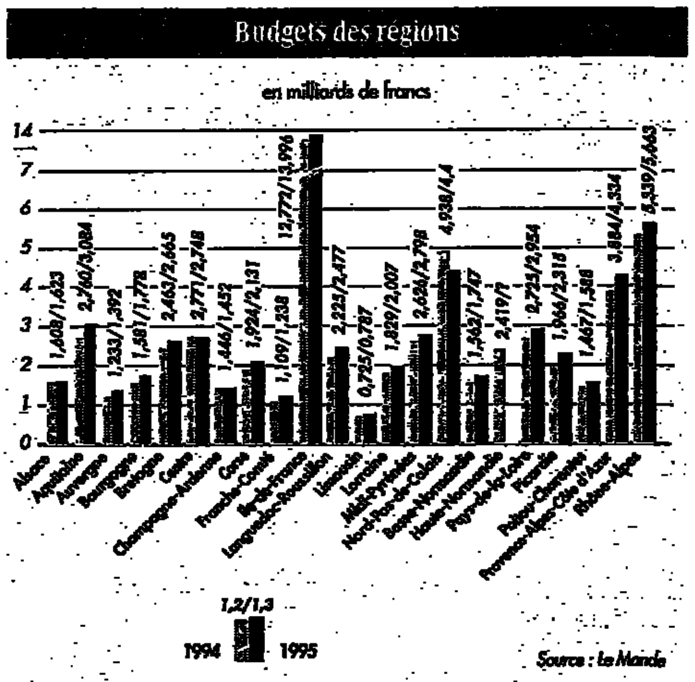
La Haute-Normandie sera la seule région placée sous le contrôle budgétaire de l'État

Le Nord-Pas-de-Calais a voté « in extremis » un budget

Le vendredi 31 mars marquait la date limite pour l'adoption des budgets des conseils régionaux. Sur les 22 régions de France métropolitaine, une seule, la Haute-Normandie, n'a pas été en mesure de se doter d'un budget. Pour la première fois, une chambre régionale des comptes, puis un préfet, vont donc se substituer à des élus, pour établir le budget d'une région, puis le mettre en œuvre, par arrêtés.

DANS DIX-NEUF RÉGIONS métropolitaines sur vingt-deux, la droite détient la présidence des conseils régionaux. Mais, dans la plupart des cas, ces présidents ne disposent pas d'une majorité cohérente. C'est pourquoi le vote – dans les délais légaux, c'est-à-dire avant le 1er avril – des budgets primitifs pour 1995 a soulevé de gros problèmes dans trois régions : le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie (*lire ci-dessous*), et l'Ile-de-France.

Dans les deux premières régions, en l'absence de majorité, le vote du budget s'effectue toujours sur la corde raide. Les problèmes de l'Ile-de-France sont plus nouveaux : jusqu'alors, Michel Giraud, le président RPR, avait pu s'appuyer sur une partie des écologistes pour renforcer sa majorité RPR-UDF et éviter ainsi de s'allier avec le FN. Mais la querelle Chirac-Balladur a divisé le groupe RPR et Michel Giraud a dû négocier jusqu'au dernier moment pour obtenir finalement l'appui d'une grande partie du groupe Génération Ecologie et l'abstention des Verts. Il est vrai que les écologistes, souvent en position de groupe charnière, jouent une partie délicate : chaque fois qu'une région éprouve des difficultés à faire voter son budget, faute de majorité, la proportionnelle en vigueur pour l'élection des conseils régionaux, en partie responsable de cet émiettement, est mise en cause. Or les écologistes sont précisément les plus chauds partisans de ce mode de scrutin, gage de leur survie.



TROPISME A LA HAUSSE

Maintenant que la quasi-totalité des budgets est adoptée, ce sont les contribuables, une fois encore, qui vont maugréer. Certes, les impôts directs régionaux représentent une faible part du total des impôts locaux, les régions étant des structures légères. Mais ils continuent d'augmenter : parmi les dix-neuf régions de métropole pour lesquelles des données définitives sont disponibles, seules cinq (Centre, Basse-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes), n'augmentent aucun des taux des autres impôts directs (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti). Deux (Bretagne et Languedoc-Roussillon) évitent d'augmenter les leurs pour le foncier non bâti. Les autres, en dehors de l'Alsace qui caracole loin devant, augmentent les taux de 2 à 7 %.

Cette progression constante de la fiscalité locale est l'un des principaux chevaux de bataille de ceux qui remettent en cause la décentralisation, même si – campagne présidentielle oblige –, un silence impressionnant règne en ce moment sur ce point... Outre l'éternel problème du décalage entre les transferts de charges et de moyens effectués par l'Etat, l'une des explications de ce tropisme à la hausse est que les régions sont, depuis quelques années, entraînées par l'Etat dans un mouvement de cofinancements de divers équipements, notamment par le biais des contrats de Plan, qui alourdissent leurs charges et cette fois sans aucune compensation.

Au surplus, la crise se fait sentir, en particulier dans l'évolution des bases sur lesquelles est prélevée la taxe professionnelle, dont le produit représente environ la moitié des ressources fiscales directes des régions. Les bases retenues pour le calcul de cette taxe reflètent, schématiquement, le niveau d'activité – et en particulier d'investissement – des entreprises en 1993, au creux de la vague. L'augmentation de ces bases se situe dans une fourchette de 3 à 4 %. Les années précédant la crise, les bases augmentaient de 8 % ou plus.

Malgré tout, les chiffres, sur une seule année, doivent être maniés avec précaution : une forte augmentation n'indique pas forcément une frénésie de dépenses de la part d'élus irresponsables. Le cas de l'Alsace est très significatif : le produit attendu de la fiscalité directe enregistre une augmentation record de 19,9 %, due essentiellement à une hausse des taux d'environ 15 %, car la région a décidé de se désendetter de façon massive. En sens inverse, en Rhône-Alpes, le produit de la fiscalité directe n'augmente que de 3,1 % pour 1995, soit la plus faible augmentation enregistrée. Mais en 1994, la hausse avait été de... 60 %. D'une façon générale, l'augmentation des taux avait commencé à se ralentir en 1994 (environ +10 % contre +16 % en 1993). Sous les effets conjugués de la crise et de la nécessité de calmer le jeu après les fortes dépenses des années précédentes, l'année 1995 s'annonce ainsi, dans plusieurs cas, comme celle d'une sorte de pause budgétaire.

J.-L. A.
avec les correspondants du « Monde »

Les tribulations du Nord-Pas-de-Calais

Le projet de budget présenté par l'exécutif Verts-PS du conseil régional de Nord-Pas-de-Calais, présidé par Mme Marie-Christine Blandin (Verts), a été adopté vendredi 31 mars par 39 voix pour, 15 voix contre et 55 abstentions. Le nouveau budget s'élève à 4,4 milliards de francs. Il apparaît largement corrigé par rapport à la version rejetée le 30 janvier, qui prévoyait une forte hausse de la fiscalité rejetée par le groupe UDF-RPR, le plus important de l'opposition. La majorité relative Verts-PS a dû se résoudre à des économies, et au recours à l'emprunt. Cela n'a pas empêché Mme Blandin de rappeler une fois de plus son attachement à la proportionnelle. – *(Corresp.)*

M. Rufenacht victime de la bataille municipale du Havre

ROUEN
de notre correspondant

Après le rejet en seconde lecture, le 20 février, du projet de budget primitif de la région de Haute-Normandie, Antoine Rufenacht, président RPR depuis 1992, a tenté jusqu'au dernier moment de trouver une solution pour enrayer le *« scénario catastrophe »*, selon une expression souvent entendue dans les couloirs du conseil régional. Une hypothèse avait été émise, vendredi : s'il parvenait, avant minuit, à fixer une date de convocation du conseil régional, le préfet de région aurait pu autoriser une nouvelle lecture du budget en avril. Il n'en a finalement rien été. On s'achemine donc vers une « première » en France : la chambre régionale des comptes sera saisie et devra, en lieu et place des élus, établir un équilibre entre les dépenses et les recettes. Elle aura un mois pour transmettre le fruit de sa réflexion au préfet de région qui prendra les arrêtés d'exécution.

M. Rufenacht gouverne la région avec une majorité relative extrêmement réduite. Sur 55 conseillers régionaux, le groupe RPR-UDF ne compte que 19 élus rejoints par le seul « chasseur » (CNPT). Aux régionales de 1992, le PS avait obtenu 14 sièges, le PCF, 5 le FN, 8, les Verts, 4 et Génération Ecologie, 4. M. Rufenacht était devenu président au troisième tour de scrutin par 29 voix contre 21 à Laurent Fabius (PS), 4 à André Letourneur (Verts) et une abstention. Le député RPR du Havre avait bénéficié des 8 voix du FN. Deux autres voix d'origine indéterminée, qui auraient dû se porter sur M. Fabius, l'autorisèrent, une fois les voix FN retirées du décompte, à accepter son élection face à M. Fabius, à score « théorique » égal, *« au bénéfice de l'âge »*.

DÉFECTION DES ÉCOLOGISTES

Depuis, M. Rufenacht n'a jamais réuni d'autre majorité que de circonstance, et seulement après avoir convaincu les Verts et GE de le soutenir au coup par coup. Ainsi, ces derniers sauvèrent en seconde lecture les budgets de 1993 et 1994, le contrat de plan Etat-région et le contrat interrégional du grand bassin parisien. Mais en cette année électorale, les écologistes ont refusé le rôle de roue de secours d'Antoine Rufenacht qui s'apprête à se lancer, depuis son fauteuil de président de la région, à la conquête de la mairie communiste du Havre.

Le président du conseil régional a déjà entrepris une grande tournée d'explications auprès des collectivités et organismes socioprofessionnels, adressé un courrier à ceux qui *« vivent »* des crédits de la région ou relèvent de sa compétence. Devant la fédération patronale de Rouen, il a laissé entendre que le budget, fixé dans son projet pour 1995 à 2,7 milliards, pourrait être amputé de 80 millions si les magistrats de la chambre refusent de toucher aux taux des impôts, et de 200 millions s'ils gardent le même niveau d'emprunts qu'en 1994.

Quelle sera la marge de manœuvre de Jean-Paul Proust, le préfet de région, juge et partie pour les crédits d'application du contrat Etat-région qu'il a cosigné avec le président du conseil régional, soit près de 40 % des crédits de paiement ? Ses premiers arrêtés d'exécution peuvent techniquement sortir entre les deux tours de l'élection présidentielle, mais la campagne des municipales suivra de près.

De budgétaire, la bataille devrait aussi devenir plus politique. Fort de sa malheureuse expérience et personnellement hostile à la proportionnelle, Antoine Rufenacht espère convaincre le prochain gouvernement – lui-même soutient Jacques Chirac – de modifier le mode de scrutin régional.

Etienne Banzet

Les ministres de l'aménagement du territoire s'attaquent au « scénario du souhaitable » pour l'Union européenne

STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

L'aménagement du territoire est certes une affaire d'Etats et de régions, mais une concertation s'impose, tant les problèmes dépassent les frontières. Telle a été, en substance, la conclusion de Monika Wulf-Mathies, commissaire européen chargé de la politique régionale, devant les ministres de l'Union responsables de l'aménagement du territoire, sous la présidence de Daniel Hoeffel, le ministre français. Les travaux menés les 30 et 31 mars à Strasbourg ont permis de mesurer que l'idée d'une vision globale dans ce domaine progresse sensiblement.

Pour ce rendez-vous, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) avait mis à plat – sous la forme de trois cartes à l'horizon 2015, établies en commun avec les partenaires européens – le *« scénario de l'inacceptable »*, comme l'a baptisé M. Hoeffel (*Le Monde* du 1er avril). Ce dernier a annoncé à Strasbourg que les ministres souhaitaient *« s'attaquer au scénario du souhaitable »*. Selon lui, la tâche devient urgente : d'ici un an, c'est-à-dire sous la présidence italienne, l'Union devrait avoir élaboré un schéma de développement *« volontariste »*.

A cette fin, il est envisagé d'accroître les crédits destinés à la coopération interrégionale et transnationale. En outre, il va être créé un observatoire européen de l'aménagement du territoire, qui devrait commencer ses travaux avant la fin de l'année. Cette décision a le mérite d'épargner les susceptibilités des Etats membres. Pour l'instant, l'aménagement du territoire ne relève pas, en effet, de la compétence communautaire. Pourtant, il est des domaines où la concertation est indispensable. Ainsi, les ministres allemand, belge, français, luxembourgeois et néerlandais ont profité de leur rencontre pour signer une convention afin de maîtriser les crues du Rhin et de la Meuse, avec le concours de fonds européens (13 millions de francs). Les inondations de cet hiver ont accéléré cette prise de conscience collective.

Le développement équilibré du territoire de l'Union doit-il rester du seul ressort des politiques nationales, être traité à l'échelon intergouvernemental ou peut-il être aussi géré par les institutions européennes ? Tant Mme Wulf-Mathies que M. Hoeffel ont souligné qu'il faudra bien se résoudre à clarifier la situation à l'occasion de la révision du traité de Maastricht, prévue en 1996. D'autant que l'arrivée à moyen terme des pays d'Europe centrale et orientale va singulièrement changer la donne. L'inquiétude vient, en outre, de la rive sud de la Méditerranée, à propos de laquelle Paris plaide pour une plus grande coopération *« euro-méditerranéenne »*.

Marcel Scotto et Martine Valo

François Mitterrand plaide pour une Europe des valeurs

*« **IL FAUT QUE VOUS CONVAINQUIEZ** des millions de consciences européennes »* a lancé François Mitterrand, vendredi 31 mars, aux quelque 250 jeunes réunis à Paris pour la onzième assemblée générale du Forum Jeunesse de l'Union européenne. *« Si on ne réussit pas les prochaines étapes, on risque de remettre en cause les précédentes »* a-t-il averti, rappelant que la construction européenne connaissait actuellement *« une sorte de cran d'arrêt »*.

Le président de la République, qui s'est réjouit de ce que l'Union commence *« à sortir de la seule conception de l'Europe de marché »*, en a tout de même profité pour déplorer qu'elle paraisse *« parfois lointaine aux citoyens »* et *« donne trop souvent l'impression de rester prisonnière de structures administratives »*. Il a appelé l'Union européenne à *« assurer ses devoirs sociaux »* et à privilégier désormais les valeurs de *« tolérance, d'égalité des chances, de solidarité et de protection des faibles »*.

Le président de l'AMF demande aux élus locaux de soutenir M. Chirac

DANS UNE LETTRE OUVERTE adressée aux membres de l'Association des maires de France (AMF), le sénateur et maire de Bapaume (Pas-de-Calais), Jean-Paul Delevoye (RPR) rappelle à ses adhérents son choix en faveur du candidat Jacques Chirac, et leur demande de rejoindre les comités de soutien de leur département. *« Nous, les 50 000 élus locaux, nous connaissons plus que d'autres les angoisses et les difficultés de nos concitoyens,* écrit M. Delevoye. *Face à la dilution de l'esprit national, face à la dilution de l'esprit civique, nous devons réagir »*. *« Prenons garde à une démocratie par défaut, par manque d'intérêt des citoyens »*, lance le président de l'AMF, qui engage les élus locaux à participer avec lui *« autour de Jacques Chirac, à la restauration du Pacte républicain »*.

DÉPÊCHES

■ **SOCIAL : Mme Simone Veil, ministre des affaires sociales,** de la Santé et de la Ville a annoncé vendredi 31 mars à Fort-de-France (Martinique) que la parité absolue des prestations familiales entre les DOM et la Métropole serait effective *« dans l'année qui vient »*. Malgré le rattrapage prévu par la loi sur la famille du 25 juillet 1994, il subsiste au détriment des DOM, *« un décalage de prestations de 200 millions de francs »* et selon Mme Veil, le premier ministre a décidé *« de résorber cet écart au plus tard le 31 mars 1996 »*, date à laquelle *« l'enveloppe « famille » des DOM aura strictement le même poids que celle versée en Métropole »*.

■ **SALAIRES : le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)** *« salue le courage »* de Jean Gandois pour ses déclarations en faveur de hausses de salaires dans les entreprises prospères, mais il estime que *« le partage des bénéfices est la seule voie d'avenir »*. En effet, cette formule *« restitue aux salariés une part de la richesse produite »*, tout en préservant la souplesse nécessaire des coûts par rapport aux aléas du marché. Le CJD propose donc *« d'engager des démarches contractuelles et durables de partage des bénéfices plutôt que d'augmenter massivement les salaires »*.

■ **EMPLOI : Michel Giraud, ministre du travail, a répondu, vendredi 31 mars,** aux critiques de Lionel Jospin et de Jacques Chirac sur la baisse des chiffres du chômage. Il a estimé que *« l'essentiel »* de la progression du chômage était survenue en 1993 et qu'elle *« résultait des plans sociaux arrêtés par les socialistes avant leur départ »*. *« Si l'on confond les CRE* [contrats de retour à l'emploi] *avec une procédure statistique, on se trompe lourdement »* a ajouté le ministre en réponse à Jacques Chirac pour qui le chômage a augmenté statistiquement de 230 000 personnes en deux ans, et de 350 000 si l'on ajoute les CES et les CRE.

■ **CODE ÉLECTORAL : la direction des Journaux officiels** vient de publier une nouvelle édition du *Code électoral*. Cet ouvrage de 598 pages (vendu au prix de 175 francs dans les librairies ainsi qu'au siège du *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15) recense les textes relatifs à l'élection présidentielle et aux municipales. Il contient notamment les lois de janvier et février 1995, dites *« anticorruption »*, sur le financement des partis politiques. (Renseignements au (16-1) 40-58-78-78)

■ **RHIN-RHÔNE : les opposants au projet de mise au grand gabarit de la liaison fluviale Rhin-Rhône** devaient se rassembler, les samedi 1er et dimanche 2 avril à Besançon, à l'appel d'une quarantaine d'organisations régionales, nationales et internationales, dont Saône-Doubs vivants-WWF, France Nature Environnement, Greenpeace, l'Union nationale des fédérations de pêche, la Fédération nationale des usagers des transports, les Verts, l'AREV, Ecolo J et Génération Ecologie, die grünen, European Rivers Network... Cette mobilisation intervient alors que se préparent les décrets constituant, entre la compagnie nationale du Rhône et EDF, la société qui devrait assurer la réalisation d'un ouvrage de deux cent trente kilomètres dont la construction, chiffrée au minimum à 17 milliards de francs, affecterait profondément la vallée du Doubs, selon ses opposants, sans que l'utilité économique d'un tel équipement ait été démontrée. – *(Corresp.)*

■ **NUCLÉAIRE : la commission d'enquête** chargée d'étudier le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines (Haute-Vienne) a remis lundi 27 mars un avis défavorable. La Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) envisage d'implanter sur une ancienne mine un entrepôt pour stocker 265 000 tonnes de sesquioxyde d'uranium, dit uranium appauvri. La commission a conclu que le produit à stocker n'offre pas assez de garantie et estime que les dispositions prévues en cas d'accident sont insuffisantes. – *(Corresp.)*

Le climat se détériore à la mairie de Bordeaux

LA COMMUNICATION D'UN RAPPORT de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine sur la gestion du Centre d'arts plastiques contemporains de Bordeaux (CAPC) a provoqué, vendredi 31 mars, la séance la plus agitée que le conseil municipal ait connu depuis des décennies. L'affaire Bez et les ennuis de santé de Jacques Chaban-Delmas avaient déjà singulièrement modifié le climat. Au difficile exercice du compte administratif et du budget 1995, se sont ajoutées les anomalies de gestion du CAPC, considéré par les Bordelais comme une des « danseuses » de M. Chaban-Delmas, avec le Grand Théâtre et l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine.

Le rapport de la chambre régionale des comptes dénonce la gestion de fait aussi bien pour l'association qui gérait le CAPC jusqu'en 1993 que pour la ville de Bordeaux, et donc son maire. Ces informations étaient connues depuis longtemps. Le train de vie des responsables du centre ainsi que les largesses de la municipalité à son égard faisaient jaser. L'événement tenait à ce que le rapport définitif aurait dû être lu à la fin de la séance du conseil. L'opposition attendait donc ce moment avec jubilation. Mais l'affaire s'est réduite à une courte communication de Mme Martine Moulin-Boudard, adjointe chargée de la culture, signalant l'existence de la lettre qui avait été communiquée aux adjoints en début de séance. Il n'y a pas eu de débat. M. Chaban-Delmas a levé la séance au milieu d'un tohu-bohu de protestations de l'opposition. – *(Corresp.)*

LAÏCITÉ A la demande du consistoire central israélite de France et de deux associations religieuses, le Conseil d'Etat examinait, vendredi 31 mars, les termes du décret du 18 février 1991 relatif aux « droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré » ● IL DEVAIT en particulier dire si ce texte, qui refuse aux élèves une autorisation d'absence afin d'observer le shabbat, est ou non contraire à la liberté religieuse et si, en conséquence, il convient d'accorder des dispenses pour les cours du samedi ● FAISANT RÉFÉRENCE à l'affaire du « foulard islamique », le commissaire du gouvernement, Yann Aguila, qui ne s'exprime pas au nom du gouvernement, a estimé qu'autoriser ces absences remettrait en question le principe selon lequel « la loi de la République s'impose aux préceptes religieux ».

Le Conseil d'Etat examine la question de l'école le jour du shabbat

A la suite de la demande de dérogation présentée par le consistoire israélite de France, le commissaire du gouvernement estime qu'il ne faudrait pas s'engager dans la voie d'un enseignement « à la carte » où chacun, selon ses convictions, choisirait ses disciplines et ses horaires de présence

FAUT-IL autoriser les élèves de confession israélite à s'absenter de l'école le samedi, jour du shabbat ? L'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat s'est penchée sur cette question, vendredi 31 mars, devant un public venu en nombre. Le commissaire du gouvernement (magistrat qui, en dépit de son titre, n'est nullement lié au gouvernement), Yann Aguila, a répondu qu'il faut par principe refuser ces absences, sous peine de remettre en question le principe selon lequel *« la loi de la République s'impose aux préceptes religieux »*. Ses conclusions, toutefois, n'engagent nullement la juridiction elle-même, qui rendra son arrêt d'ici une quinzaine de jours.

La question de savoir si l'on peut concilier *« le temps de l'école et le temps de Dieu »*, c'est-à-dire l'obligation d'assiduité scolaire et la liberté religieuse, était soulevée par deux affaires. La première était défendue par le Consistoire central israélite de France et deux associations religieuses. Ces trois requérants demandaient que le Conseil d'Etat annule un article du décret du 18 février 1991 relatif aux *« droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré »*. Pour eux, ce texte, qui définit l'obligation d'assiduité, est contraire à la liberté religieuse, car il ne prévoit pas que les élèves bénéficient d'autorisations d'absence afin d'exercer un culte qui commande le repos le samedi. La seconde affaire concernait un élève de terminale, Youathan Koen, qui n'avait pas pu s'inscrire en mathématiques supérieures au lycée Masséna de Nice parce qu'il voulait être dispensé d'assister au cours le samedi (*Le Monde* du 23 février 1994).

Le commissaire du gouvernement a rappelé que la jurisprudence nationale confère un caractère *« relatif »* à la liberté religieuse : celle-ci peut être mise en balance avec d'autres considérations telles que le maintien de l'ordre, l'intérêt du service public ou les contraintes d'une activité professionnelle. L'avis rendu par le Conseil d'Etat sur l'affaire du foulard islamique, en 1989, prévoit d'ailleurs que le respect de la liberté de conscience est limité, entre autres, par l'obligation d'assiduité.

LE PRAGMATISME DÉCONSEILLÉ

La jurisprudence européenne affirme, elle aussi, la relativité de la liberté religieuse. En outre, la Cour européenne estime qu'il est possible de restreindre les manifestations de cette liberté lorsque le système éducatif donne aux élèves la possibilité d'exercer librement leur religion dans un autre établissement. L'affaire présentée au Conseil d'Etat trouverait une solution simple devant la Cour européenne, a observé M. Aguila, car *« dès lors que les intéressés ont la possibilité de suivre, dans les écoles confessionnelles, une scolarité mieux adaptée à leurs convictions religieuses, ils ne sauraient se plaindre des contraintes existant dans les établissements publics »*.

Première réponse possible, le Conseil d'Etat pourrait juger que les absences doivent être, par principe, accordées, comme le demandent les requérants ; mais il conférerait ainsi à la liberté religieuse un caractère absolu, ce qui serait contraire à la jurisprudence. Il pourrait, deuxième réponse possible, dire que les proviseurs devront trancher au cas par cas. Le pragmatisme de cette solution serait conforme à la jurisprudence retenue dans l'affaire du foulard, mais, dans ce cas, *« quels critères prendre en compte ? »*, demande M. Aguila, qui cite : *« La nature des cours qui ont lieu le samedi matin ? L'âge ou le niveau scolaire des élèves ? Le nombre d'enfants concernés ? »* Il déconseille cette solution parce qu'il juge qu'elle porte *« en germe un risque d'atteinte au principe d'égalité »*.

C'est donc – troisième réponse possible – un refus de principe que M. Aguila préconise. Il explique que l'obligation d'assiduité est le corollaire de l'obligation scolaire. *« Si l'on choisit,* dit-il, *de participer à la communauté scolaire, on doit en accepter les contraintes. La participation aux cours, condition préalable de la transmission du savoir et du contrôle des connaissances, est la première d'entre elles. »*

L'obligation d'assiduité souffre quelques dérogations à l'occasion des fêtes religieuses. Une circulaire du ministre de l'éducation nationale en date du 12 décembre 1989 prévoit ainsi que des autorisations d'absence sont accordées, à titre exceptionnel, pour certaines fêtes qui s'inscrivent dans un calendrier établi au niveau national. Cependant, selon le commissaire du gouvernement, la question du repos hebdomadaire ne peut être ramenée à celle des fêtes religieuses, cela en raison de son caractère systématique.

Le maître des requêtes ajoute qu'il n'est pas possible de traiter l'affaire du shabbat sans avoir à l'esprit l'existence d'autres demandes latentes, provenant de différentes communautés religieuses. Il observe que la pratique du repos le samedi a jusqu'à présent reposé sur une certaine tolérance, comme le montre l'absence de contentieux, et que l'affaire présentée au Conseil d'Etat est *« la manifestation d'un problème réel et nouveau, celui de l'attitude de l'Etat face à des communautés dont l'identité tend à s'affirmer plus fortement à travers un certain renforcement du sentiment religieux »*.

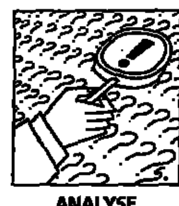
M. Aguila conclut que *« tout doit être fait pour rechercher en amont une règle commune, acceptable par tous »*, et qui, une fois fixée, *« devrait s'imposer à tous de la même façon »*. L'administration doit faire son possible pour respecter les exigences liées aux convictions religieuses des élèves lorsqu'elle fixe le calendrier des examens ou qu'elle procède aux inscriptions dans les classes n'ayant pas cours le samedi.

En aval, l'assiduité est de rigueur. Reconnaître un droit à la dérogation serait *« s'engager dans la voie d'une école "à la carte", où chacun, selon ses convictions, choisirait ses disciplines et ses horaires de présence »*. Après avoir proposé de rejeter les requêtes, M. Aguila a achevé son exposé sur un vieil adage araméen, *« Dina di malouta dina »*, signifiant : *« La loi du pays où tu résides est ta loi. »*

Rafaële Rivais

La République et le droit des minorités

APRÈS le foulard, le shabbat. La revendication d'élèves israélites pratiquants d'une dispense des cours du samedi, examinée, vendredi 31 mars, par le Conseil d'Etat ne suscitera pas le cataclysme provoqué, en 1989, par l'affaire des « foulards islamiques ». Le statut de la religion juive dans la société française n'est pas comparable à celui de l'islam, facilement transformé en épouvantail et porteur de craintes profondes aux origines complexes.



ANALYSE

Pourtant, la question soulevée devant la plus haute juridiction administrative apparaît autrement plus ample que le contentieux des fameux « fichus » qui défraient régulièrement la chronique. Au-delà de la revendication ostentatoire d'une foi religieuse dans le cadre de l'école publique, c'est la demande d'un statut personnel particulier autorisant des absences régulières qui se trouve posée. Avec, en toile de fond, le vaste débat sur le respect du droit des minorités dans la République.

La question de la compatibilité entre le respect du shabbat et la scolarité dans l'enseignement public n'est pas nouvelle pour les Français pratiquant la religion juive. La plus grande tolérance était de règle, jusqu'à ces dernières années. Des chefs d'établissement fermaient les yeux sur les absences du samedi. Certains élèves juifs élaboraient un compromis entre les prescriptions religieuses et les exigences scolaires . *« Moi-même, (...) j'allais en cours le samedi mais je n'écrivais pas... »*, rappelait, dans un entretien accordé au *Monde* en 1989, le grand rabbin Joseph Sitruk, qui fréquentait le lycée Masséna de Nice, celui-là même dont il est question au Conseil d'Etat.

Pour les élèves comme pour les personnels, un *modus vivendi* était généralement trouvé localement. A tel point que la justice n'avait jamais été saisie de cette question. Depuis longtemps aussi, l'éducation nationale, toute laïque et obligatoire qu'elle est, a su proposer à ses élèves musulmans et juifs des menus sans porc. Chaque année, elle publie une liste des commémorations arméniennes, des fêtes juives et musulmanes qui peuvent donner lieu à des autorisations d'absence sauf en cas de *« perturbations du déroulement de la scolarité »*. Pour les élèves concernés, l'école n'est donc pas obligatoire le jour de la célébration du Noël arménien, de l'Aïd el Fitr ou de Yom Kippour, par exemple.

Si la question du samedi se trouve aujourd'hui posée, c'est que l'« affaire du foulard » et la frénésie qui l'a entourée ont généré à la fois de nouveaux comportements et des demandes inédites. Depuis 1989, les principaux et proviseurs ont nettement raidi leur attitude, au point que le refus d'autoriser les absences régulières est devenu la règle.

La crainte des chefs d'établissement est évidemment de voir se multiplier les demandes non seulement incompatibles avec une scolarité normale et les exigences des emplois du temps, mais génératrices de replis communautaires ingérables. Après le shabbat des juifs, le vendredi des musulmans, se disent-ils. L'apparition de demandes musulmanes d'exemption de certaines disciplines (éducation physique, piscine, biologie), voire de certains cours (Voltaire et la philosophie des Lumières, éducation sexuelle), conduit les responsables de la vie scolaire à redoubler de prudence et à refuser de s'engager dans une négociation. Au point de rendre difficilement praticables les arrangements autrefois évidents.

Parallèlement, il semble que les débats sur le « foulard islamique » aient eu pour conséquence inattendue de réveiller les ardeurs de jeunes juifs pieux. Certains observateurs notaient ainsi une floraison de calottes sur des têtes de collégiens et lycéens, à la dernière rentrée, après la publication de la « circulaire Bayrou » interdisant le port de *« signes ostentatoires »*. Cette tendance a d'ailleurs été encouragée par les propos d'Edouard Balladur assurant que la kippa, à la différence du « foulard islamique », n'avait pas le caractère d'un « signe ostentatoire ».

La revendication d'une dispense systématique des cours du samedi pose à l'institution scolaire et à la société tout entière des questions autrement plus dérangeantes. La remise en cause de l'organisation de la semaine scolaire et de l'obligation d'assiduité met en jeu l'existence même de l'enseignement. Pris à l'échelon individuel, les absences du samedi ne causent un préjudice qu'à celui qui les observe, en compromettant la réussite scolaire, singulièrement dans une classe de maths sup' où les indispensables « colles » préparant les concours font systématiquement la joie des samedis. Mais elles n'ébranlent pas la République et ne gênent pas les autres élèves.

> **Après le débat sur le foulard islamique, c'est la demande d'un statut particulier qui se trouve présentée**

Considéré à l'échelon de la société en revanche, la reconnaissance de la liberté de biffer tous les samedis des emplois du temps ouvrirait, à l'évidence, la voie à d'autres exigences « communautaires ». Se poserait aux proviseurs la question des critères d'acceptation ou de refus de ces *« exceptions culturelles »* réclamées par différentes obédiences religieuses.

Le contentieux ouvert devant la haute juridiction du Palais-Royal donne l'occasion à l'Etat de préciser sa conception de la laïcité dans le contexte nouveau de la poussée de revendications religieuses diverses. Une situation bien différente de celle qui prévalait voici un siècle, lorsque la République luttait pour s'affranchir de la domination d'une religion unique. Ironie rétrospective de l'Histoire, l'école publique apparaissait alors comme l'instrument et le symbole de l'émancipation et de l'intégration des minorités protestantes et juives. Aujourd'hui, la République doit relever un tout autre défi, celui de la mise en cause des règles de vie communes sous la poussée de revendications communautaires et d'exigences religieuses. Ainsi se profile la menace d'une école en libre-service où chaque élève choisirait son emploi du temps et ses enseignements au gré de ses convictions. Les risques de glissements ne se limitent d'ailleurs pas à la sphère scolaire, à l'heure où Jean Paul II fait le procès des lois sur l'avortement votées démocratiquement.

Pour autant, la laïcité, qui porte aussi en elle le respect de toutes les opinions et croyances, ne peut signifier leur négation. Le redéploiement de la carte des religions en France, l'émergence de l'islam et le renforcement général des pratiques suppose aussi des aménagements. Le calendrier des fêtes légales peut-il continuer à ne prendre en compte que le culte chrétien ? L'école publique doit-elle continuer de considérer les cultures et traditions religieuses comme des tabous ? Comment éviter l'engrenage des exigences particulières à l'école sans inciter à la multiplication des établissements communautaires ?

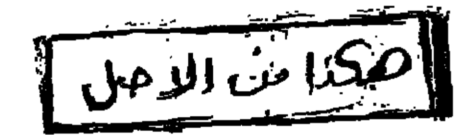
Un arrêt du Conseil d'Etat, fût-il de principe, ne peut évidemment pas offrir une solution générale à ces interrogations. Pourtant, pour être utile, la décision attendue dans l'affaire du shabbat devrait marquer des orientations claires, applicables concrètement par les enseignants et l'administration. L'incompréhension née des ambiguïtés de l'avis du Conseil d'Etat rendu en 1989 à propos du « foulard islamique » constitue, à cet égard, un précédent redoutable. L'éducation nationale attend des consignes claires, une règle facilement applicable. Comme c'est le cas de plus en plus fréquemment, le juge est sommé d'apporter une réponse à la fois opérationnelle et juridiquement étayée à un problème de société que l'effacement des repères communs ne permet plus de régler facilement sur le terrain.

Philippe Bernard

■ **EXPULSION : le commissariat de police de Saint-Dizier (Haute-Marne) a été bloqué** durant plusieurs heures, vendredi 31 mars, par une manifestation d'environ deux cent cinquante personnes protestant contre la rétention d'un couple de commerçants algériens menacé d'expulsion à la suite d'un arrêté préfectoral confirmé par le tribunal administratif de Châlons-sur-Marne. Installés en France depuis 1965, Boudali et Aïcha Daoud avaient séjourné en Algérie de 1989 à 1993. Le préfet a accepté de revenir sur cette décision et s'est engagé à leur fournir un visa touristique avant la régularisation de leur situation.

■ **GARD : un ancien directeur de l'office des HLM,** Gilbert Sarzi, est la quatorzième personne mise en examen par le juge Christian Lernould dans l'affaire des HLM du Gard. Il est soupçonné *« d'infraction aux règles des marchés publics »* tandis qu'un entrepreneur et sa fille, Roger et Yannick Perez, ont fait l'objet d'une procédure pour *« faux, usage de faux »* et *« entrave à la liberté des marchés publics »*. Une partie du dossier des HLM du Gard passera devant le tribunal correctionnel de Nîmes, le 3 mai, avec la comparution de Claude Pradille, sénateur et maire (PS) de Sauve, écroué depuis le 5 janvier, et de dix autres prévenus.

■ **LYON : un incendie dans un immeuble** du centre de Lyon, vendredi 31 mars en fin de matinée, a provoqué la mort de deux personnes, un homme de trente-cinq ans et une fillette de six ans, tandis qu'un autre enfant de cinq ans a été hospitalisé dans un état grave à l'hôpital Edouard-Herriot. Le feu s'est déclaré dans un appartement du quatrième étage occupé par une famille africaine.



هكذا من الأصل

Un entretien avec Tony Anatrella

« L'individualisme va du souci de soi à l'idée qu'il n'y a plus de vie devant soi »

PSYCHANALYSTE, chercheur en psychiatrie sociale, spécialiste de l'adolescence, Tony Anatrella porte souvent des diagnostics vigoureux, parfois surprenants et anticonformistes, sur l'état de la société. Ses principaux ouvrages sont : *Interminables adolescences* (Le Cerf-Cujas. 1991) ; *Non à la société dépressive* (Flammarion. 1993) ; *Le Sexe oublié* (Flammarion. 1992). Il décrit, sur un ton vif et provocant, la crise des ressources intérieures et de la subjectivité dont pâtit, selon lui, l'homme d'aujourd'hui. Il explique toutefois que la « société dépressive » n'est pas une fatalité.



« Vous tentez de mesurer les conséquences sur le lien social des ruptures d'identité et d'idéal qui se produisent chez les individus. Quels sont les principaux symptômes sur lesquels s'appuie votre diagnostic de « société dépressive » ?

– Les Français ne vivent pas bien subjectivement. Ils se plaignent évidemment des contraintes agressives de la vie urbaine ou de la mort du monde rural, mais aussi du stress morbide, du doute de soi, du climat social délétère, de la perte d'un projet de vie, de la duperie, du désespoir politique, du manque de confiance, autant d'éléments qui rendent le lien social difficile. Nous perdons aussi le savoir-faire dans le domaine éducatif. Beaucoup de parents ne savent pas se situer en adultes face aux enfants et aux adolescents. Les convictions sont floues et les désirs provisoires. D'où le succès des mages, des astrologues, des sectes, des extraterrestres, des possessions, des vies multiples, etc. La crise de l'autorité paralyse aussi le lien social et le dévalorise. C'est ainsi que de nombreuses conduites de « fantaisie », voire de transgression, sont interprétées comme des marques d'originalité, alors qu'elles ne sont que des signes d'asociabilité.

» La hausse du taux des suicides est un des signes flagrants de ce mal de vivre subjectif, avec douze à quatorze mille morts par an en France. Le phénomène augmente chaque fois que la société ne parvient plus à signifier la relation de ses membres entre eux. De même, le développement d'une violence pour casser et détruire « gratuitement » et non pas pour crier à l'injustice. C'est une « violence-transgression » qui traduit une difficulté à investir les « objets » de la réalité autrement qu'en les détruisant. Il faut agresser, dégrader et briser des liens pour se donner l'impression d'exister en érotisant la violence. Le discours cynique, asocial et pervers qui circule sur certaines radios, dites pour adolescents, valorise le caractère archaïque de ces conduites et montre que l'on ne sait plus ce qui fait loi pour assurer le lien social.

» Il faudrait enfin parler des « déliaisons » qui frappent, avec une ampleur extraordinaire, l'univers conjugal et familial. Le divorce, on le sait, est en augmentation constante. Il est d'un coût énorme, jamais chiffré, que ce soit d'un point de vue financier, mais aussi psychologique ou médical. Les praticiens le savent bien. Certes, de tout temps, la modification des attachements affectifs, la violation du pacte conjugal, le concubinage ou différentes formes de polygamie ont existé. Mais la nouveauté est peut-être qu'aujourd'hui la société, en privatisant la sexualité, accorde une égale valeur à toutes ces pratiques. De nombreux adultes ne savent plus traiter leurs difficultés relationnelles, conjugales, affectives et sexuelles autrement que sur le mode de la cassure et de la rupture juvénile.

– A quoi attribuez-vous ce manque de ressources de l'homme d'aujourd'huipour faire face à des difficultés, personnelles ou conjugales, qu'il ne sait plus, à vous entendre, traiter ni maîtriser ?

– A une perte de repères existentiels et à une crise profonde de la subjectivité et de l'intériorité. La pensée symbolique, qui normalement achève la maturation psychique, est saccagée dans la communication actuelle. On passe son temps à déconstruire, à désacraliser, à démythifier, davantage pour nier que pour comprendre, et à solliciter la pulsion à l'état premier, au nom de la spontanéité qui serait plus vraie que la réflexion. Le top model a pris le relais du maître à penser. Quand on ne sait plus penser, on présente son corps. Réfléchir « prend la tête » et donne la migraine à une société qui ne sait plus discerner la signification de ce qu'elle vit et promeut.

« Le top model a remplacé le maître à penser. Quand on ne sait plus penser, on présente son corps »

» Regardez le fonctionnement de la télévision, qui transforme en spectacle les problèmes de société avec, pour ne citer qu'elles, les émissions comme « Chela ouate », « Ça se discute », « Tout est possible », où l'on additionne des témoignages sans analyse ni réflexion. L'animateur, comme dans les AG lycéennes des années 70, distribue la parole, alimentée par des sondages ou des « micros-trottoirs », et les échanges sont ponctués de cris, de sifflets et de chansons. Ces émissions développent plus une pensée binaire (pour ou contre, oui ou non) qu'une pensée dialectique et réflexive et, comme dans les raisonnements adolescents, la sincérité est confondue avec l'authenticité. La télévision modélise ainsi une pensée émotionnelle.

» La plupart des lois objectives et des lois morales qui favorisent le lien social, la conscience historique et la communication universelle, angoissent ceux qui les vivent comme des menaces imaginaires d'impuissance. Ils développent des discours et des conduites névrotiques à propos de l'interdit, comme si les interdits fondamentaux se confondaient avec l'oppression. Il suffit que quelqu'un rappelle l'existence de lois morales objectives pour que cela suscite chez certains des hurlements qui sont l'expression d'une souffrance de la structure psychique de l'idéal du moi. Devant ces phénomènes, certains s'inquiètent du manque de « repères », pendant que d'autres veulent les trouver en eux-mêmes, de façon illusoire. Les repères existent, mais nous nous préparons à ne plus savoir y recourir à cause de la défaillance de cette structure psychique.

» Les maladies de la subjectivité, dont on parle tant, que sont la boulimie, l'anorexie, les dépressions, les séparations, les crises identitaires et surtout la toxicomanie, qui, en l'espace de trente ans, a évolué de façon considérable, en sont les exemples. Les psychologies et les pathologies ont un caractère plus psychotique que névrotique et manifestent des difficultés à rejoindre le monde extérieur. D'où la dominante de personnalités floues, évanescentes et sans limites.

» Aujourd'hui, on consomme des drogues non plus pour s'évader mais pour se stimuler, être plus fort, à l'aise avec soi-même. La drogue touche tous ceux qui manquent de ces matériaux culturels et symboliques qui permettent de créer une identité, nourrir une intériorité. La société n'offre rien de valable à intérioriser si ce n'est soi-même. Cette autoconsommation de soi s'appuie maintenant sur les psychotropes. Le débat sur les drogues dures ou douces, légales ou illégales ou sur les produits de substitution est surréaliste et erroné. Le pragmatisme biologisant actuel fait complètement l'impasse sur les problèmes psychiques qui conduisent au besoin de dépendance toxicomaniaque.

– On ne sait trop, à vous entendre, si cette crise de la subjectivité contemporaine tient à l'excès d'individualisme ou à la société.

– Il y a une interaction entre l'un et l'autre. La société sollicite certaines structures psychiques comme le narcissisme. Elle conditionne un type de développement qui favorisera ou non le lien social. Nous avons construit en quarante ans ce que nous sommes aujourd'hui. Nous avons créé les conditions psychiques à la toxicomanie. Il n'y a pas de fatalité, nos modes de vie en sont à l'origine. Dans une société qui apparaît à beaucoup en panne d'intelligence et dans l'oubli de ses fondements anthropologiques pour construire son identité, le sujet soi-disant libre se retrouve subjectivement aliéné.

« Oubliant ses fondements anthropologiques pour construire son identité, le sujet soi-disant libre se retrouve subjectivement aliéné »

» D'où le succès d'un psychologisme ambiant que l'on retrouve dans les émissions de confidences sur les ondes. Des animateurs, parfois sous couvert de médecine, manipulent en public la vie psychique de chacun. Cette incitation à livrer sa vie intime en société est une transgression de l'intériorité. On confond les discours et les lieux où ils peuvent s'exprimer. Il est grave de ne plus savoir vivre la distinction entre le public et le privé, le dedans et le dehors, le for interne et le for externe.

» Cette absence de différence relève d'une tendance psychotique entretenue par des confidences publiques. Beaucoup se complaisent dans l'écoute perverse qui se dégage de l'émission « Bas les masques », là où un praticien ne s'autorise pas à poser des questions. Le pire, c'est de croire que « c'est utile » et un modèle du genre, alors que l'on saccage le vécu singulier dans l'exhibitionnisme. Un film ou une pièce de théâtre ont, pour réfléchir l'existence, une autre valeur symbolique que le fait de se mirer dans le vécu de l'autre. On se nourrit de la subjectivité de l'autre parce que l'on ne sait pas vivre la sienne.

– Quels sont les effets sur l'homme de cette carence de structures mentales ?

– L'homme occidental ne sait plus se reproduire et durer dans l'histoire. Il perd sa conscience historique au point de croire que les catastrophes naturelles, les nouvelles maladies et les guerres viennent d'apparaître avec lui. Face aux problèmes de l'existence, il ne sait pas s'inspirer de l'expérience et des leçons du passé : c'est la fuite en avant, comme si la solution magique allait s'imposer d'elle-même dans un avenir hypothétique. Un sentiment diffus plane sur la pensée contemporaine, comme s'il se dégageait une honte de nos origines et de notre passé qui ne permettrait pas de concevoir l'avenir. Pourtant, preuve n'est plus à faire que, sans passé, il est difficile de se construire une histoire.

« La morale n'a jamais été la solution aux problèmes de la société. La « génération morale » est une fiction »

» De ce fait, l'homme, aujourd'hui, évite souvent toute relation institutionnelle qui pourrait l'engager au-delà de lui-même et le socialiser. Il préfère se maintenir dans un présent qui dure. C'est ici qu'apparaît l'individualisme, qui va du souci de soi à l'idée qu'il n'y a plus de vie devant soi. Chacun veut se suffire à soi-même et créer sa vie à partir de rien. Beaucoup souffrent de ce que j'appelle « la névrose de choix de vie ». Ils ne savent pas quoi faire de leur existence ni d'eux-mêmes. Ils vivent au jour le jour, en s'ennuyant et en se rassurant dans l'auto-érotisme. Cette attitude est souvent le symptôme d'images parentales peu fiables et fragiles, telles qu'elles sont renvoyées dans le discours social. Les troubles de la filiation dont se plaignent de nombreux jeunes en sont le signe.

– Cette crise de la subjectivité n'a-t-elle pas également des conséquences sur la manière dont l'homme vit sa sexualité ?

– Le développement massif de l'érotisme, à travers le voyeurisme de la vidéo et des radios, est évidemment le signe d'un appauvrissement de l'imaginaire érotique. Il manifeste un manque de ressources internes chez ceux qui ont besoin de stimulants pour occuper leur espace intérieur, alors que, pour d'autres, la pornographie devient vite ennuyeuse quand elle fait de la sexualité une technique ou une nécessité hygiénique. Ce sont ces deux modèles que nous retrouvons dans la prévention inefficace contre le sida, avec le préservatif qui a rang de sexe supplétif. Le sexe est instrumentalisé sans être signifié par la qualité de la relation avec l'autre. La surérotisation masque une angoisse de mort et la difficulté de communiquer avec autrui.

» Si le préservatif est l'un des modes de protection à recommander dans un souci sanitaire, c'est le discours qui l'entoure, et la façon dont la société s'empare de la sexualité des jeunes, qui pose des problèmes psychiques, sociaux et moraux. On ne veut pas s'interroger, encore moins répondre à la question : « *Quel modèle de la sexualité sommes-nous en train de fabriquer à travers la prévention du sida ?* » Ne voit-on pas que la propagande sur le préservatif ne fait qu'accentuer l'angoisse de la castration chez de nombreux individus, qui adoptent des conduites à risques alors qu'ils sont informés. Curieusement, cette prévention prépare un nouveau puritanisme et de nouvelles inhibitions sexuelles. Malheureusement, il est quasiment impossible de faire réfléchir sur ces enjeux la plupart des militants et des prédicateurs sanitaires.

– Quelles solutions envisagez-vous pour l'avenir ? Certains sont tentés par des réaffirmations morales fortes. Est-ce aussi votre cas ?

– La morale n'a jamais été la solution aux problèmes de société. La « génération morale » est une fiction. L'avenir dépendra de notre capacité à rebondir par rapport à cette crise de l'intériorité et de l'identité. Va-t-elle permettre une maturation ou, au contraire, déboucher sur de nouvelles régressions ? Les solutions existent. Sur le terrain, des changements s'opèrent dans les comportements et des expériences sont engagées, en particulier dans le domaine de l'éducation, mais je ne suis pas certain que la société veuille les entendre et les prendre en compte.

» Nous restons aveuglés par les modèles des années 60 et nous manquons trop de motivations collectives dans cette crise qui est aussi morale et religieuse. La reprise économique n'y changera rien. Nous avons à nous libérer d'une sociologie de circonstance, qui se contente de justifier la pseudo-modernité sans mesurer les problèmes intersubjectifs dans le domaine de ce qui fait loi, de la famille, de l'éducation, de la sexualité, etc. Nous sommes prisonniers d'un sentimentalisme social et humanitaire qui occulte les enjeux majeurs, laissant vacante la place symbolique du père, c'est-à-dire du tiers qui favorise la différenciation et ouvre sur le réel.

» La véritable exclusion se situe dans cette carence, si bien que l'accès aux réalités, au sens de l'autre, et à la signification des conduites devient difficile. Nous nous maintenons dans le maternage, en cherchant la valorisation dans l'exploitation des misères du monde, sans pour autant résoudre les problèmes. Des adultes, des politiques, des enseignants, et même des prêtres, n'osent plus parler à partir de cette symbolique paternelle. Il ne faudra pas s'étonner que ce vide soit colonisé par des objets magiques et déshumanisants. Saurons-nous tirer les conséquences des questions posées et nous inscrire dans une perspective qui se substitue à l'implosion suicidaire dans laquelle nous sommes ? C'est possible. Tout dépend de notre volonté collective de vivre et de savoir anticiper ou pas l'avenir ! »

Propos recueillis par Henri Tincq

Le Monde

Irritations polonaises

LES Polonais, qui auraient bien vu leur président aux côtés des représentants des quatre grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France), dont François Mitterrand, le 8 mai à Berlin, auront droit à une consolation : leur ministre des affaires étrangères s'adressera quelques jours auparavant au Parlement allemand réuni en séance solennelle. Wladyslaw Bartoszewski, qui fut emprisonné par les nazis puis par les communistes, a quelques titres à célébrer la fin de la deuxième guerre mondiale. Ainsi prend fin un pénible « malentendu » entre Varsovie et Bonn, où les dirigeants allemands n'ont pas, une fois encore, brillé par leur doigté.

Sans doute l'année 1995, avec toutes ces commémorations, est-elle particulièrement délicate ; il faut fêter la victoire sur le nazisme qui fut pour les Allemands à la fois une défaite et une libération, souligner leur ambition de vivre en paix avec leurs voisins, tout en respectant la douleur de leurs compatriotes que la fin de la guerre a chassés des terres de l'Est. La bonne volonté du chancelier Kohl n'est pas en cause. Il a eu raison de rappeler aux sociaux-démocrates qui le critiquaient qu'au temps de Solidarnosc les dirigeants du SPD ne réservaient pas le meilleur accueil à Lech Walesa pour ne pas gêner les « communistes réformistes », garants de la sacro-sainte stabilité européenne. Mais c'est toujours avec une certaine maladresse qu'il froisse des susceptibilités à fleur de peau. Mettre les Polonais sur le même plan que les autres « petits peuples » européens, en occultant qu'ils ont été les premières victimes de l'agression hitlérienne, qu'ils ont lutté pendant toute la guerre contre l'occupant et qu'ils se sont retrouvés après 1945 sous un régime communiste dans une patrie retaillée par les grandes puissances, ne pouvait que raviver de mauvais souvenirs.

Les hésitations manifestées en 1990 par Helmut Kohl pour reconnaître définitivement la frontière Oder-Neisse ne sont pas oubliées à Varsovie. Depuis la réunification, les Allemands et les Polonais se sont efforcés de normaliser leurs relations ; le gouvernement de Bonn soutient les efforts de la Pologne pour entrer dans l'Union européenne et, plus discrètement, dans l'OTAN. Il doit cependant ménager la Russie, dans un souci d'équilibre entre Moscou et Varsovie qui est la gageure traditionnelle de la diplomatie allemande. Une phrase malheureuse peut remettre en cause des trésors d'habileté ; quand, en recevant Boris Eltsine, Helmut Kohl parle de la Russie comme de *« notre grand voisin »*, les Polonais se rappellent immédiatement que l'Allemagne et la Russie ont eu jadis une frontière commune... en Pologne. On ne saurait soupçonner le chancelier d'une telle arrière-pensée, mais la réconciliation germano-polonaise, plus encore que la reconciliation franco-allemande, est trop fragile et trop récente pour ne pas être l'objet de soins attentifs. Et le tact en fait partie.

Le boulet Tapie

LA gauche n'en finit pas de payer les arriérés du second septennat de François Mitterrand. L'arrêt de la cour d'appel de Paris sur Bernard Tapie vient ainsi alourdir la facture personnelle de l'homme d'affaires, mais aussi le passif de tous ceux qui l'avaient accueilli, il y a exactement sept ans, comme l'un des plus beaux rejetons de la gauche de gouvernement et de la France unie. C'est en juin 1988, en effet, aussitôt après la réélection de François Mitterrand, que le businessman-vedette des années 80 avait été transformé en candidat anti-Le Pen à la députation dans la ville de Marseille.

Aujourd'hui en liquidation personnelle et commerciale, avec un montant de dettes astronomique – 1,5 milliard de francs si l'on en croit les comptes de la cour d'appel –, inéligible à tout nouveau mandat et menacé d'être déchu de ceux qu'il détient, M. Tapie fait figure de bilan de faillite à lui seul. Le hasard des calendriers judiciaires a situé le même jour la comparution de son compère Jacques Mellick devant le tribunal de Béthune pour subornation de témoin. Ancien ministre comme M. Tapie, M. Mellick est de ces élus qui avaient été tentés de « prendre le maquis » au côté de l'homme d'affaires au moment où Michel Rocard, en avril 1993, avait enlevé à Laurent Fabius la direction du Parti socialiste.

Il ne manquait au tableau que Jean-François Hory. L'ex-président de Radical a choisi le même jour pour annoncer son retrait d'une compétition présidentielle dans laquelle il peinait à franchir, en intentions de vote mesurées par les sondages, la quantité dite epsilon. Si l'on se souvient de la rencontre, à l'été 1993, des anti-Rocard du PS, dont MM. Fabius et Lang, et de MM. Hory et Tapie, entourés de l'affection de l'Elysée, on imagine le sourire amer avec lequel l'ancien premier ministre a dû prendre connaissance des dernières nouvelles.

Ecarté de la candidature à l'Elysée à la suite de son échec aux élections européennes, Michel Rocard n'avait pas hésité, en plusieurs occasions, à mettre en cause les méthodes de François Mitterrand – *« Les Français ont un compte à régler avec le président de la République »*, disait-il à la veille des élections législatives de mars 1993 – et à tirer des conclusions sévères du comportement des dirigeants mitterrandistes du PS. Lionel Jospin, qui se rattache, lui, au mitterrandisme, n'en a pas moins été rude dans sa critique. Peut-il, aujourd'hui, donner un semblant d'existence, en quelques semaines, à une vision nouvelle et différente de la gauche socialiste ?

Entre le naufrage de la SFIO de Guy Mollet dans l'affaire algérienne et la renaissance du Parti socialiste, il s'était écoulé plus de dix ans. Les rythmes politiques semblent s'accélérer, certes, mais la tâche impartie au candidat socialiste paraît pour le moins ardue. Le spectacle donné par la droite ne fait que rendre plus fort le besoin d'une autre pratique de la politique.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Le trouble et la transparence

L'AVIS DU MÉDIATEUR

PLUSIEURS LECTEURS ont contesté le traitement, dans *Le Monde*, de la vente de terrains appartenant à la famille de Mme Chirac au Port autonome de Paris (numéro du 22 mars) et ont interpellé à ce sujet le directeur de la publication ou le médiateur. *Le Monde* a eu l'occasion d'exposer dans un éditorial (numéro du 23 mars) les raisons qui l'avaient conduit à approfondir l'information sur cette affaire et à lui donner quelque éclat, bien que cela ne plaise ni à tous ses lecteurs ni à tous ses confrères.

Il n'y aurait pas lieu de revenir sur l'exigence de transparence – de transparence pour tous – qu'il avançait alors, si elle n'appelait pas, de notre part, la réciprocité : *Le Monde* est tenu de s'expliquer sur la manière dont il demande des explications, et ceux qui nous y invitent doivent obtenir satisfaction.

La conjoncture préélectorale aiguillonne d'autant plus la fonction interpellatrice de la presse que nombre d'affaires, ces dernières années, ont révélé, sinon une corruption généralisée, du moins un laxisme couvrant la confusion entre l'intérêt public et des intérêts privés. A telle enseigne que les responsables politiques en ont pris conscience et se sont mis en devoir d'assainir ce qui devait l'être. Dans la même ligne, les candidats à l'élection présidentielle se sont prêtés, en ce qui concerne leur patrimoine et, pour certains leurs revenus, à une publicité qui, jusqu'alors, n'était pas de mise dans la société française. Et qui, pour beaucoup, reste malvenue.

La logique de cet effort de transparence, que *Le Monde* juge sain, conduit à renchérir dans le questionnement. C'est ainsi que les explications de M. Chirac sur ses revenus, que nous avions trouvées limpides, n'en appelaient pas moins d'autres questions. Elles ont été posées et certaines ont obtenu des réponses. C'est un précédent significatif et, à notre sens, positif. Il nous vaut, cependant, des reproches (mais aussi des encouragements) auxquels nous ne sommes pas insensibles, surtout lorsqu'ils mettent en cause, non notre volonté d'en savoir plus, mais l'éventuelle tentation d'en abuser.

Quelques lecteurs accusent *Le Monde*, à la limite du procès d'intention (comme certains le reconnaissent), d'instruire un... procès d'intention contre M. Chirac. L'accusation n'est pas toujours politiquement neutre, mais peu importe. Le grief porte surtout sur la présentation en première page de cette affaire et sur le titre du résumé renvoyant aux développements dans le corps du journal. Cet appel de « une » annonçait : *« M. et Mme Chirac ont tiré profit d'une vente de terrains au Port de Paris »*. En quoi est-il contestable ?

Il serait hypocrite de prétendre que *Le Monde* se refuse à mettre en valeur, en première page, les informations dont il a la primeur dans ses domaines de prédilection (la politique internationale et intérieure, l'économie, la culture, etc.). En l'occurrence, il s'agissait de compléments d'information, que nous avions recherchés et obtenus, assortis des nouvelles questions qu'ils pouvaient soulever, concernant les revenus de l'un des principaux candidats : cela valait bien de figurer à la vitrine du journal.

Reste la formulation du titre, au-dessus d'un court texte purement informatif. *Stricto sensu*, seule Mme Chirac était concernée par la vente de terrains appartenant à sa famille, et non son mari. Sur ce point, nous avons eu tort de parler du couple à propos de la réalisation des biens de l'épouse, même si la plus-value est comprise dans l'imposition globale du foyer fiscal.

Vous mentionnez le Port de Paris, nous dit-on aussi, pour introduire un élément de suspicion aux dépens du maire, alors qu'il s'agit d'un établissement autonome. A cela nous avons répondu que c'est, précisément, le fait qu'un haut personnage public puisse être plus ou moins directement concerné par une transaction avec un établissement public qui réveille la vigilance. Et nous avons donné tous les éléments disponibles du dossier.

Enfin, il y avait l'expression *« tirer profit »* : au sens propre, elle est fondée, mais nous ne saurions ignorer qu'elle a une connotation insidieuse dans un pays où le profit est traditionnellement suspect, quand il se découvre. Sans doute aurions-nous dû mieux tenir compte des interprétations auxquelles elle risquait de se prêter.

La présentation engage le fond et, en l'espèce, il s'agit de savoir si *Le Monde* s'est servi de sa capacité de médiatisation pour un autre but que celui d'obtenir des éclaircissements sur la situation d'un candidat, comme il l'a fait avec d'autres. Notamment avec Edouard Balladur, qui n'était pas pour autant en faute avec la loi. Manier l'information n'est jamais neutre, même quand on prétend le faire avec équité, mais il y a un monde, qui n'est pas le nôtre, avec la volonté de la manipuler. *Le Monde* a d'autres moyens bien plus directs de s'exprimer et il n'a pas besoin, pour cela, de pêcher en eaux troubles avec l'alibi de la transparence.

André Laurens

AU COURRIER DU « MONDE »

Ce que je n'aime pas lire dans mon journal

Le Monde du 22 mars sur la plus-value réalisée par Mme Chirac sur la vente d'un terrain appartenant à sa famille me paraît exemplaire de ce que je n'aime pas lire dans « mon » journal.

Tout d'abord, ce titre en première page, qui donne le ton : *« M. et Mme Chirac ont tiré profit d'une vente de terrains au Port de Paris »*. Pour celui qui ne va pas plus loin, il est clair que Port de Paris = maire de Paris = Chirac ; lecteurs, déduisez-en ce que vous voulez... Et ce mot de *« profit »* qui sent si fort son illégitimité – pour dire le moins – actuellement... Bien entendu, on va me répondre que j'exagère, que je fais un procès d'intention, qu'il n'y a qu'à lire l'article pour voir que ses auteurs font une présentation complète et objective des faits.

Voire.

En page 7, il n'est plus question de M. Chirac, mais seulement de son épouse (...). Pourquoi alors l'avoir cité en première page ?

L'article commence par un exposé des faits, dont l'explication est qualifiée de limpide.

En effet, si les choses se sont effectivement passées comme vous l'écrivez, elles sont assez simples : sans rien connaître à cette affaire ni à l'immobilier, on imagine sans peine qu'elles se soient déroulées de cette façon. C'est sans doute trop simple pour les auteurs de l'article, qui y voient des choses *« inhabituelles »*, *« singulières »* et *« étranges »*, etc., en un mot, suspectes... mais ils ne le disent pas, prudence !

Et pourtant, dans tous les arguments développés, on ne découvre rien qui puisse justifier ces qualificatifs. Que la SAPC ait été créée pour la circonstance ne semble pas douteux, il y a beaucoup de sociétés qui sont créées pour un seul projet immobilier. Que les deux ventes, de la famille à la SAPC, puis de la SAPC au Port autonome, soient concomitantes paraît également tout à fait normal et de bonne gestion (...). L'action *« de concert »* entre le promoteur et le Port de Paris est en effet tout à fait vraisemblable : une affaire de ce genre est en général le résultat de longues négociations, qu'y a-t-il d'étrange à cela ? Quant aux évaluations, elles ont été faites par les Domaines, qui n'ont pas la réputation d'être particulièrement tendres ou influençables. Vous signalez l'existence des délais de paiement accordés au Port autonome – il faut être objectif –, mais leur incidence n'est pas calculée, et pourtant ce calcul est facile à faire, et il aboutit à un montant d'intérêt très important, mais cela ne va pas dans le sens de la démonstration puisque le bénéfice est diminué d'autant.

Et comme on ne peut rien trouver du côté de la mairie de Vigneux (le maire est communiste, donc peu soupçonnable de sympathie chiraquienne), ni du Port de Paris, qui n'est pas vraiment dirigé par un chiraquien grand teint, ni même du conseil d'administration de l'EPIC, où la Ville de Paris est très minoritaire, on sort un rapport de décembre 1993 signalant une *« mainmise excessive »* de la Ville de Paris sur le Port, sans donner aucune explication et en ajoutant que leurs rapports sont *« conflictuels »*. Comprenne qui pourra.

Les journalistes posent la question : que sont devenus les 15 millions de bénéfice de la SAPC ? Ils ne répondent pas, mais dans l'encadré on parle du promoteur et de ses liens avec des filiales ou sous-filiales de la Lyonnaise et de la Générale des Eaux : nous y voilà, suivez mon regard, il doit bien y avoir du financement occulte du RPR là-dessous... On n'avance aucune preuve, donc on ne le dit pas explicitement, on se contente de « penser tout haut ».

Encore une fois, je ne connais de cette affaire et de ses protagonistes que ce que vous en écrivez. Je suis un simple citoyen, ni assujetti à l'ISF ni inscrit au RPR ou à un autre parti, et personne ne m'a chargé de défendre M. Chirac ou son épouse, ils n'ont évidemment pas besoin de moi pour ça ! Je voterai Chirac, certes, mais ce n'est pas cela qui me guide dans ma démarche : je pense que « mon » journal ne devrait pas publier des articles aussi peu documentés et remplis d'insinuations fondées sur des rapprochements plus ou moins hasardeux : la seule chose vraiment claire au milieu de ces *« étrangetés »* supposées, c'est qu'on cherche à porter tort à M. Chirac à travers sa belle-famille.

On me dira que je lis entre les lignes, et que rien de ce qui est écrit ne peut donner lieu à pareille interprétation. Je n'en suis pas si sûr.

Bruno Sterlin
Paris

L'air de la calomnie

L'accroche de première page de l'enquête consacrée à une vente de terrain par la famille de Mme Chirac ne m'apparaît pas très « franche du collier », si vous me passez cette expression. Comme il vous arrive souvent lorsque vous voulez jouer les « chevaliers blancs », on sent que Basile n'est pas loin et l'on entend distinctement l'air de la calomnie. Certes, les choses s'éclairent un peu page 7 mais, mais... de la page une, on retient que les Chirac ont fait affaire avec le Port autonome de Paris... C'est toujours ça de dit qui se répétera... La rumeur, la rumeur, Monsieur...

Ce n'est pas le meilleur côté de votre journal...

Michel Davet
Levallois
Hauts-de-Seine

Effet d'annonce

Le Monde se plaint à juste raison du niveau de la campagne présidentielle : pourquoi donc l'abaisser encore avec un titre racoleur en première page sur le profit qu'auraient *« tiré »* M. et Mme Chirac de la vente de terrains au Port autonome de Paris, alors que l'article, nécessairement technique et donc relativement indigeste, contredisait ce que ce titre laissait entendre ?

Il fallait être un lecteur curieux et assez au fait de l'immobilier pour constater que :

– M. Chirac n'était aucunement impliqué.

– Mme Chirac ne l'était qu'indirectement et à faible degré par sa famille.

– Le Port autonome ne dépend pas de la Ville de Paris, ses responsables ne doivent rien aux Chirac.

La promesse de vente avait été signée trois ans avant que le bénéficiaire ne dénoue son opération, l'achat n'étant passé devant notaire qu'au moment de la revente, comme il est fréquent chez les marchands de biens.

Le Monde, qui a produit tant de scoops importants, avait-il besoin de cet effet d'annonce des plus douteux ?

Georges Winter
Saint-Germain-en-Laye,
Yvelines

L'antigaullisme

L'antigaullisme est au *Monde* ce que la satire est au *Canard enchaîné*. Il est inné et naturel. La liberté d'expression et de critique existe, et c'est un bien inestimable. Mais, depuis que Jacques Chirac est entré en campagne, le 4 novembre, il n'est pas un seul article qui n'ait, d'une manière ou d'une autre, recélé des critiques plus ou moins directes, voire quelques flèches empoisonnées. Même lorsqu'un article paraît favorable (et pourquoi ne pourrait-il l'être, en toute objectivité ?), il y a toujours, dans sa conclusion, comme un regret d'avoir été trop positif, un trait féroce, une allusion insidieuse.

Le numéro du 22 mars a franchi la ligne jaune. Titre accrocheur, à la « une » (...). L'insinuation est évidente, pour être retenue du lecteur ou du passant pressé, car l'article lui-même, en page intérieure, ne révèle rien d'anormal.

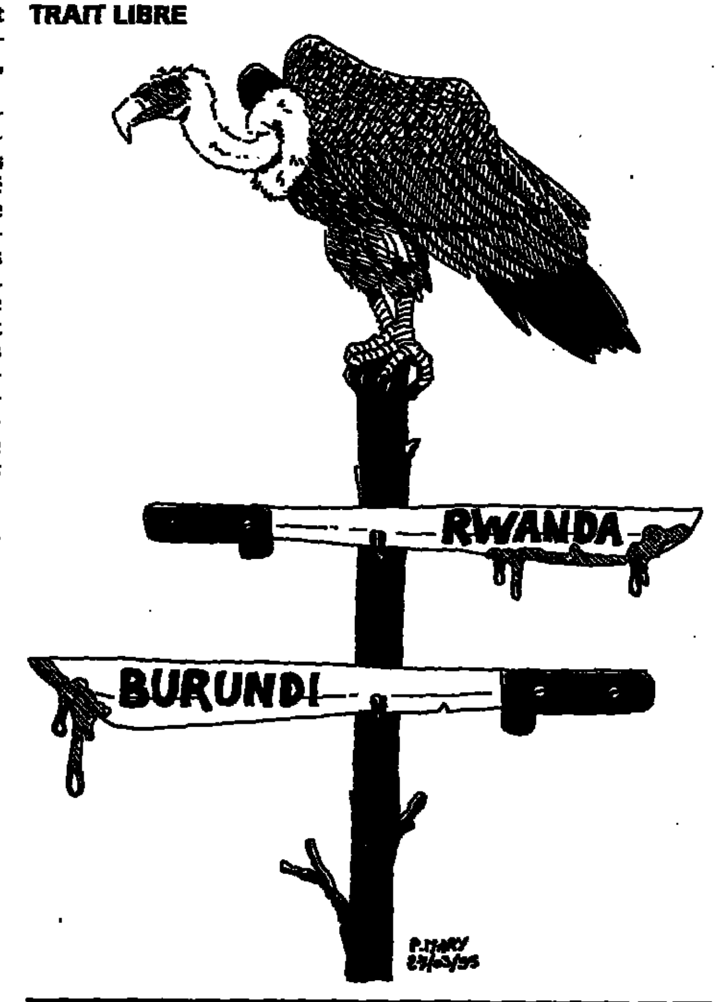
Cela est non seulement très regrettable, mais aussi quelque peu inique (...). La recherche de la transparence, tout à fait légitime, ne doit pas entraîner de dérapages dommageables.

Si Jacques Chirac semble, aujourd'hui, commencer à rassembler les Français, c'est qu'il incarne, aux yeux de ceux-ci, une nouvelle espérance après quinze longues années de mitterrandisme.

Au contraire du candidat socialiste de 1981 et de 1988 qui ne s'adressait qu'au seul *« peuple de gauche »*, le candidat gaulliste en appelle à tous les Français (...).

Claude Costes
Boulogne, Hauts-de-Seine

TRAIT LIBRE



Le premier statut des journalistes

Il y a soixante ans, une loi reconnaissait qu'écrire dans un journal est un véritable métier

LE 29 MARS 1935, le président Albert Lebrun promulguait une loi relative au statut professionnel des journalistes. Adoptée sans débat par la Chambre des députés le 14 mars et par le Sénat le 19, cette loi reconnaissait pour la première fois qu'écrire dans un journal n'était pas seulement une occupation, mais un métier. Pour bien les distinguer des *« amateurs »*, les *« journalistes professionnels »* pourraient désormais exciper d'une carte attribuée par la profession elle-même, chargée de faire le tri entre vrais et faux journalistes. La carte de presse, pour le grand public. La Carte, tout simplement, pour ses détenteurs.

Jusqu'alors, le sens commun voulait que, pour être journaliste, il suffise d'écrire dans les journaux. Au cours du siècle précédent, hommes politiques et écrivains ne s'en étaient pas privés. Hommes de presse indiscutablement, ils n'avaient pas pour autant le sentiment d'être des journalistes professionnels. Le développement du reportage et la naissance d'une presse industrielle avaient pourtant étoffé une classe de reporters, chroniqueurs, secrétaires de rédaction qui n'exerçaient d'autre métier que le journalisme. Le plus souvent mal payés, ils voyaient leurs revenus menacés par la concurrence que leur faisaient les *« amateurs »*, c'est-à-dire les instituteurs, curés, secrétaires de mairie, avocats ou sportifs qui arrondissaient leurs fins de mois en écrivant dans les journaux.

Au sortir de la Grande Guerre, en mars 1918, un groupe de journalistes avait fondé le Syndicat des journalistes, *« association de défense et discipline professionnelles »*. Le nouveau syndicat s'était d'emblée fixé deux objectifs : moraliser la profession en veillant au respect de la charte des devoirs qu'il avait rédigée en juillet 1918 et obtenir des patrons de presse la reconnaissance d'un statut professionnel. Il faudra attendre 1925, lorsque les éditeurs de journaux se rassemblent au sein de la Fédération nationale des journaux français (FNJF), sous la présidence d'Henry Simond, directeur de *L'Echo de Paris*, pour que soient établis les premiers contacts. Les journalistes parlent de contrat collectif – on dirait aujourd'hui *« convention collective »* – et de salaire minimal et obtiennent un accord de principe pour poursuivre les discussions sur ces deux sujets.

Depuis 1935, les dérapages n'ont pas manqué et la loi n'a pas permis à la profession de faire le ménage qu'attendaient ses artisans

Le syndicat remet donc sur le métier son projet de contrat collectif rédigé lors de sa création. La nouvelle version, qui comporte cinquante et un articles, est transmise à Henry Simond en 1928. Une commission mixte, rassemblant syndicalistes et représentants des éditeurs de journaux, est constituée afin de négocier ce projet. Les patrons sont représentés par la fédération nationale, le Syndicat de la presse parisienne, le Syndicat des quotidiens régionaux, le Syndicat des quotidiens départementaux et le Syndicat de la presse d'opinion. Les journalistes sont représentés par le Syndicat des journalistes (devenu Syndicat national des journalistes en 1927) et par le Comité général des associations de presse, dont fait d'ailleurs partie le SNJ. La commission mixte a déjà tenu trente-trois séances et le projet est sur le point d'aboutir lorsque, le 30 juin 1930, le Syndicat des quotidiens régionaux, présidé par Bourrageas, directeur du *Petit Marseillais*, adopte un ordre du jour rejetant le principe même du contrat collectif, qui concerne des *« questions d'administration intérieure des journaux »*.

Malgré ce désaveu des journaux de province, la commission mixte poursuit ses travaux pendant près d'un an, avec d'ailleurs la participation des représentants de la presse régionale. Le 21 juin 1929, après quarante-quatre séances et deux ans de travail, la commission parvient enfin à un accord. Le contrat collectif (quarante-six articles et ses annexes) est signé par Henry Simond (FNJF), Georges Bourdon (SNJ), Henri de Weindel (Comité général des associations de presse).

Ce texte définit le journaliste, prévoit la création d'une carte professionnelle, détermine un barème de salaires minimaux, assure la couverture du risque maladie, garantit une indemnité de rupture de contrat égale à un mois par année de présence, avec arbitrage au-delà de la quinzième année, et introduit une clause de conscience en cas de changement d'orientation du journal.

Mais les négociateurs, journalistes et patrons, avaient sous-estimé l'opposition d'une partie importante des directeurs de journaux. En février 1933, Léon Bailby, directeur du *Jour* et du Syndicat de la presse parisienne, écrit dans une lettre que les directeurs de journaux n'ont jamais accepté de se plier à des règles ou a de prétendus usages et qu'ils entendent *« traiter chaque cas en fait et en fonction de leurs possibilités »*, qu'en matière d'indemnités de congédiement, les journaux veulent être *« seuls juges »* de leurs décisions, et que leurs directions refusent *« d'être liées par une sentence arbitrale quelconque »*.

La voie de la négociation est fermée, reste la voie parlementaire. En mars 1933, le député Henri Guernut, ancien journaliste lui-même, dépose une *« proposition de loi relative au statut des journalistes professionnels »*. Ce texte cosigné par soixante-quatre autres députés issus de toutes les familles politiques reprend l'essentiel du projet avorté de contrat collectif.

En 1928, le Bureau international du travail BIT avait conduit une enquête sur les conditions de travail des journalistes dans trente-trois pays. Il en ressortait que les journalistes français, dépourvus de tout statut professionnel, étaient nettement dans le peloton de queue en comparaison de leurs confrères européens, et notamment italiens, couverts depuis 1911 par une convention collective très généreuse. A la suite de cette étude purement factuelle, le BIT nomme en 1929 une *« commission des travailleurs intellectuels »* chargée de proposer des recommandations. Les journalistes français y sont représentés par Georges Bourdon, secrétaire général du SNJ depuis 1922 et fondateur en 1926 de la FIJ (Fédération internationale des journalistes).

Pour Bourdon, qui était au coeur de toutes ces discussions, le recours au Parlement, suggéré en tout état de cause par le rapport du BIT auquel il avait contribué, était la conséquence inéluctable de l'échec des négociations avec les patrons. C'est, on l'a vu, en étroite collaboration avec Georges Bourdon et le SNJ que Henri Guernut dépose sa proposition de loi. Mais le véritable artisan de l'adoption sans débat de la loi est son rapporteur, Emile Brachard. Nouveau député de l'Aube – il a été élu en 1932 –, Brachard est lui-même journaliste, directeur du *Petit Troyen* et membre du SNJ depuis 1927.

Son rapport-fleuve est un ardent plaidoyer pour ses confrères et un implacable réquisitoire contre les patrons de presse qui ont manqué à leur parole en dénonçant le contrat collectif signé par leurs représentants. La presse a été gangrenée par des affaires de corruption, de pots-de-vin, de rachats par des groupes industriels et financiers, *« l'accaparement des journaux par le capital centralisé, dix, vingt, cinquante journaux entre les mains d'un homme ou d'un groupe financier »*.

Comment garantir l'indépendance de ce travailleur intellectuel qu'est le journaliste ? Deux réponses : des salaires décents garantis par un barème minimal – car, dit Brachard, *« on conviendra qu'une bonne condition pour un homme de se sentir ferme dans sa liberté morale est d'être assuré de son indépendance matérielle »* – et la clause de conscience. Celle-ci, exorbitante du droit commun, permet au journaliste, en cas de changement notable d'orientation de la publication, de la quitter avec des indemnités de licenciement comme si le départ n'était pas de son fait.

Dans son exposé des motifs, Henri Guernut notait : *« Tout à la fois écrivains ou artistes et employés salariés »*, les journalistes ne sont protégés ni comme auteurs ni comme salariés. Grâce à la clause de conscience, la loi Guernut devait surmonter cette apparente contradiction. Même si elle est rarement mise en oeuvre –, par son existence même la clause de conscience fonde la liberté intellectuelle du journaliste –, en dépit du lien de subordination inhérent aux salariés.

Le Parlement s'apprête donc à accorder un statut particulièrement avantageux aux journalistes. Mais qui va en bénéficier ? Comment s'assurer que des intrus ne se glissent pas parmi les bénéficiaires ? En un mot, qui est journaliste ? La loi ne le dit pas. Du moins pas directement. La définition qu'elle en donne – qui est, à peu de chose près, toujours en vigueur soixante années plus tard – est tautologique : *« Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une publication quotidienne ou périodique éditée en France ou dans une agence française d'informations, et qui en tire le principal des ressources nécessaires à son existence. »*

Si la loi dit ce qu'est le journaliste professionnel, elle reste silencieuse sur ce qu'est le journalisme. Il appartiendra donc à une commission de professionnels de le faire en délivrant la carte. La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels doit être composée à parité de directeurs de journaux nommés par leurs fédérations et de journalistes élus par leurs pairs. Pour Brachard, *« l'établissement de la carte d'identité aidera puissamment à l'organisation méthodique d'une profession longtemps demeurée dans l'anarchie. Les intérêts moraux y vont de pair avec les intérêts matériels »*. Car, pour le rapporteur, il ne fait pas de doute que la profession fera le ménage chez elle. Et de fait, lors de la mise en place de la première commission le 22 mai 1936, le SNJ exulte : *« L'ordre des journalistes est réalisé »*, titre le *Journaliste* dans son numéro de juin. *« Voilà notre profession non pas fermée mais protégée (...). La carte professionnelle, c'est le droit permanent de regard de la profession sur elle-même, c'est le contrôle du journalisme par les journalistes. »*

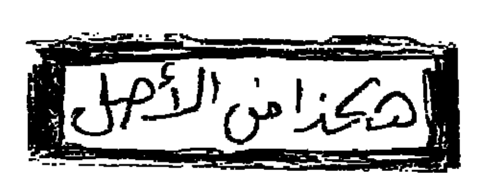
Avec le recul, l'optimisme dont faisaient preuve aussi bien le député Brachard que le Syndicat national des journalistes peut prêter à sourire. En soixante années, les dérapages journalistiques n'ont pas manqué et la loi de 1935 n'a pas permis à la profession de faire le ménage qu'en attendaient ses artisans. Car rien, dans la loi, ne permet de lier l'attribution ou le retrait de la carte à la moralité de l'impétrant.

En 1992, cependant, la Commission de la carte publie un communiqué sans précédent inspiré par le traitement journalistique des événements de Roumanie et du Golfe : *« Face au discrédit dont les médias font l'objet dans l'opinion, si l'on en croit les sondages et compte tenu des conditions de plus en plus scabreuses qui président à la collecte de l'information – âpreté de la concurrence, hantise de l'Audimat, recherche du scoop à tout prix, poids de la publicité, vitesse accélérée de la transmission des nouvelles, réduction du temps nécessaire à leur vérification, etc. –, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, organisme paritaire de droit public créé par la loi du 29 mars 1935 portant statut du journaliste, appelle ses quelque 27 000 ayants droit à la plus grande vigilance. »*

Elle *« estime de son devoir d'appeler solennellement les éditeurs et les journalistes, chacun selon ses responsabilités, à conjuguer leurs efforts pour donner un coup d'arrêt à cette dangereuse dérive. »* Ce communiqué s'attire une réponse cinglante du président du Syndicat de la presse parisienne, Jean Miot. Qualifiant l'initiative de *« saugrenue »*, il lui reproche d'*« ajouter au discrédit dont les journalistes font l'objet dans l'opinion publique »*.

Malgré tout, en dépit de ses imperfections, la souplesse du système mis en place par la loi de 1935 lui a permis de s'adapter à une profession en pleine évolution, sociologique et technologique, passée en soixante ans de moins de 4 000 membres à plus de 28 000. Ce qui n'exclut pas une remise à jour d'un texte qui a pris quelques rides. Mais surtout, en accordant dès 1935 un statut très avancé aux journalistes français qui en étaient jusqu'alors dépourvus, la loi du 29 mars 1935 préfigurait les grandes lois sociales adoptées l'année suivante sous le Front populaire.

Olivier Da Lage



SOCIAL La distribution du courrier continue à être perturbée dans le Midi et le Centre, à la suite de mouvements de grève locaux qui se prolongent à La Poste. ● INQUIETS, les postiers mettent en avant des conditions de travail dégradées, des réductions d'effectifs et s'interrogent sur l'avenir de leur service public. Soumise à l'impératif d'équilibrer ses comptes et confrontée à une concurrence de plus en plus sévère, La Poste multiplie les réorganisations pour coller davantage « aux réalités du marché ». La réflexion engagée autour du « bureau de poste de l'an 2000 » avive les craintes. ● DANS LE VAR, le conflit perdure depuis le 25 février. Dans les Bouches-du-Rhône, il entame sa troisième semaine. Dans ce département, le courrier accuse un retard de deux à trois jours. A Orléans, le mouvement qui se prolonge depuis plus d'une semaine a dérivé sur le terrain juridique.

La montée des conflits locaux à La Poste révèle un malaise général

La logique commerciale qu'adopte l'établissement public pour se préserver de la concurrence passe mal sur le terrain et depuis le début de l'année les régions sont agitées de mouvements revendicatifs

LES POSTIERS grognent. Sporadiquement, localement, et parfois durement. Ici, c'est l'impossibilité de poser quatre semaines de congés annuels d'affilée. Là, ce sont des plages horaires jugées *« aberrantes »*. Et les journées de travail scindées en deux vacations aux heures de pointe (tôt le matin et en fin d'après-midi) entrecoupées de longues pauses de quatre, cinq, voire six heures et les difficultés d'organisation familiale. Là encore, c'est le recours aux contractuels (*« on est parfois obligé de les appeler au jour le jour »*), pour tenir des emplois non pourvus à la suite de départs en retraite.

Ailleurs, ce sont les receveurs, des chefs d'établissement traditionnellement peu revendicatifs, qui grondent. Ils figurent parmi les grands bénéficiaires d'une réforme des classifications assez contestée à La Poste. Pourtant, nombreux sont ceux qui évoquent désormais un *« vrai ras-le-bol »*. Certains prennent même la plume pour dénoncer *« le caractère hystérique de certaines campagnes commerciales »*, le dévoiement de leur métier, les objectifs *« irréalistes »* qui leur sont fixés.

PERTE D'IDENTITÉ

Depuis le début de l'année, les micro-conflits se sont multipliés sur ces thèmes. Avant le Midi et le Centre, c'était la Bretagne, avec les Côtes-d'Armor, le Sud-Ouest avec un conflit dur en Haute-Garonne. Paris ou la banlieue ont connu aussi leurs soubresauts. Au siège de La Poste, à Boulogne, on relativise. *« Il y a un climat d'inquiétude générale et, sur le terrain politique, le bras de fer que se livrent les syndicats CGT et SUD dans certaines régions nourrit les tensions. »*

Derrière les exaspérations ponctuelles sur l'organisation du travail et les rapports hiérarchiques se cachent aujourd'hui des inquiétudes plus profondes. La Poste change. Ses agents, qui ont développé une vraie culture de service public, ont de plus en plus le sentiment de perdre identité et repères.

A marche forcée, La Poste adopte *« une logique commerciale »* et passe *« à une réalité de marché »*. Cette ancienne administration a été transformée en exploitant public autonome par la réforme Quilès de 1990. Elle est dotée, depuis octobre 1994, d'un contrat de plan, ce document qui fixe les règles du jeu entre l'exploitant public et sa tutelle. Soumise à un impératif financier très fort – l'équilibre des comptes –, La Poste évolue dans un environnement de plus en plus concurrentiel qui devrait être exaspéré encore par les projets de déréglementation du secteur, en discussion à Bruxelles.

« Nous réalisons 85 % de notre chiffre d'affaires courrier – 62 milliards de francs – avec les entreprises. Certains de ces clients ont des factures de plusieurs centaines de millions de francs ! Si nous l'ignorons, nous sommes morts. Et le service public avec ! » explique Claude Bourmaud, le directeur général de La Poste.

Les réorganisations s'accélèrent. Après la réforme des centres de tri et leur automatisation, il y a eu la refonte de la filière messagerie, désormais distincte de celle du courrier. Les responsabilités ont été déconcentrées pour être davantage à l'écoute des marchés locaux et ont entraîné des effets pervers.

BRUTALITÉ

Délégués régionaux, directeurs départementaux qui chapeautent groupements postaux et bureaux ont ainsi acquis une large autonomie en matière d'organisation du travail, de concours, recrutement et promotion. Tenus de réaliser leurs objectifs, ces responsables *« mettent la pression »* sur leurs troupes. Parfois, extrêmement maladroitement, avec brutalité.

Pour de nombreux agents, *« La Poste ne ressemble plus à la Poste »*. Les recommandations qui ont accompagné le lancement des colis prêt-à-poster (type Diligo et Distingo) ont été mal reçues. Les anciens colis ont été retirés de la vue du public et les guichetiers sont invités à proposer systématiquement ces nouveaux produits. Leur zèle est surveillé puisque des clients anonymes – en fait des sortes de contrôleurs – peuvent être envoyés dans les bureaux pour juger de leur dynamisme commercial.

Le projet du bureau de poste de l'an 2000 attise aujourd'hui d'autres inquiétudes. Il devrait prendre forme, l'été prochain, après les élections municipales, et une fois passés, sans doute, les décrets d'application de la loi sur l'aménagement du territoire, dont la publication est prévue pour juin. *« Cela se fera en concertation avec les postiers »*, assure-t-on au siège. On parle de concentrer la distribution en détachant les facteurs des bureaux de poste, de transformer les bureaux en agences commerciales, un peu à l'instar de celles de France Télécom. Des kiosques multimédias pourraient y être installés permettant la réservation de billets d'avions, de trains... s'adressant de fait à un autre type de clientèle. Les agents, eux, redoutent qu'*« on ne vide les bureaux »* et qu'*« on ne rompe totalement avec l'esprit service public »*.

Caroline Monnot

Des grèves dures à Marseille, Orléans et Toulon

● **Dans les Bouches-du-Rhône,** le conflit des postiers entame sa troisième semaine. Partie de la recette principale de Marseille, jeudi 16 mars, la grève a rapidement touché les 282 bureaux de poste du département ainsi que le centre de tri de la gare Saint-Charles où le taux de grévistes dépasse 50 %. Six syndicats protestent contre la suppression programmée d'un millier d'emplois. Dans les boîtes aux lettres marseillaises, le courrier accuse un retard de deux à trois jours. Vendredi 31 mars, la direction départementale et les syndicats ont, pour la première fois, noué des négociations qualifiées *« sérieuses »*. Afin de *« restaurer un climat de confiance »*, Bernard Larin a accepté de geler jusqu'en mai 1996 les suppressions d'emplois programmées à la recette principale de Marseille.

● **A Orléans,** le syndicat CGT a été condamné le 30 mars *« à cesser toute entrave sous astreinte de 50 000 F par jour de retard »* par le TGI de la ville, à la suite de la saisie en référé de la juridiction par la direction de La Poste, qui estime que l'accès à un centre de tri a été entravé *« par des groupes de grévistes »* et notamment par *« des délégués syndicaux CGT »*.

Après neuf jours d'une grève touchant essentiellement la Poste d'Orléans, le centre de tri de Fleury-les-Aubrais ainsi que quelques bureaux de l'agglomération, le mouvement, lancé à l'initiative des syndicats CGT, FO et SUD (Solidaire, unitaire et démocratique), a été rejoint jeudi par la CFDT. Les syndicats protestent contre un projet de La Poste d'Orléans de réorganiser la distribution et de vouloir supprimer 61 emplois, selon la CGT. Le conflit a pris une tournure juridique à la suite de la condamnation de la seule CGT, alors que FO et SUD, impliqués également dans le conflit, ont été mis hors de cause par le tribunal.

● **Dans le Var,** les premiers arrêts de travail ont eu lieu le 25 février à Hyères où la grève des facteurs perdure. Depuis, elle a essaimé à Toulon et dans sa périphérie, jusqu'à bloquer la distribution du courrier.

Les négociations entre l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO) et M. Brayac, directeur départemental de La Poste, sont passées par toutes les phases : de la crispation à l'exacerbation jusqu'à l'introduction, par M. Brayac, contre l'intersyndicale d'une action en référé *« d'heure à heure »* devant le tribunal de grande instance de Toulon afin de réagir à l'occupation du centre de tri de La Valette, utilisé comme centre de transit des colis postaux pendant cette grève.

De nos correspondants
Luc Leroux à Marseille
et José Lenzini à Toulon
(avec AFP)

Pain Jacquet est repris par Limagrain

Son fondateur, Gérard Joulin, qui n'a plus la confiance des banques, quitte la société

LE GROUPE coopératif Limagrain a repris dans la nuit du 31 mars au 1er avril la société Pain Jacquet, fondée par Gérard Joulin. Celle-ci, qui détient 35 % du marché du pain de mie en France avec les marques Jacquet et Duroi, était au bord du dépôt de bilan depuis des mois. Selon le plan de reprise, élaboré sous l'égide du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), Limagrain reprendra les branches opérationnelles de Pain Jacquet (pain de mie, biscottes, pâtes surgelées) et injectera environ 150 millions de francs dans l'affaire.

Les quelque trente-cinq banquiers qui avaient prêté près de 500 millions de francs abandonnent une partie substantielle de leurs créances ou les transforment en obligations remboursables en actions. Gérard Joulin, qui voulait devenir président du conseil de surveillance de Pain Jacquet à l'occasion du changement de statut de la société, va quitter le groupe. Il conservera la holding Pain Jacquet devenue une coquille vide. Il a toutefois évité le pire. Selon des proches du dossier, un dépôt de bilan mettant en cause sa responsabilité aurait été financièrement ruineux pour lui.

L'acquisition en 1987 d'un concurrent allemand, Rugenberger, est à l'origine des malheurs de Pain Jacquet. A l'époque, l'entrepreneur français est ravi de racheter une affaire allemande et de faire bondir son chiffre d'affaires de 700 millions à plus de 2 milliards de francs.

SANS ESPOIR

Née du rapprochement en 1972 de sept boulangeries industrielles du nord de l'Allemagne, Rugenberger est mal en point. Au fil des ans, Gérard Joulin engloutit plus de 100 millions de francs pour tenter de la redresser. En vain. *« Rugenberger est le quatrième sur le marché allemand, mais aucun de ses concurrents ne gagne d'argent, car la distribution impose des marges très faibles. Il n'y avait donc aucun espoir de rendre l'affaire profitable »*, explique un observateur. Le 1er mars 1995, Gérard Joulin se décide à déposer le bilan de sa filiale allemande, qui réalisait un chiffre d'affaires de 260 millions de marks (environ 910 millions de francs).

Deuxième cause d'échec, Gérard Joulin a voulu réaliser des investissements ultramodernes dans deux usines, l'une de pain de mie à Clamecy (Nièvre), l'autre de pâtes surgelées à Pithiviers (Loiret). *« Il s'est trompé sur le coût de ses usines, qui a presque doublé. Ces investissements importants ont entraîné en 1991 et 1992 des conflits sociaux très graves, avec grèves et occupations d'usines. Gérard Joulin a dû recourir à une sous-traitance ruineuse »*, explique Guy Nébot, PDG de l'Institut de développement des industries agroalimentaires (IDIA).

En 1993, un premier plan de sauvetage est décidé. Les deux partenaires financiers de Gérard Joulin, l'IDIA et l'Union d'études et d'investissements (Crédit agricole), injectent avec le fondateur 80 millions de francs dans la société. Le montant n'est pas suffisant. Il doit être suivi d'une nouvelle augmentation de capital. Mais les banquiers partenaires de Gérard Joulin (Crédit national, Crédit lyonnais, BNP) perdent confiance. L'ancien boulanger les mène en bateau. *« La crédibilité de Gérard Joulin vis-à-vis des banques est nulle »*, explique un proche du dossier. Pour les banquiers, le départ de Gérard Joulin devient alors la condition *sine qua non* du sauvetage de Pain Jacquet.

Arnaud Leparmentier

Le « Napoléon » de l'agroalimentaire

« Gérard Joulin était surnommé le Napoléon de l'agroalimentaire. C'est l'écroulement d'une gloire nationale » **: Guy Nébot, président de l'IDIA, qui a longtemps financé Gérard Joulin, est affligé par l'effondrement de l'apprenti boulanger qui avait transformé sa petite boulangerie parisienne en leader français du pain industriel.**

L'entrepreneur n'a pas su se transformer en gestionnaire. Autocrate, il a toujours refusé d'ouvrir largement le capital de Pain Jacquet à des partenaires extérieurs. Il s'est longtemps soucié de racheter les parts de son père et ses frères, sans penser à recapitaliser sérieusement la société. Ce boulanger hors pair a aussi commis l'erreur de s'implanter en Allemagne, sans disposer d'une équipe de management capable de diriger ce qui était devenu une multinationale. Ancien membre du conseil général de la Banque de France, actif dans les instances patronales agroalimentaires, Gérard Joulin vivait sur les lauriers de sa gloire. Mais sa société n'était plus gérée.

BASF achète les médicaments du groupe Boots

APRÈS QUATRE MOIS de négociations avec la première chaîne de pharmacie britannique Boots, le chimiste allemand BASF a conclu le 31 mars l'acquisition de sa division de médicaments vendus sur ordonnance pour 840 millions de livres (6,7 milliards de francs). Ce rachat permettra au groupe de Leverkusen de remonter de dix places dans le classement mondial des laboratoires pour accéder au trentième rang.

Présent au travers de Knoll dans quatre domaines d'activités (cardio-vasculaire, système nerveux central, immunologie-oncologie et gastro-entérologie), le groupe trouve chez Boots des analgésiques, des anti-inflammatoires, des antidépresseurs, et un produit de synthèse utilisé pour les déficiences de la glande thyroïde (*Le Monde* du 16 novembre 1994).

Le rachat concerne, au niveau mondial, non seulement les médicaments sur ordonnance, mais aussi les marques, les activités de recherche et développement, la production et la distribution de principes actifs. Le chiffre d'affaires de BASF Pharma va ainsi augmenter de 50 %, passant de 2 à 3 milliards de marks (10,5 milliards de francs) et aux 2 700 salariés du groupe vont s'en ajouter 5 700 autres.

Au niveau géographique, BASF se renforce en Grande-Bretagne, mais aussi aux Etats-Unis, en Espagne et en France. Les ventes de Knoll dans l'Hexagone feront un bond spectaculaire passant de 290 à 680 millions de francs. Ce laboratoire détiendra ainsi 1 % du marché pharmaceutique national.

La décision de Boots de céder sa branche de médicaments vendus sur ordonnance a été accélérée par ses déboires en 1993, année au cours de laquelle il lui a fallu retirer du marché le Manoplax, un traitement des maladies cardiaques. La première chaîne de pharmacie britannique va désormais se concentrer sur la distribution de produits de santé et soins de corps ainsi que sur les médicaments de confort.

Dominique Gallois

Le quota d'automobiles japonaises en Europe va augmenter de 1,7 %

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

En 1995, le Japon pourra exporter 1 105 000 voitures vers l'Union européenne (UE), soit 1,7 % de plus que ses livraisons autorisées de l'année précédente, alors que le marché des Quinze devrait progresser de 4,3 % pour atteindre 13 276 000 véhicules (voitures + véhicules commerciaux de moins de 5 tonnes). Tels sont les résultats des négociations entre la Commission européenne et les autorités japonaises qui se sont achevées vendredi 31 mars, et dont l'objet était d'arrêter les modalités d'application pour l'année en cours de l'accord d'autolimitation conclu avec Tokyo en 1991. Les Japonais se sont engagés à limiter leurs exportations d'automobiles vers l'UE jusqu'à la fin du siècle.

En 1993, le quota d'exportations vers l'UE à Douze avait été fixé à 993 000 véhicules, mais les constructeurs japonais n'étaient pas parvenus à le remplir. Le marché communautaire continue à se redresser cette année, mais à partir des niveaux très bas de 1993. Les mauvaises performances de l'industrie européenne au cours des années passées ne lui ont pas permis d'accomplir des efforts suffisants pour se hisser au niveau de ses concurrents nippons. Dans ces conditions, il était attendu que les Européens réclament, et obtiennent, un relèvement des quotas d'exportation japonais nettement inférieurs au taux de progression du marché.

TROIS NOUVEAUX MEMBRES

La pression exercée par Tokyo a été d'autant moins vive que les constructeurs japonais, notamment en raison de la hausse du yen, éprouvent des difficultés à tirer pleinement parti des quotas qui leur sont accordés.

Elément nouveau cette année, l'accord a été élargi aux marchés des trois nouveaux membres de l'Union, à savoir l'Autriche, la Finlande et la Suède, de telle façon que la demande de voitures japonaises dans ces trois pays puisse être satisfaite sans restriction.

L'accord de 1991 prévoit une ouverture progressive des cinq marchés de l'UE, qui, jusque-là, étaient protégés. Pour l'année 1995, les quotas vers ces pays ont été fixés aux niveaux suivants : 186 000 pour la Grande-Bretagne (+ 0,9 %) ; 89 600 pour la France (+ 10,3 % sur 1994, soit un taux de pénétration du marché évalué à 3,9 %) ; 56 800 pour l'Italie (+ 20,8 %) ; 42 900 pour l'Espagne (+ 20,8 %) ; 39 000 pour le Portugal (quota inchangé).

Philippe Lemaitre

EN BREF

■ **CHAUSSON : la filiale à parité de Renault et PSA** a désormais un *« interlocuteur unique »* nommé le 31 mars par les pouvoirs publics. Edmond Robin, chef du service développement de l'emploi industriel au ministère de l'industrie, est chargé *« du suivi des différents projets industriels et des négociations entre l'intersyndicale, l'administration judiciaire, la direction de l'entreprise et les actionnaires »*. Les négociations devaient reprendre lundi 3 avril pour *« déterminer les conditions dans lesquelles des emplois ou des mesures sociales seront proposées »* aux 1 050 salariés de Creil (Oise).

■ **REPSOL : l'ouverture du capital de l'entreprise pétrolière espagnole** va être portée de 15 % à 19 %, a annoncé, le 31 mars à Madrid, le gouvernement. Après cette deuxième privatisation partielle depuis 1989, la participation du secteur public dans cette entreprise sera réduite de 40 % à 21 %. En 1989, Repsol avait vendu 4 % de son capital au Banco Bilbao Vizcaya, puis avait placé en Bourse 26 % de son capital. La compagnie mexicaine Petroleos de Mexico (Pemex) détient pour sa part 5 % du capital. En 1992, l'Etat avait réduit sa participation de 23 % lors d'une émission d'obligations convertibles.

■ **EDF-GDF : des agents de l'établissement public** occupent depuis le 30 mars le centre de traitement informatique de Marseille et bloquent les facturations pour la clientèle des centres. Les manifestants, qui agissent à l'appel de la CGT, *« exigent notamment le règlement de la situation financière de la Mutuelle complémentaire d'action sociale (CMCAS) qui accuse un trou de 50 millions de francs »*. Selon le secrétaire général de la CGT Marseille-Provence, Maurice Durand, 600 000 personnes sont couvertes par cette mutuelle en France.

Revue des valeurs

Semaine du 27 au 31 mars 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↗	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS
Indice CAC 40 **+ 2,32 %**

Surprise partie...

SI LA *« divine surprise »* intervenue en milieu de semaine a fait long feu, entendez par là la baisse, jeudi 30 mars, de deux des trois taux directeurs allemands, elle aura quand même eu le mérite de permettre au marché parisien de reprendre un peu d'altitude. Avec un gain de 2,32 %, les valeurs françaises sont presque revenues à leur niveau du début de l'année. Mieux, en clôture, jeudi soir, après le geste de la Bundesbank, leurs gains avoisinaient encore 0,7 % depuis le 31 décembre, et les analystes n'excluaient plus désormais une progression des valeurs françaises au-delà des 1950/1960 points.

Ce niveau aurait pu être atteint avant le premier tour de l'élection présidentielle, le 23 avril, sauf mauvaise surprise du côté du dollar et du franc, qui bloquerait toute initiative de la Banque de France en matière de taux. Mais les mauvaises surprises ne manquent pas avec le dollar. La baisse des taux allemands n'a pas réussi à soutenir durablement le billet vert, qui, vendredi en fin de journée, s'est littéralement effondré, battant des records absolus de baisse face au yen notamment (*86,45 yens*). La dégringolade de la devise américaine a été accentuée par l'annonce d'une croissance de 5,1 % en rythme annuel du produit intérieur brut (*PIB*) américain au quatrième trimestre, alors que les analystes tablaient sur une progression de 4,7 %. Cette statistique, qui a ranimé les craintes inflationnistes, a provoqué une remontée des taux d'intérêt américains, à 7,47 % contre 7,41 % la veille. Les coupe-circuits ont été déclenchés à Wall Street, le Dow Jones perdant plus de 60 points un quart d'heure après l'ouverture.

SONDAGES

Au cours de cette période préélectorale, les sondages sont légion, y compris ceux concernant les actionnaires individuels. Selon une enquête Sofres réalisée du 22 au 24 mars auprès d'un échantillon représentatif *de 605 actionnaires* (détenteurs en direct d'actions de sociétés cotées) parue le 30 mars dans l'hebdomadaire *La Vie française*, les actionnaires individuels français ont une petite préférence pour Edouard Balladur, 26,5 % se sentant *« plus proches »* du premier ministre que de Jacques Chirac, qui arrive en deuxième position avec 25,5 %, Lionel Jospin étant troisième avec 16 %. Les actionnaires, qui étaient invités à choisir celui des candidats à l'élection présidentielle dont ils se sentent le plus proches, répondent à 7 % Philippe de Villiers et à 3,5 % Jean-Marie Le Pen. 16 % ne se prononcent pas. Edouard Balladur creuse la différence auprès d'une *frange d'actionnaires plutôt âgés* (33 % des 55-64 ans et 37,6 % des 65 ans et plus) tandis que le maire de Paris recueille ses meilleurs scores (plus de 30 %) chez les 18-34 ans. Les détenteurs de gros portefeuilles (d'une valeur supérieure à 500 000 francs) préfèrent très nettement le premier ministre (39 %) au maire de Paris (16 %).

Ce sondage révèle également que les privatisations n'ont plus la cote : 69 % des actionnaires interrogés déclarent qu'ils ne souscriront pas à de nouvelles privatisations. Le phénomène de rejet est particulièrement fort (70 %) chez les détenteurs de petits portefeuilles (moins de 50 000 francs).

Reconnaissant à 62 % que les revenus des placements sont plus favorisés sur le plan fiscal que ceux du travail, les actionnaires sont toutefois partagés sur la proposition d'appliquer la CSG (contribution sociale généralisée) à tous les placements : 48 % jugent mauvaise cette idée, 47 % la jugent bonne. Ils *sont cependant 58 % à dire qu'une* telle mesure ne les dissuaderait pas d'acheter des actions (38 % en seraient dissuadés).

F. Bn.

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	24-3-95	27-3-95	28-3-95	29-3-95	30-3-95
RM	5 028 449	3 441 219	4 731 091	3 597 365	6 233 004
Comptant R. et oblig.	34 775 192	19 417 340	17 773 547	25 566 702	19 219 807
Actions	218 605	107 715	273 683	220 412	226 260
Total	40 022 246	22 966 272	22 778 321	29 384 484	25 679 071

INDICES

	27-3-95	28-3-95	29-3-95	30-3-95	31-3-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 251,98	1 251,99	1 258,86	1 282,81	1 266,02
SBF 250	1 210,94	1 210,90	1 216,31	1 236,87	1 223,30
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 836,10	1 837,18	1 852,42	1 898,00	1 859,48

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
LVMH Moët Vuitton	1 538 128	[illegible]
Danone	1 608 829	[illegible]
Carrefour	419 185	[illegible]
Elf Aquitaine	2 104 743	[illegible]
Total	2 515 720	[illegible]
Schneider	1 785 555	[illegible]
Alcatel Alsthom	1 394 675	[illegible]
L'Oréal	433 270	[illegible]
Saint-Gobain	908 819	[illegible]
Eurotunnel	26 143 350	[illegible]
Eaux (Gle des)	1 017 920	[illegible]
Peugeot	728 850	[illegible]
Rhône-Poulenc	3 989 897	[illegible]
BNP	1 899 500	[illegible]

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Sodexho	[illegible]
Euro RSCG W.W.	[illegible]
Dynaction	[illegible]
Euro Disney	[illegible]
BIC	[illegible]
Publicis	[illegible]
Eiffage	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	[illegible]
Legris indust.	[illegible]
Bongrain	[illegible]
Cetelem	[illegible]
Ecco	[illegible]
Essilor Intl	[illegible]
Guilbert	[illegible]

Valeurs en baisse	%
Vallourec	[illegible]
Banque Colbert	[illegible]
Sovac	[illegible]
Radiotechnique	[illegible]
Olipar	[illegible]
Finextel	[illegible]
Nordon (Ny)	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	[illegible]
GAN	[illegible]
Alspi	[illegible]
Dassault-Aviation	[illegible]
IDIA	[illegible]
Suez	[illegible]
Labinal	[illegible]

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	31-03-95	Diff.
Bongrain	2 880	+ 8,02
Danone	825	5,22
Eridania Béghin-Say	779	[illegible]
Fromageries Bel	4 740	5,05
LVMH	947	+ 8,72
Pernod-Ricard	350	3,69
Rémy-Cointreau	159,50	3,68
Saint-Louis	1 507	+ 6,12

ASSURANCES	31-03-95	Diff.
AGF	160,10	+ 3,29
AXA	250,90	[illegible]
GAN	147	8,08
SCOR SA	112	0,88
UAP	124,10	0,89

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	31-3-95	Diff.
Bouygues	534	+ 3,28
Ciments français	223	+ 4,69
Colas	820	+ 7,36
Eiffage	857	+ 11,91
Eurotunnel	19,40	+ 1,57
GTM Entrepose	353	0,84
Imetal	468,10	2,20
Immob. Phénix	50,05	0,89
Jean Lefebvre	313	3,97
Lafarge-Coppée	369,10	4,58
Pollet	423	+ 3,80
Saint-Gobain	605	+ 5,16
SGE	161,60	+ 2,27
Spie-Batignolles	231,50	+ 0,43

CHIMIE	31-03-95	Diff.
Air liquide (L')	787	+ 5,28
Gascogne	490	+ 4,65
Michelin	208,20	3,58
Plastic-Omnium	495	0,40
Rhône-Poulenc A	112,90	1,89
Roussel-Uclaf	720	+ 3,96
Sanofi	276,70	+ 1,28
Synthélabo	246	0,44

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	31-3-95	Diff.
BIC	774	+ 12,17
Chargeurs	1 014	4,15
Christian Dior	442,40	+ 4,83
Clarins	412,50	4,16
DMC	233,90	8,89
EBF	947	+ 1,17
Essilor Int.	826	+ 7,29
Gr. André	451	6,87
Moulinex	116,50	+ 2,58
Oréal (L')	1 275	1,43
Salomon	1 934	+ 4,54
SEB	514	4,89
Skis Rossignol	1 368	5,97
Sommer-Allibert	1 850	6,62
Zodiac	569	5,37

CRÉDIT ET BANQUES	31-03-95	Diff.
Bancaire (Cie)	539	+ 0,37
BNP	244,80	+ 3,81
CCF	224,60	+ 5,19
Cetelem	1040	+ 7,22
Comptoir entrepr.	–	[illegible]
CPR	334	0,29
Créd. fon. France	540	3,05
Crédit local Fce	408,40	+ 1,38
Créd. lyon. CIP	228,80	4,66
Crédit national	374,50	8,08
Société générale	562	5,63
SOVAC	332,30	12,56
UFB Locabail	340	0,88
UIC	92	4,54
Via Banque	307	1,91

DISTRIBUTION	31-3-95	Diff.
Carrefour	2 424	+ 2,84
Casino	150,30	5,42
Castorama Dubois	788	4,70
Comptoirs Modernes	1 485	1,85
Damart	4 760	2,36
Docks France	739	1,59
Galeries Lafayette	2 270	3,58
Guilbert	458	7,25
Guyenne Gascogne	1 357	4,46
Pinault-Print. Red.	1 128	4,93
Primagaz	910	0,88
Promodès	1 111	+ 3,06
Rexel	745	4,78

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	31-3-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	437,40	3,89
Alcatel-Câble	349,50	4,11
CS (ex-CSEE)	317,40	1,73
Intertechnique	542	6,86
Labinal	747	6,50
Legrand	6 980	+ 1,74
Matra-Hachette	110,90	[illegible]
Radiotechnique	494	[illegible]
Sagem	2 700	[illegible]
Schneider	356,70	[illegible]
Thomson-CSF	128,60	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	31-03-95	Diff.
GFC	360	[illegible]
Olipar	5,95	[illegible]
Rue Impériale	3 520	[illegible]
Sefimeg	288	[illegible]
Simco	410	[illegible]
UIF	420	[illegible]
Silic	672	[illegible]
Sogeparc	599	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	31-03-95	Diff.
Bolloré Techno.	489,50	[illegible]
Cerus	82	[illegible]
CGIP	1 086	[illegible]
Eurafrance	1 434	[illegible]
Gaz et Eaux	1 760	[illegible]
Lagardère	115,40	[illegible]
Marine-Wendel	390	[illegible]
Navigation mixte	979	[illegible]
Nord-Est	137	[illegible]
Paribas	290,10	[illegible]
Suez	233,80	[illegible]
Worms & Cie	242	[illegible]
Origny-Desvroise	–	[illegible]
Parfinance	172	[illegible]
Arnault Ass.	–	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	31-3-95	Diff.
CarnaudMetalbox	179	[illegible]
Dassault Aviation	368	[illegible]
De Dietrich	2 570	[illegible]
Fives-Lille	415	[illegible]
Legris Industrie	365	[illegible]
Métaleurop	59	[illegible]
Pechiney CIP	322	[illegible]
Pechiney Int.	116,30	[illegible]
Peugeot SA	679	[illegible]
Strafor Facom	634	[illegible]
Valeo	257,60	[illegible]
Vallourec	209,30	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	31-3-95	Diff.
Anglo-American	261	[illegible]
Buffelsfontein	36,25	[illegible]
De Beers	123	[illegible]
Driefontein	67,20	[illegible]
Gencor Limited	16	[illegible]
Harmony Gold	42,75	[illegible]
Randfontein	32,15	[illegible]
Saint-Helena	46,10	[illegible]
Western Deep	160	[illegible]

PÉTROLE	31-03-95	Diff.
Elf Aquitaine	378,90	[illegible]
Esso	588	[illegible]
Géophysique	274	[illegible]
Total	292,10	[illegible]
BP France	136	[illegible]
Erap-Elf	–	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	31-03-95	Diff.
Bail Investiss.	805	[illegible]
Interbail	341	[illegible]
Klépierre	570	[illegible]
Locindus	800	[illegible]
Selectibanque	140	[illegible]
Unibail	462	[illegible]
Genefim	160	[illegible]
Immobail	276	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	31-3-95	Diff.
Accor	574	[illegible]
BIS	362	[illegible]
Canal Plus	591	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	174	[illegible]
CEP Comm.	483,10	[illegible]
Club Méditerranée	454	[illegible]
Eaux (Gle des)	488,50	[illegible]
Ecco	629	[illegible]
Euro Disney	13,10	[illegible]
Filipacchi Médias	680	[illegible]
Havas	362,90	[illegible]
Lyonnaise des eaux	446,90	[illegible]
Publicis	389	[illegible]
SITA	602	[illegible]
Sligos	382	[illegible]
Sodexho	889	[illegible]
SCAC Delmas	623	[illegible]
Dauphin OTA		[illegible]
OGF Omn Gest.	679	[illegible]
TF1	433,10	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	31-03-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,37	[illegible]
EDF-GDF 3 %	7 190	[illegible]
CNB 5 000 F	100,6	[illegible]
CNB Par. 5 000 F	NC	[illegible]
CNB Suez 5 000 F	NC	[illegible]
CNI 5 000 F	100,6	[illegible]

TOKYO
Indice Nikkei **+ 2,48 %**

Rebond

LA BOURSE de Tokyo a rebondi cette semaine après avoir atteint la semaine précédente son plus bas niveau depuis trente et un mois, même si la hausse s'est quelque peu réduite vendredi alors que le dollar restait faible par rapport au yen. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a gagné 390,18 points, soit 2,48 %, pour clôturer la semaine à 16 139,95 points, mettant un terme à cinq semaines consécutives à la baisse. L'indice Nikkei avait perdu 3,1 % la semaine précédente, atteignant son plus bas niveau depuis le 20 août 1992. Le marché a été calme durant presque toute la semaine, avec un volume quotidien moyen des échanges limité à 282,7 millions de titres, contre 374,3 millions au cours de la période précédente.

L'indice Nikkei, qui est reparti à la hausse lundi pour la première fois en sept jours de cotation, a gagné 3,6 % et a reculé mercredi, alors que les investisseurs étaient découragés par une nouvelle faiblesse du dollar. Après un modeste rebond jeudi, l'indice Nikkei a de nouveau perdu du terrain vendredi suite à des ventes provoquées par les réticences de la banque centrale du Japon à baisser son taux d'escompte.

Indices du 31 mars : Nikkei, 16 139,95 (contre 15 749,77) ; Topix, 1 307,89 (contre 1 239,67).

LONDRES
Indice FT 100 **– 0,49 %**

Repli

LA BOURSE de Londres a cédé du terrain cette semaine, l'impact positif de la réduction surprise du taux d'escompte de la Bundesbank ayant été effacé par des prises de bénéfices, les inquiétudes sur la chute du dollar et les chiffres du PIB américain. L'indice Footsie a terminé vendredi à *3 137,9* points, sur une perte hebdomadaire de 15,5 points, soit un repli de 0,49 %. Il avait pourtant gagné 1,1 % jeudi, jour de la baisse des taux allemands, pour clôturer *à 3 176,2 points, son plus haut niveau* depuis le 8 septembre. Mais l'annonce vendredi d'une hausse de 601 millions de livres de l'encours des crédits à la consommation britanniques en février a été mal accueillie. Surtout, la croissance supérieure aux prévisions du PIB américain au quatrième trimestre (+5,1 % en rythme annuel) a accéléré le recul.

Les compagnies d'eau ont progressé malgré les réductions de prix annoncées : North West Water a gagné 14 pence à 549, entraînant Northumbrian Water qui a progressé de 9 pence à 849, bien que le projet d'OPA de la Lyonnaise des eaux ait été renvoyé par le gouvernement britannique devant la Commission des monopoles et des fusions (MMC).

Indice *FT* 100 du 31 mars : *3 137,9 (contre 3 153,4)*.

FRANCFORT
Indice DAX 30 **– 0,14 %**

Déprime

LA TOURMENTE monétaire, et particulièrement la faiblesse persistante du dollar, a de nouveau déprimé la Bourse de Francfort cette semaine, l'indice DAX cédant 0,14 % sur les cinq séances. La semaine avait pourtant commencé sur une note positive, avec une hausse du DAX de 1,12 % à *1 946,90* points. *Mais le* marché des actions a replongé dans la morosité les jours suivants. Mardi, l'indice des trente valeurs vedettes a même flirté avec le seuil psychologique *des 1 900 points, terminant à* 1 910,96 points en baisse de 1,85 % par rapport à la veille. *« La nouvelle faiblesse du dollar a réduit à néant le début de reprise du marché »*, note la Commerzbank. La fermeté du deutschemark, et son impact sur la rentabilité des industries orientées à l'export, semble en fait *« avoir relégué à l'arrière-plan l'évolution des taux d'intérêt comme moteur de la Bourse allemande »*, a estimé la WestLB. Cet argument s'est vérifié vendredi : le marché des actions allemandes n'a gagné que 0,22 % au lendemain de l'annonce surprise de la Bundesbank de baisser son taux d'escompte d'un demi-point à 4 %. L'inaction de la Réserve fédérale américaine a démoralisé le marché, estimaient par ailleurs les analystes.

Indice DAX du 31 mars : 1 922,59 *(contre 1 925,42)*.

NEW YORK
Indice Dow Jones **+ 0,46 %**

Records, encore

WALL STREET a battu trois records au cours de la semaine écoulée avant de subir une petite correction à la baisse, vendredi, sous la pression de prises de bénéfice et d'une augmentation des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé, vendredi, à 4 157,69 points, en hausse de seulement 19,02 points soit un gain de 0,46 % sur la semaine. Jeudi, il a établi un record absolu en clôture à 4 172,56 points.

Trois événements ont marqué la semaine : la décision de la Réserve fédérale (Fed) de laisser inchangés ses taux directeurs à l'issue de la réunion de son Comité de l'open market, la chute de 14 % des ventes de logements neufs en février et l'annonce d'une progression de 5,1 % du produit intérieur brut au quatrième trimestre 1994. Ces deux indices ont pris les marchés financiers à contre-pied, car les analystes tablaient sur un déclin de 3 % seulement des ventes de logements et sur une estimation définitive de 4,6 % à 4,7 % de la croissance au dernier trimestre.

La forte baisse des ventes de logements neufs a provoqué une nette détente des taux d'intérêt sur le marché obligataire et a permis à Wall Street d'arracher son deuxième record de la semaine mercredi. Quant à la décision de la Fed, elle avait été largement anticipée par les opérateurs.

« Au rythme de progression du premier trimestre, a estimé Ed La Varnway, analyste chez First Albany, *Wall Street assurerait un rendement annuel de 30 % et cela est invraisemblable. »* Les investisseurs devraient donc se tenir sur la réserve la semaine prochaine dans l'attente des résultats des entreprises au premier trimestre.

Indice Dow Jones du 31 mars : 4 172,56 (contre 4 138,678).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK – Les valeurs du Dow Jones

En dollars	31/3	24/3
Alcoa	41,38	40,88
Allied Signal	39,25	38,50
American Express	34,88	34
AT & T	51,75	52,75
Bethlehem	16,12	14,75
Boeing Co	53,88	49,88
Caterpillar Inc.	55,63	51
Chevron Corp.	48	48,50
Coca-Cola Co	56,50	57,75
Disney Corp.	53,38	55,63
Du Pont Nemours & Co	60,75	59,63
Eastman Kodak Co	52,88	54,75
Exxon Corp.	66,75	66
Gen. Electric Co	54,25	54,50
Gen. Motors Corp.	44,25	42,63
Goodyear T & Rubbe	36,88	35
IBM	81,88	83,75
Intl Paper	75,13	73,63
J.P. Morgan Co	61	60,38
Mc Donnell Douglas	53,75	56
Merck & Co. Inc.	42,63	43,63
Minnesota Mng. & Mfg	58,13	58,38
Philip Morris	65,50	67,13
Procter & Gamble C	66,25	70
Sears Roebuck & Co	53,38	52,13
Texaco	66,50	65,88
Union Carb.	30,63	31,63
Utd Technol	68,13	67,63
Westingh. Electric	14,13	14,25
Woolworth	18,38	17,50

LONDRES – Sélection de valeurs du FT 100

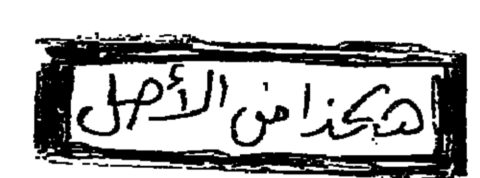
En livres	31/3	24/3
Allied Lyons	5,29	5,37
Barclays Bank	6,25	6,20
BAT industries	4,39	4,42
British Aerospace	[illegible]	4,94
British Airways	[illegible]	3,99
British Gas	[illegible]	2,94
British Petroleum	4,29	4,25
British Telecom	3,91	3,85
BTR	3,28	3,25
Cadbury Schwep	4,44	4,53
Eurotunnel	2,48	2,43
Glaxo	7,06	7,09
Grand Metropolitan	[illegible]	3,93
Guinness	4,66	4,55
Hanson Plc	[illegible]	2,38
Great Ic	8,61	–
HSBC	6,88	7,21
Imperial Chemical	7,26	–
Lloyds Bank	6,16	6,03
Marks and Spencer	[illegible]	4,15
National Westminst.	5,33	5,18
Peninsular Orienta	[illegible]	–
Reuters	4,76	4,78
Saatchi and Saatchi	0,92	0,88
Shell Transport	7,09	7,20
Smithkline Beechman	[illegible]	5,20
Tate and Lyle	[illegible]	4,39
Unilever Ltd	[illegible]	12,10
Wellcome	10,52	10,50
Zeneca	8,70	8,94

FRANCFORT – Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	31/3	24/3
Allianz Holding N	[illegible]	2 352
Basf AG	[illegible]	280
Bayer AG	[illegible]	338,50
Bay hyp & Wechselbk	[illegible]	366
Bayer Vereinsbank	[illegible]	408,50
BMW	[illegible]	675
Commerzbank	[illegible]	315
Continental AG	[illegible]	195
Daimler-Benz AG	[illegible]	611
Degussa	[illegible]	408
Deutsche Babcock A	[illegible]	155
Deutsche Bank AG	[illegible]	659,50
Dresdner BK AG FR	[illegible]	381,50
Henkel VZ	[illegible]	518
Hoechst AG	[illegible]	285,50
Karstadt AG	[illegible]	586
Kaufhof Holding	[illegible]	488,50
Linde AG	[illegible]	745
DT. Lufthansa AG	[illegible]	172
Man AG	[illegible]	330
Mannesmann AG	[illegible]	367,50
Mettallges AG	[illegible]	109
Preussag AG	[illegible]	406
Rwe	[illegible]	457
Schering AG	[illegible]	1 018,30
Siemens AG	[illegible]	638
Thyssen	[illegible]	251
Veba AG	[illegible]	504,50
Viag	[illegible]	498
Wellag AG	[illegible]	935

TOKYO – Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	31/3	24/3
Akai elec.	[illegible]	352
Bank of Tokyo	[illegible]	1 210
Bridgestone	[illegible]	1 270
Canon	[illegible]	1 330
Daiwa sec.	[illegible]	1 440
Fuji Bank	[illegible]	1 690
Hitachi Ltd	[illegible]	822
Honda	[illegible]	1 380
Japan Airlines	[illegible]	569
Kirin Brew	[illegible]	979
Kobe Steel	[illegible]	226
Matsushita El.	[illegible]	1 260
Mitsubishi Corp.	[illegible]	978
Mitsui Marine	[illegible]	560
Nikko sec.	[illegible]	749
Nintendo	[illegible]	5 100
Nippon Steel	[illegible]	307
Nissan	[illegible]	634
Nomura sec.	[illegible]	1 500
NTT	[illegible]	701 000
Pioneer	[illegible]	1 820
Sanyo	[illegible]	442
Sega Enterprises	[illegible]	4 180
Sharp	[illegible]	1 360
Sony	[illegible]	4 070
Sumitomo Bk	[illegible]	1 630
Suzuki Motors	[illegible]	892
Toshiba	[illegible]	553
Toyota	[illegible]	1 630
Yamaichi sec.	[illegible]	548



Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La Banque mondiale très attendue

LA DÉCISION inattendue de la banque centrale allemande de réduire son taux d'escompte de 4,5 à 4 % risque de coûter assez cher à la Banque mondiale, qui s'apprête à lancer un grand emprunt international de 3 milliards de marks et d'une durée de dix ans. Au milieu de la semaine, on estimait généralement qu'il lui suffirait de proposer un rendement de 0,12 point de pourcentage de plus que les fonds d'Etat de la République fédérale d'Allemagne. On pense aujourd'hui qu'il lui faudra offrir au moins 0,14 point de mieux. Et entre-temps le niveau général de l'intérêt à long terme a beaucoup monté. Les obligations du Trésor allemand rapportaient 7,18 % à la veille du week-end contre 7,11 % jeudi matin quand l'opinion prévalait que la Bundesbank ne modifierait rien à sa politique monétaire.

Cette évolution (une baisse du loyer de l'argent qui a provoqué une hausse des rendements à long terme) traduit l'inquiétude de nombreux spécialistes qui craignent que la Bundesbank ne sorte de son rôle, qu'elle ne réagisse à des événements extérieurs et qu'elle ne relâche sa vigilance à l'égard de l'inflation. Lorsque le doute s'insinue sur ce plan, les investisseurs privilégient les placements courts et refusent de s'engager plus avant à moins d'obtenir des compensations de plus en plus élevées en fonction de l'éloignement des échéances.

Quoi qu'il en soit, le prochain emprunt de la Banque mondiale s'annonce comme une des opérations décisives de l'année. Sa taille et le prestige de son débiteur le mettent en évidence et chacun espère que ce sera une réussite. D'autres débiteurs attendent de savoir quel sort lui sera réservé avant de se lancer. Il s'agira d'une transaction de type planétaire et la Banque mondiale tient à ce que ses titres soient facilement négociables et le demeurent. Elle a tout mis en œuvre pour éviter de répéter l'expérience d'un précédent emprunt de ce genre dont les titres ont été enfouis au fond de nombreux portefeuilles d'où ils ne devraient pas sortir avant leur remboursement. L'affaire sera dirigée par deux établissements : un allemand, la Deutsche Bank, et un américain, Goldman Sachs.

INTÉRÊT POUR LE DOLLAR

Le récent regain d'intérêt pour les placements en dollars s'est confirmé la semaine passée. Plusieurs emprunteurs de premier plan ont levé des fonds dans la devise américaine pour des montants plus ou moins élevés et des durées variées. Les emprunts les plus courts ont été offerts en souscription publique en Europe. Les plus longs ont trouvé une audience plus étendue allant jusqu'en Asie, non seulement au Japon mais également en Chine continentale, à Hongkong, en Malaisie ou à Singapour.

La plus volumineuse de ces opérations de type classique se monte à 500 millions de dollars et sera remboursée dans dix ans. Son débiteur est un des principaux établissements publics allemands, Kreditanstalt für Wiederaufbau, qui proposait un rendement légèrement supérieur à 7,50 % l'an, soit 0,26 point de pourcentage de mieux que les obligations du Trésor américain. La direction de l'emprunt était assurée par la Deutsche Bank.

La Caisse centrale du Crédit immobilier de France, pour sa part, a retenu le compartiment des emprunts à taux variable où elle a obtenu 400 millions de dollars pour une durée de cinq ans. L'intérêt changera tous les trois mois en fonction de l'évolution du loyer de l'argent tel qu'il est reflété par le taux du Libor auquel s'ajoutera une marge de 0,15 point de pourcentage. La transaction était confiée à deux banques internationales, CS First Boston et HSBC. Il lui a été fait un très bon accueil. Le débiteur a conclu un contrat d'échange de façon à obtenir les fonds en francs français qu'il lui faudra rémunérer à 25,5 centimes de plus que le taux de référence du Pibor à trois mois.

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La surprise allemande

ELLE L'A FAIT ! Qui donc ? La Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank). Jeudi, en fin de matinée, son conseil prenait tout le monde par surprise, qualifiée naturellement de « *divine* », en abaissant d'un demi-point son taux d'escompte, ramené de 4,50 % à 4 %, tandis que son taux des prises en pension à court terme (REPO) revenait de 4,85 % à 4,50 %, et que le Lombard, balise supérieure du chenal des taux, restait inchangé à 6 %. De plus, le REPO deviendra variable dans quinze jours, ce qui permettra à la Bundesbank de le faire baisser davantage si l'afflux de capitaux internationaux sur le marché allemand s'avérait trop important. Un communiqué officiel a indiqué que ces mesures se justifiaient par le bon comportement de la masse monétaire M3, dont la croissance est revenue dans la fourchette précédemment fixée, et par le « *changement de l'environnement monétaire* ». Naturellement, les banques centrales de la zone mark, – Belgique, Pays-Bas, Autriche – ont immédiatement suivi.

Ces mesures ont été interprétées, outre la nécessité de freiner la hausse du deutschemark et de donner un peu d'air à l'économie, comme un soutien au dollar et à l'Europe des monnaies, à commencer par la France. Elles ont été considérées comme une réponse à l'immobilisme de la Réserve fédérale des Etats-Unis, dont le comité de politique monétaire (Open Market Policy Committee), réuni le 28 mars, a laissé inchangés ses taux directeurs, dans l'attente, semble-t-il, d'informations supplémentaires sur l'évolution de la croissance américaine. Selon les milieux financiers internationaux, la Fed, si elle devait relever ses taux une septième fois, ne le ferait qu'en mai prochain, et encore, tant elle craint de « surréagir » et de trop freiner la croissance, voire de la transformer un jour ou l'autre en récession : un vrai cauchemar !

Par ailleurs, un phénomène inquiétant se produit : la lente remontée des rendements du marché obligataire américain se poursuit : de 7,08 % à 7,23 % sur dix ans et de 7,35 % à 7,46 % sur trente ans, en liaison avec la baisse du dollar, qui inquiète les non-résidents. Selon les opérateurs sur graphiques et les « elliotistes », un point de passage très important se situe à 7,48 % pour le trente ans, niveau auquel le marché devient très vulnérable.

La Banque de France n'a pas suivi la Bundesbank dans sa diminution, maintenant à 8 % le taux de ses pensions à vingt-quatre heures, instaurées le 8 mars dernier pour défendre le franc. Ce maintien a déçu beaucoup d'opérateurs. A l'étranger, on jugera le nouveau gouvernement sur sa capacité à réduire le déficit budgétaire, ce qui pénalisera le franc peut-être juqu'au mois de juillet.

Sur les marchés, l'action de la Bundesbank a fait baisser brutalement les rendements à trois mois, le contrat Pibor était un instant bloqué à la hausse sur le Matif, passant de 92,50 à 93,10, puis revenant à 92,83, soit environ 7,80 %, contre 7,40 % la veille. Sur le Matif toujours, après un bond, jeudi, de 112,30 à 113,38 sur le contrat dix ans, on revenait à 112,42, le rendement de l'OAT dix ans se retrouvant à 7,91 %, contre 7,80 % il y a huit jours, avec un écart de 0,72 % avec le Bund dix ans (7,20 %).

F. R.

MATIF

Echéances 31/03	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	1 642,41	112,90	112,96	112,30	112,44
Sept. 95	1 034	112,04	112,34	111,92	111,86
Déc. 95	602	112,14	112,14	112,10	111,76
Mars 96	–	[illegible]	–	[illegible]	–
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	51 257	93,14	93,14	92,58	92,73
Sept. 95	13 620	93,40	93,49	93,16	93,24
Déc. 95	7 253	93,50	93,50	93,20	93,26
Mars 96	1 494	93,23	93,23	93,08	93,10
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	3 422	82,20	82,70	82,12	82,20
Sept. 95	–	[illegible]	–	[illegible]	–

DEVISES ET OR

Lourde rechute du dollar

AFFREUX ! En quelques heures, le dollar a reperdu les maigres gains qu'il avait tirés de la diminution, jeudi, des taux directeurs de la Bundesbank, retombant même, vendredi, en dessous de ses niveaux antérieurs, déjà très faibles. Il a battu tous ses records de baisse vis-à-vis du yen et s'est rapproché dangereusement de celui établi le mercredi 8 mars à 1,35 DM. C'est précisément cette lourde rechute qui a le plus impressionné les marchés.

Ces derniers, après le maintien mardi des taux directeurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis, qui avait déçu et donc déprimé la devise américaine, attendaient impatiemment la réunion du conseil d'administration de la Bundesbank du 30 mars, comptant bien sur un abaissement de son taux pour venir en aide au « billet vert ». Ce coup-là, ils ne furent pas déçus, et le dollar se trouva dopé... pendant une quinzaine d'heures.

Car, dès le lendemain matin, vendredi 31 mars, après avoir bondi la veille de 1,3750 DM à 1,4220 DM, il commençait à rechuter, tombant l'après-midi à 1,3750 DM. A Tokyo, c'était pire : un sursaut le hissait d'abord de 88,50 yens à 89,50 yens, puis c'était la chute à 86,90 yens, après un point bas à 86,20 yens, nouveau record absolu, cela malgré les interventions répétées de la Banque du Japon.

Toujours à Tokyo, on incriminait les ventes de dollars effectuées par les investisseurs et les compagnies d'assurances japonaises avant la fin de l'exercice fiscal le 31 mars, et, aussi, d'importants dégagements émanant d'investisseurs américains, sans oublier les fonds de performance (Hedge Funds) d'outre-Atlantique.

CRISE DE CONFIANCE

En principe, ce serait la révision en hausse de la croissance du produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis au quatrième trimestre 1993 (5,1 % contre 4,6 %) qui aurait fait craindre, à nouveau, la surchauffe et un regain d'inflation, crainte démentie par l'annonce d'une augmentation de 1,3 % seulement du déflateur (indice tendanciel des prix).

Pourtant, bien des signes montrent que la croissance des Etats-Unis se ralentit : les ventes de logements neufs ont enregistré une chute spectaculaire de 14 % (en rythme annuel) en février, et diminué de 20,3 % par rapport à celles de février 1994, par suite, certes, des intempéries en Californie, mais, surtout, en raison de la forte hausse du coût du crédit hypothécaire depuis un an.

Ajoutons-y une baisse de 0,2 % des commandes des entreprises en février, après + 0,7 % en janvier, un recul de l'indice de confiance de l'université du Michigan, ramené à 90,3 en mars contre 95 en février, et un recul de l'indice des directeurs d'achats de Chicago, 55,0 en mars contre 62,7 en février. En fait, ce qui continue à se produire, c'est une crise de confiance dans le dollar, aggravée par la possibilité d'un ralentissement de la croissance et d'une possible chute de Wall Street, que plusieurs « *gourous* », notamment M. Prechter, voient se profiler dans la zone des 4 100 de l'indice Dow Jones, actuellement à 4 160.

THÉORIES D'ELLIOTT

Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts, ne cesse de rappeler que la dette nette externe des Etats-Unis dépasse 1 000 milliards de dollars, redoutable masse dont les déplacements, même réduits, peuvent être meurtriers. Jusqu'où le dollar peut-il aller ?

En analyse technique, Philippe Caben, de la direction des marchés du Crédit lyonnais, le « pape » français des familiers des « vagues d'Elliott » reste pessimiste. Pour lui, le fait que la devise américaine n'ait pu, en deux rebonds successifs, dépasser 1,42 DM donne un important signal de baisse pour les trois prochaines semaines. Il n'exclut pas de la voir glisser à 1,32 DM, voire 1,28 DM, « *sauf miracle* ». Cela terminerait une descente amorcée en février 1985 à 3,47 DM, record absolu, avant une hausse pour de nombreuses années, à partir du second semestre 1995, vers la véritable valeur économique du dollar, soit 1,80 DM à 2,20 DM, toujours selon les théories d'Elliott (1932) et des suites mathématiques de Leonard de Pise, le fameux Fibonnacci (du onzième siècle).

DOPAGE DU FRANC

En Europe, les décisions de la Bundesbank, tout en dopant, initialement, les marchés de taux et d'actions, ont un peu allégé la pression sur les devises faibles, lire et peseta, avec, toutefois, de nouvelles pressions en fin de semaine, en liaison avec la rechute du dollar.

C'est sur le franc français que le dopage a été le plus spectaculaire. Jeudi, le cours du mark à Paris, déjà revenu la semaine dernière de 3,57 F à 3,53 F, voire 3,52 F, chuta, d'un coup, de 3,53 F à près de 3,48 F, son cours de la mi-février 1995. Elément réconfortant, le nouvel accès de faiblesse du dollar, vis-à-vis du mark notamment, ne se répercutait guère sur le franc, le mark ne remontant qu'à 3,4940 F à la veille du week-end.

François Renard

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 27 AU 31 MARS

DEVISE	New York 31-3	New York 24-3	Paris 31-3	Paris 24-3	Zurich 31-3	Zurich 24-3	Francfort 31-3	Francfort 24-3	Bruxelles 31-3	Bruxelles 24-3	Amsterdam 31-3	Amsterdam 24-3	Milan 31-3	Milan 24-3	Tokyo 31-3	Tokyo 24-3
Livre	1,6135	[illegible]	7,8126	[illegible]	1,8378	1,8606	2,2291	2,2386	45,8557	[illegible]	2,4969	2,5185	2749,40	[illegible]	140,54	[illegible]
$ E.U.	–	[illegible]	4,8420	4,9595	1,1390	1,1685	1,3815	1,4035	28,42	29,06	1,5475	1,5790	1704	[illegible]	87,10	[illegible]
Franc français	20,6526	[illegible]	–	[illegible]	23,5233	23,5265	28,5316	28,2992	5,8695	5,8595	31,95993	[illegible]	351,9207	[illegible]	17,98843	[illegible]
Franc suisse	87,7963	[illegible]	425,1097	425,1607	–	[illegible]	121,2906	120,3472	24,9517	[illegible]	1,35865	[illegible]	1496,0492	[illegible]	76,47059	[illegible]
Deutschemark	72,3851	[illegible]	350,4886	353,9666	82,4466	83,1136	–	[illegible]	20,5718	20,2054	112,01592	[illegible]	1233,4419	[illegible]	63,04741	[illegible]
Franc belge	3,5186	[illegible]	17,0373	17,0664	4,0077	[illegible]	4,8610	[illegible]	–	[illegible]	5,4451	[illegible]	59,95778	[illegible]	3,06474	[illegible]
Florin	64,6204	[illegible]	312,8918	[illegible]	73,6026	[illegible]	89,2730	[illegible]	18,3651	[illegible]	–	[illegible]	1101,1309	[illegible]	56,28433	[illegible]
Lire italienne	0,00587	[illegible]	2,8415	[illegible]	0,6684	[illegible]	0,8107	[illegible]	1,6676	[illegible]	0,908157	[illegible]	–	[illegible]	0,051115	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 31 mars, 5,5591 francs, contre 5,6020 francs le vendredi 24 mars.

L'OR

	Cours 31-3	Cours 24-3
Or fin (k. barre)	61 000	61 000
Or fin (en lingot)	60 700	61 450
Pièce française (20F)	353	353
Pièce française (10F)*	355	394
Pièce suisse (20F)	351	353
Pièce latine (20F)	351	356
Pièce tunisienne (20F)*	348	352
Souverain	447	446
Souverain Elisabeth II*	446	453
Demi-souverain*	301	309
Pièce de 20 $	2 205	2 305
Pièce de 10 $	1 297,50	1 252,50
Pièce de 5 $*	655	625
Pièce de 50 pesos	2 250	2 295
Pièce de 20 marks*	451	446
Pièce de 10 florins	366	372
Pièce de 5 roubles*	266	266

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le palladium en effervescence

L'ENGOUEMENT pour les téléphones mobiles, les ordinateurs personnels et les écrans de télévisions grand format dans les pays développés expliquent l'ampleur de l'envolée d'un métal qui passe habituellement inaperçu : le palladium. En moins de trois ans, son cours a pratiquement doublé. Durant le seul mois d'avril, la hausse a atteint près de 15 %. Mercredi 29 mars à Londres, au fixing, l'Once Troy (31,1035 grammes) gagnait 8,75 dollars, à 176 dollars. Tendance identique sur le New-York Mercantile Exchange (NYMEX), la seule Bourse à coter un contrat à terme sur le palladium. L'once de métal a gagné 3,20 dollars à 173,45 dollars. Jamais depuis six ans, les cours n'avaient atteint de tels sommets. A la fin des années 80, rappellent les intervenants, ils se traînaient aux alentours de 80 dollars l'once. Le palladium est un platinoïde. Il est issu des mines de platine – comme le rhodium. C'est un métal deux fois plus léger que le platine, son concurrent pour plusieurs types d'utilisation, deux ou trois fois moins cher que lui, et doté d'une résistance satisfaisante. Son principal défaut est d'être plus sensible à la corrosion par le plomb que le platine. Et d'avoir des propriétés de catalyseurs moins durables que ce dernier. Conducteur, il est surtout utilisé pour la fabrication de condensateurs multicouches sur céramique. Ce qui explique que les Japonais, grands manitous de l'électronique grand public, sont les principaux consommateurs de palladium. Le tiers de la demande mondiale provient de l'archipel nippon.

Car si les cours grimpent, observent les spécialistes, ce n'est pas le fait de purs spéculateurs en quête de gains rapides. Le marché du palladium n'est pas suffisamment liquide pour eux. Ils se tiennent donc à l'écart et l'abandonnent aux utilisateurs. Pour moitié, la demande mondiale est le fait des industries électriques et électroniques. Suivent, par ordre d'importance décroissant, la dentisterie, les constructeurs automobiles, enfin la bijouterie-joaillerie.

MENACES JAPONAISES

Côté production, le numéro un mondial est la Fédération de Russie. Sur les 4,3 millions d'onces de palladium extraites en 1993, près de 2,3 millions étaient d'origine russe, soit plus de la moitié. Le solde, selon les chiffres de Johnson Matthey, le plus grand groupe mondial de commercialisation de métaux du groupe platine, se répartit entre l'Afrique du Sud (1,4 million) et le continent nord-américain (essentiellement le Canada les Etats-Unis ne possédant qu'une seule mine de grande taille).

Aux niveaux de prix actuels, les Japonais commencent à s'interroger sur les possiblités qui existent de substituer au palladium des métaux moins coûteux. Le groupe d'électronique Kyocera Corporation a d'ores et déjà annoncé qu'il souhaitait trouver une solution meilleur marché pour la fabrication des condensateurs sur céramique. Mais l'antienne est ancienne. Lorsque, l'automne dernier, les cours du palladium frisaient 160 dollars l'once, la menace avait déjà été évoquée. Il s'agissait, semble-t-il, d'amener la Russie à mettre sur le marché une partie de ses stocks de palladium pour faire baisser les cours.

En réalité, il n'y pas eu de déstockage massif, les cours ont crevé le plafond de 160 dollars, et les Japonais sont toujours acheteurs sur le marché. Cette fois-ci sera-t-elle la bonne ? Les spécialistes en doutent et font observer que la hausse du yen face au dollar rend les importations moins onéreuses qu'il n'y paraît pour Tokyo. Résultat, c'est le plafond de 200 dollars l'once – un prix jamais vu depuis près d'une quinzaine d'années – qui est désormais agité par les milieux spécialisés anglo-saxons.

Quel sera le comportement de Moscou au cours des prochaines semaines ? Les spécialistes n'en savent trop rien. Il paraît acquis que la Russie détient encore des quantités importantes de palladium. Le principal débouché pour ce métal avant la disparition de l'ancienne Union soviétique était en effet le complexe militaro-industriel. Ses achats sont devenus insignifiants et donnent raison à première vue à ceux qui prédisent une invasion du marché par du palladium russe.

Il n'en reste pas moins que cette vision se heurte à un obstacle physique. Le marché réclame du palladium en poudre. C'est la présentation requise par l'industrie de l'électronique et les constructeurs automobiles. Or le métal détenu par la Russie l'est sous forme de lingots bruts, ce dont le marché n'est pas demandeur. Quels que soient les aléas du marché mondial à moyen terme, une certitude demeure : plusieurs des propriétés du palladium n'ont pas été complètement explorées notamment pour la production de vitamines, d'antibiotiques, d'arômes et de parfums. Son avenir est assuré dans tous les cas.

Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	31/3	30/3
Dow-Jones comptant	186,92	187,77
Dow-Jones à terme	270,61	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 986	2 962
Cuivre à 3 mois	2 935	2 924
Aluminium comptant	1 872	[illegible]
Aluminium à 3 mois	–	[illegible]
Plomb	–	[illegible]
Plomb à 3 mois	–	[illegible]
Etain	5 780	5 860
Etain à 3 mois	5 815	5 710
Zinc	1 043	1 024,50
Zinc à 3 mois	1 066	1 049
Nickel	7 670	7 590
Nickel à 3 mois	7 670	7 590
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	4,73	4,73
Platine	0,80	0,80
Palladium	168,25	167
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,24	1,24
Maïs (Chicago)	2,41	2,41
Graine soja (Chicago)	–	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	–	[illegible]
R. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	108	107
SOFTS		
Cacao (New York)	1 373	1 355
Café (Londres)	3 079	3 089
Sucre blanc (Paris)	–	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton New York	1,10	1,10
Jus d'orange	1,02	1,02

LE PÉTROLE

	Cours 31-3	Cours 24-3
Brent (Londres)	–	–
WTI (New York)	16,73	16,70
Crude Oil (New York)	–	–

Timides embellies au nord de la Loire

L'ANTICYCLONE des Açores règnera sur le pays, repoussant les perturbations au-delà des frontières. Mais l'air chaud et humide de basses couches persistera près des frontières du Nord et dans le Nord-Est. Sur le reste du pays, la journée de dimanche sera bien ensoleillée. Seuls quelques brouillards matinaux seront observés en Bretagne et près des côtes de la Manche. Les conditions anticycloniques persisteront lundi et offriront une journée printanière semblable.

Dimanche matin, la grisaille dominera sur la Basse-Normandie,l'Ile-de-France, la Champagne-Ardenne, l'Alsace-Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne jusqu'au Lyonnais et au Bourbonnais. Sur la Bretagne, le Maine et l'Anjou, des brumes et brouillards matinaux se dissiperont lentement. Sur la Vendée, le Poitou-Charentes, le Limousin, l'Aquitaine jusqu'à la région toulousaine, les brouillards matinaux laisseront rapidement place à un bel ensoleillement. Sur les Pyrénées centrales,le Quercy-Rouergue, le Languedoc-Roussillon, le sud de l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, le Vivarais, la Provence, la Côte d'Azur et la Corse,le soleil sera présent dès le lever du jour.

L'après-midi, les nuages persisteront sur la Normandie, l'Orléanais,le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne-Ardennes, la Bourgogne, l'Alsace-Lorraine, la Franche-Comté,la Bresse et le Lyonnais. Les quelques embellies seront timides et de courte durée. Sur la Bretagne, les Pays-de-Loire, la Touraine, le Berry, le Poitou-Charentes et le Limousin, les quelques nuages n'entameront pas l'impression de beau temps. Sur l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées, le sud de l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon, le relief alpin, la Provence, la Côte d'Azur et la Corse, le soleil dominera sans partage.

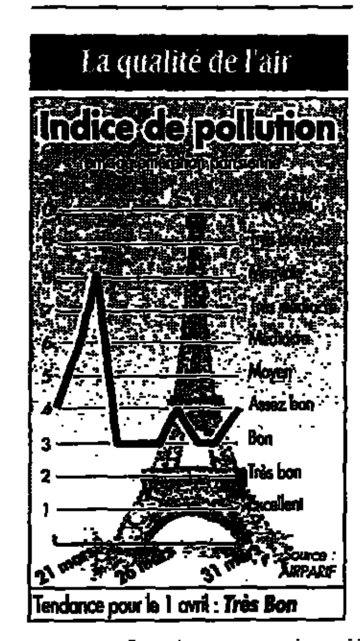
Côté mercure, il fera doux le matin au nord de la Loire avec des températures voisines de 7 degrés. La fraîcheur sera plus sensible au sud avec 3 degrés. L'après-midi,le thermomètre affichera de 14 à 22 degrés du nord au sud, jusqu'à 24 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

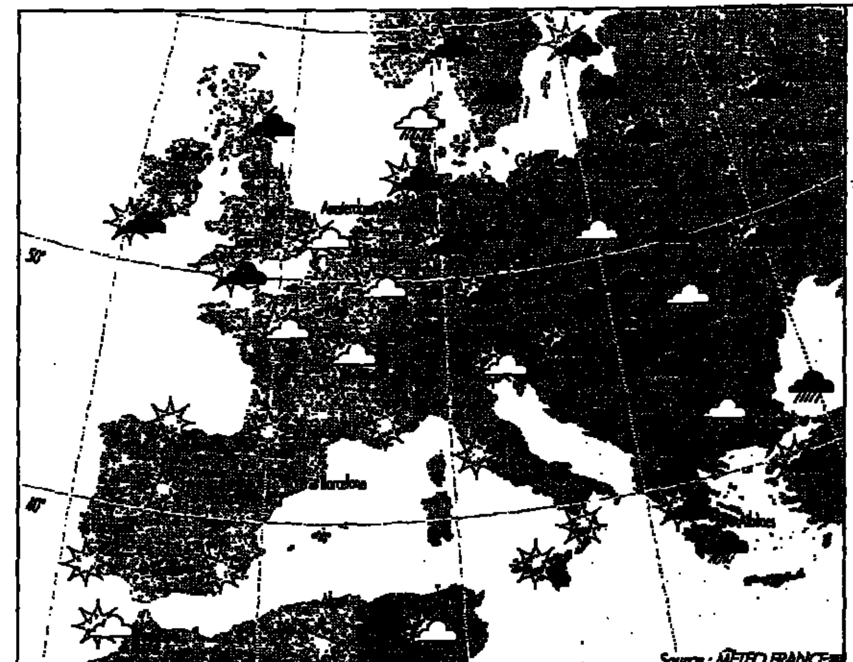


Prévisions pour le 2 avril vers 12h00

La qualité de l'air

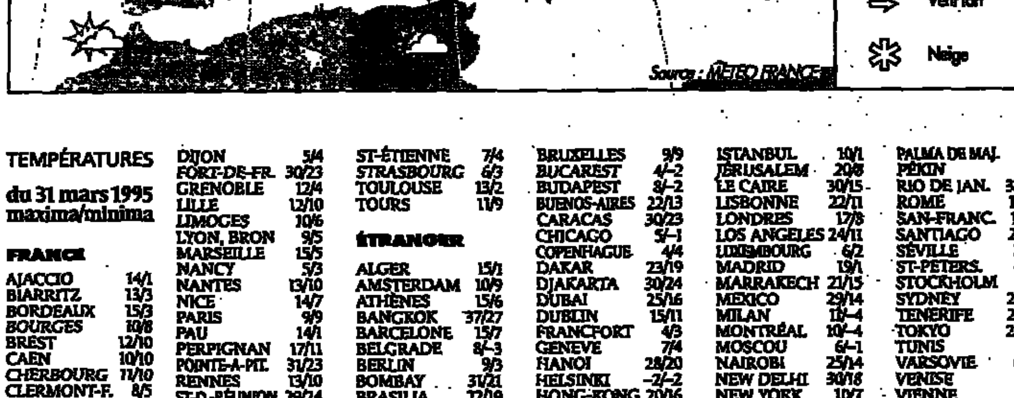


Tendance pour le 1 avril : *Très Bon*



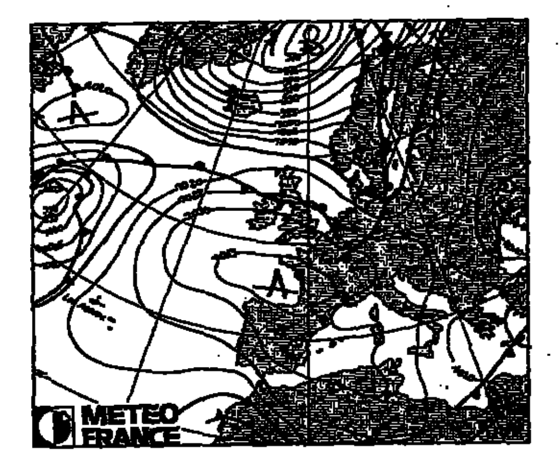
Prévisions pour le 2 avril vers 12h00

- Ensoleillé
- Eclaircies peu nuageux
- Nuageux courtes éclaircies
- Brumes et Brouillard
- Très nuageux ou couvert
- Pluie ou bruine
- Averses
- Orages
- Vent fort
- Neige

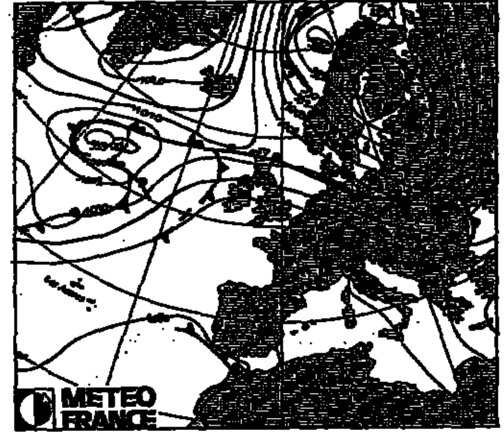


TEMPÉRATURES du 31 mars 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	14/1
BIARRITZ	13/3
BORDEAUX	15/3
BOURGES	10/8
BREST	12/10
CAEN	10/10
CHERBOURG	11/10
CLERMONT-F.	8/5
DIJON	5/4
FORT-DE-FR.	30/23
GRENOBLE	12/4
LILLE	12/10
LIMOGES	10/6
LYON, BRON	9/5
MARSEILLE	15/5
NANCY	5/3
NANTES	13/10
NICE	14/7
PARIS	9/9
PAU	14/1
PERPIGNAN	17/11
POINTE-A-PIT.	31/23
RENNES	13/10
ST-D.-RÉUNION	29/24
ST-ÉTIENNE	7/4
STRASBOURG	6/3
TOULOUSE	13/2
TOURS	11/9
ÉTRANGER	
ALGER	15/1
AMSTERDAM	10/9
ATHÈNES	15/6
BANGKOK	37/27
BARCELONE	15/7
BELGRADE	8/-3
BERLIN	9/3
BOMBAY	31/21
BRASILIA	22/19
BRUXELLES	9/9
BUCAREST	4/-2
BUDAPEST	8/-2
BUENOS-AIRES	22/13
CARACAS	30/23
CHICAGO	5/-1
COPENHAGUE	4/4
DAKAR	23/19
DJAKARTA	30/24
DUBAI	25/16
DUBLIN	15/11
FRANCFORT	4/3
GENEVE	7/4
HANOI	28/20
HELSINKI	-2/-2
HONG-KONG	20/16
ISTANBUL	10/1
JÉRUSALEM	20/8
LE CAIRE	30/15
LISBONNE	22/11
LONDRES	17/8
LOS ANGELES	24/11
LUXEMBOURG	6/2
MADRID	19/1
MARRAKECH	21/15
MEXICO	29/14
MILAN	11/-4
MONTRÉAL	10/-4
MOSCOU	6/-1
NAIROBI	25/14
NEW DELHI	30/18
NEW YORK	10/7
PALMA DE MAJ.	16/1
PÉKIN	17/4
RIO DE JAN.	32/24
ROME	12/-1
SAN-FRANC.	17/11
SANTIAGO	26/11
SÉVILLE	22/9
ST-PETERS.	4/-3
STOCKHOLM	6/0
SYDNEY	22/15
TENERIFE	25/18
TOKYO	20/12
TUNIS	14/8
VARSOVIE	6/-3
VENISE	11/2
VIENNE	8/3



Situation le 1er avril, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 3 avril, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
L'armée nouvelle

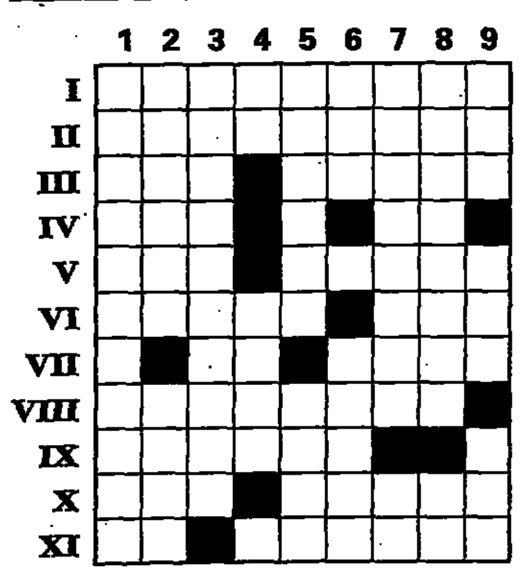
CETTE jeune armée qui a, simultanément, de l'intérieur et de l'extérieur, délivré la France et Paris vient aujourd'hui, dans Paris en fête, recevoir ses drapeaux. Fête du souvenir. Elle était profondément émouvante hier soir, cette minute de recueillement qui figeait, immobiles et silencieux, sur l'immense avenue, les centaines de milliers d'hommes et de femmes montant lentement vers l'Arc de triomphe, soudain rendu à toute sa gloire. Mais plus encore fête du renouveau, promesse et engagement pour l'avenir. L'armée pose aujourd'hui tous les problèmes de la nation. Comment peupler ses divisions si les classes d'appel deviennent de plus en plus squelettiques ? Comment les nourrir et les équiper si la production française ne reprenait rapidement son essor ? Comment maintenir leur cohésion et leur foi si le pays revenait à ses paresses, à ses erreurs et à ses querelles ?

L'armée est aujourd'hui le plus vivant symbole de notre renaissance. Un immense élan a porté vers elle *les jeunes de France, ceux des* Forces libres et ceux des Forces de l'intérieur, ceux qui préféraient assumer à Bir-Hakeim ou aux Glières, au Cotentin ou au Vercors, tous les risques de l'honneur et de la liberté. Aujourd'hui elle les appelle encore à terminer la reconquête du territoire français, à terrasser définitivement l'Allemagne, à libérer l'Indochine, à vivre et à mourir pour le salut et la grandeur de la communauté française, largement dispersée mais étroitement unie à travers cinq continents. C'est assez dire que l'armée nouvelle, où pour la première fois depuis bien longtemps l'officier et l'ouvrier se sont retrouvés et compris, doit être l'enfant *chérie de la nation. A elle, en retour,* de se montrer digne du rôle qui lui *est dévolu, de comprendre* la nécessité de son rajeunissement, les conditions de son unité et de sa force.

(3 avril 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6531



HORIZONTALEMENT

I. Qui peut nous apporter des sommes dont on n'avait pas besoin. – II. Sont comme des perles. – III. Abréviation pour des associés. S'éteint. – IV. D'un auxiliaire. Branché. – V. Cap. Parfois invité sans ménagements à reculer. – VI. Comme une toile. Dix sur dix. – VII. Fin de bail. La mer, pour un poète. – VIII. Instrument à cordes. – IX. Essaya peut-être d'attirer l'attention. – X. Obtenue. Place des Anciens. – XI. Lie. Te donneras beaucoup de mal.

VERTICALEMENT

1. Vraiment court. – 2. Approuvai. Dernier délai pour un paiement. – 3. Sujet d'étude pour ceux qui aiment les fleurs. – – 4. Tranche de melon. Sont moins nombreux que les appelés. – 5. Un exercice de gymnastique. Personnage biblique. – 6. Utile pour le golfeur. Une personne parfois emportée. – 7. Qui peut nous donner la rage. Valeur du silence. – 8. Peut être mise avec les vernis. Dieu. – 9. Un point. Apparue. Unité de toute prudente progression.

SOLUTION DU N° 6530

HORIZONTALEMENT

I. Rentières. – II. Ecaillère. – III. Sonnantes. – IV. Suc. Ers. – V. Etape. – VI. Mayen. Ri. – VII. Stipes. – VIII. Lentilles. – IX. Aléatoire. – X. Nus. Été. – XI. Test. Eros.

VERTICALEMENT

1. Ressemblant. – 2. Ecouta. Elue. – 3. Nançay. Ness. – 4. Tin. Pesta. – 5. Ila. Entité. – 6. Elne. Ilote. – 7. Rétro. Plier. – 8. Eres. Réer. – 9. Ses. Vissées.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 3 avril

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (*Vincent de Langlade*).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + *prix d'entrée) : les antiquités romaines*, 11 h 30 ; la *Pieta de Villeneuve-lès-Avignon*, d'Enguerrand Carton, 12 h 30 ; les Flandres au XVIIIe siècle, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses passages insoupçonnés (50 F), 14 h 30, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue du Val-de-Grâce (*Christine Merle*).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : thèmes de la Passion et de la résurrection chez les primitifs italiens (55 F + prix d'entrée), 15 heures, métro Palais-Royal côté place Colette (Paris et son histoire).

Mardi 4 avril

■ **MUSÉE D'ORSAY** (23 F + prix d'entrée) : une œuvre à voir, *Les Romains de la décadence*, de Thomas Couture, 12 heures ; exposition « *Les Schneider et Le* Creusot (1836-1960) », 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** (25 F + prix d'entrée) : Cycle XIXe, l'Impressionnisme et ses sources, 12 h 30 ; Images de la vie quotidienne du XVIIe au XIXe siècle, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LUXEMBOURG** : exposition Peintures italiennes du Musée de Nantes (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 19, rue de Vaugirard (Didier Bouchard).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** : le trésor (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant le portail central (Art et Histoire).

■ **LE SENTIER** : la rue Saint-Denis, les cours des miracles et les « traboules » (50 F), 14 h 30, sortie du métro Bonne-Nouvelle devant la poste (Pierre-Yves Jaslet).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Soucieuse de faire gagner du temps à ses clients, la compagnie britannique Air UK propose depuis le 26 mars de nouvelles prestations. Les passagers ayant acquis des billets plein tarif et tarif économique peuvent choisir leur place à l'avance et faire leur enregistrement par téléphone dans les aéroports de Londres Gatwick, Londres Stansted, Edimbourg, Glasgow, Aberdeen, Norwich, Leeds, Teesside et Humberside.

■ **JAPON.** Japan Airlines a annoncé son intention de reprendre dès le mois de mai les deux liaisons Nagoya-Naha et Nagoya-Yamagata, abandonnées par Japan Transocean Airlines. Elles seront desservies à raison de deux allers et retours quotidiens pour la ligne Nagoya-Naha et de quatre allers et retours hebdomadaires pour la ligne Nagoya-Yamagata.

■ **PARIS.** Le tour-opérateur français Look Voyages, qui a enregistré en 1994 une forte progression de son trafic avec plus de 700 000 personnes transportées, vise le million de clients pour 1995. Pour sa progression, le groupe mise sur la multiplication des départs à partir de la province. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Les syndicats de pilotes, d'équipages et du personnel au sol de la compagnie italienne Alitalia ont annoncé une grève de 24 heures pour le lundi 10 avril. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE.** La Commission européenne a donné son feu vert à la construction du nouvel aéroport d'Athènes, à Spata. Les travaux qui devraient commencer dans trois mois dureront quatre ans et demi. Destiné à se substituer à l'actuel terminal international d'Hellénikon, l'aéroport de Spata pourra accueillir 16 millions de passagers dans une première phase. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ROUMANIE.** Une grève « sauvage » d'une catégorie de personnel a paralysé le trafic du métro de Bucarest jeudi 30 mars. Un arrêt de travail de deux jours, déclaré illégal par la Cour suprême de justice, avait déjà privé les Bucarestois de métro en début de semaine. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La compagnie aérienne britannique British Airways reprendra, fin avril, ses vols à destination de Damas qui avaient été suspendus il y a neuf ans. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)	

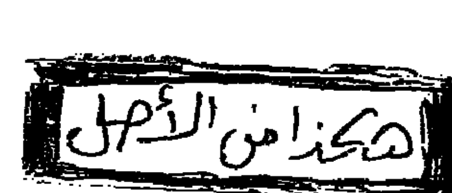
Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

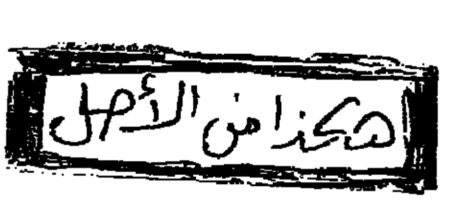
Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30





EXPOSITION Annette Messager, qui appartient à la génération des artistes d'après Mai 68, a entrepris de faire son œuvre en dehors de l'art avec un grand A, à partir de sa vie de femme, de la vie, de matériaux ordinaires et d'images de tous les jours ● LE MUSÉE d'art moderne de la Ville de Paris lui consacre une grande rétrospective : soit vingt-cinq ans de travail dont l'artiste a organisé le parcours tortueux, où elle se cache derrière une quantité de personnages et d'images plus révélatrices de son humour mordant que de son histoire personnelle ● AU FIL DES ANNÉES, Annette Messager la collectionneuse, qui n'était pas trop sûre d'être une artiste, a grandi, tant et si bien qu'aujourd'hui même le Musée d'art moderne de New York s'intéresse à son œuvre. Après Paris et Los Angeles, l'artiste exposera au MOMA.

La rétrospective Annette Messager, collectionneuse et « truqueuse »

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présente vingt-cinq ans du travail de cette artiste, femme pratique, colporteuse, amoureuse, paradeuse...

Annette Messager, « Faire parade ». Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris, tél. : 53-67-40-00. Du mardi au vendredi, de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche jusqu'à 19 heures, fermé le lundi. Jusqu'au 21 mai.

Depuis le jour où Annette Messager (qui est née en 1943) a décidé d'être artiste, il s'est passé un quart de siècle au cours duquel être femme et artiste a cessé de paraître catastrophique. Il faut le souligner, car c'est à partir de ces deux données encore antinomiques à la fin des années 60 qu'Annette Messager a construit son œuvre. Dans un entretien avec Robert Storr, commissaire de l'exposition du Moma, publié dans le catalogue, elle insiste : *« De toute façon je pensais que j'étais une artiste dévaluée en tant que femme. J'avais envie de mettre cette dévalorisation en évidence, je sentais que c'était à cela qu'il fallait que je m'attache. »*

Ce qu'elle a fait, moyennant quelques subterfuges, à commencer par le partage (vrai et simulé) de sa personne en collectionneuse d'une part, en créatrice de l'autre, les deux opérant dans l'appartement exigu aux fonctions séparées : la chambre, où elle collectionnait, et le séjour, nommé atelier, où elle confectionnait. Cela, elle l'expliquait en présentant ses « Albums-collections » à l'ARC (1974), où on la retrouve aujourd'hui, par un croquis et une note qu'elle titrait *Sur les travaux de la chambre, une double vie ?*, qui ne faisait qu'entretenir une belle confusion quant au lieu où elle situait sa création. Etait-ce l'intimité de la chambre où elle accumulait les revues ? Etait-ce l'atelier où elle tricotait, comme une gamine, des chauffe-cœur pour ses *« pensionnaires »* – des moineaux empaillés ? Elle jouait évidemment sur tous les terrains, comme elle le fera toujours. Avec beaucoup de piquant, d'humour et de tendresse aussi. Que contiennent ces « Albums-collections » ? Des proverbes sur les femmes que l'artiste a brodés sur des tissus ; des photos d'hommes accompagnées de remarques sur ce qu'elle aime chez eux, et ce qu'elle n'aime pas ; des taches d'encre qu'elle interprète ; des photos de baisers ; des petits dessins porno griffonnés ; des portraits de belles femmes qu'elle couvre de rides et édente (ses « Jalousies ») ; sa vie mouvementée sous forme de roman-photo...



« Mes Jalousies », 1972 (détail). Collection FRAC Aquitaine.

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

Bref, on y découvre une Annette Messager qui, jouant tour à tour à la bonne ménagère et à la midinette, à la femme-enfant et à la putain, vous balance à peu près tout sur l'image de la femme façonnée par l'homme, la publicité, les magazines. Autant de gestes coutumiers pour façonner une œuvre à partir de soi, qui dérangeait hier. Et dérange un peu moins aujourd'hui, où le nombre d'artistes femmes travaillant dans le sens d'Annette Messager, aux Etats-Unis comme en Europe, a augmenté.

Annette Messager a donc construit son œuvre à partir du quotidien des femmes. Sans rien qui puisse la faire passer pour une féministe de choc. Elle est du genre à ironiser, à se moquer d'elle-même et des autres, à se distribuer bons points et punitions, et, si révolte ou provocation il y a chez elle, elle n'est jamais directe, toujours sous le couvert de gestes modestes. C'est par là qu'elle se démarque de la plupart des femmes artistes : elle se pose d'emblée en championne de la basse culture, plus créative que créatrice. Il faut dire qu'elle a compté parmi les lecteurs attentifs des *Cahiers de l'art brut* de Jean Dubuffet, dont on faisait bien peu de cas alors. Et qu'elle est du côté de ces artistes en révolte contre le formalisme à l'américaine, contre le grand art à la française, contre l'art politique déclaré. Comme Christian Boltanski, son compagnon de route, comme Le Gac et quelques autres qui, autour de 1970, ont dit « je » et entrepris de raconter leur histoire et des histoires de vie en se servant des arts populaires, et de la photographie d'amateur notamment.

Tout au long des années 70, Annette Messager a fait proliférer ses personnages. Se déclarant successivement *« femme pratique »*, *« truqueuse »*, *« artiste »*, elle a entrepris de colorier, à la façon des chromos et des dépliants touristiques, des images idylliques de couples et de grands voyages : ce sera le *« bonheur illustré »*, rien que des clichés, de la pacotille, et une façon de parler de l'exotisme, du pittoresque, du beau, du bon. Puis elle a dessiné d'effroyables aventures, une façon de parler du laid, et de faire du noir comme dans les polars. Puis ce sera la période des « Chimères », qu'Annette Messager, *« colporteuse »*, libère dans l'espace.

Ces « Chimères », ce sont des agrandissements de photos qu'elle déchire, ne retenant que des bouches dévoreuses et des yeux, pour les glisser dans des formes de chauves-souris, de croissant de lune, etc. Elle joue à se faire peur, à nous faire peur, comme dans les plus horribles contes pour enfants, mais aussi comme dans les meilleurs films d'horreur. Elle se déchaîne drôlement. Le moment est d'ailleurs propice – début des années 80 –, et la scène artistique est pour le moins prise de convulsions : il y est fortement question de drame, de déluge, de chaos.

DÉBRIS INTERNES

Après quoi l'artiste, qui, en traitant du cauchemar et du vertige, a débusqué le corps, n'en lâche plus les morceaux, qu'elle cultive avec dévotion. Elle en fait des trophées, des ex-voto, pend de petites photos de pieds, de mains, de bouches, d'yeux, de sexes à des bouts de ficelles. Versant dans le sacré, elle y met les formes qu'il faut pour impressionner. Versant dans le profane, elle rompt avec le rituel de « monstrastion », en écrivant des mots et des mots, à même le mur. Des mots comme tendresse, volupté, promesse ou mensonge, qui semblent être là pour réchauffer les images, comme naguère les petits tricots des oiseaux morts, ou pour rassembler les morceaux éparpillés sur les cimaises et en faire une sorte de géographie amoureuse.

Cette grande période pleine de concentration est un peu oubliée dans le parcours de l'exposition dessiné par Messager, qui, comme tout artiste, privilégie son travail d'aujourd'hui : des installations qui mettent en scène des jouets en peluche, des animaux empaillés, des poupées de chiffon hérissées de pointes de crayon, des masques de paille pris dans des bas, portés à bout de piques, soit de nouvelles images de terreur rappelant le temps des tricoteuses. Ou bien ce sont des organes de tissu bourrés de kapok, des cœurs, des viscères et des bronches, qui pendent à des fils et qu'il faut traverser avant de les retrouver pris dans des filets de pêche noirs. Pour tout dire, on n'en peut presque plus de circuler dans ce monde de débris internes du corps, trop-plein de déchets, de régressions, dans lequel Messager finit par nous plonger, nous égarer, exprès. C'est son ultime parade que de chercher à nous prendre dans ses fils et ses filets, ses retours en arrière, pour ne pas se livrer sous forme de rétrospective ordonnée, pour ajourner tout regard distancié sur son travail, trop proche d'elle, qu'elle veut bien montrer, tout en se cachant. Son exposition, une œuvre en soi, orchestrée tel un marasme qui ne cesse de s'amplifier, ne met rien de particulier en valeur, tout y a valeur sentimentale, de reliques, de souvenirs. La perspective, qui affiche le morcellement, la dispersion et brouille les époques, affaiblit la force plastique de beaucoup de pièces. Elle est risquée, mais conforme à la démarche créatrice d'Annette Messager.

Geneviève Breerette

« Retour de l'histoire »

« Aujourd'hui le fait d'être une femme artiste suscite moins de questionnement [aux Etats-Unis] *qu'en France ou en Europe où c'est toujours une exception. C'est peut-être même un « plus » d'être une femme artiste ou artiste gay aux Etats-Unis ; ce sont d'ailleurs maintenant les hommes artistes comme Félix Gonzalez Torres ou Mike Kelley qui se revendiquent féministes chez vous ; ils nous prennent même cela ! Ils commencent à travailler avec des tissus, des rideaux, c'est déjà un retour de l'histoire. »*

★ Entretien d'Annette Messager avec Robert Storr, commissaire pour l'exposition au Musée d'art moderne de New York.

Un Derain fauve est mis en vente à un prix étonnamment bas

LE 29 MARS, Mᵉ Loudmer organisait une vente consacrée au surréalisme. Livres, revues, tracts et documents, mais aussi des tableaux, dont une part non négligeable provenait des héritiers de Line et de Patrick Waldberg, l'un des écrivains d'art les plus fins des années 30-50. Il avait accumulé dans sa maison de Seillans, en Provence, une jolie collection, comme ces trois dessins d'Arp, publiés en 1929 par la revue *Variétés*. A 34 000 francs, ils ont presque triplé leur estimation.

D'autres bonnes surprises, dans cette vente, sont venus des Italiens, les artistes comme les acheteurs : on espérait au mieux 1 500 francs de la *Petite Aube artique (sic)* du modeste Fabrizio Clerici. Elle s'est vendue dix foix plus. Peut-être à un de ces enchérisseurs venus de la Péninsule, un phénomène nouveau et surprenant compte tenu de la faible santé de la lire. Ils ont conduit les œuvres de Salvator Fiume ou Renato Guttuso vers des prix étonnamment élevés. Les tableaux très drôles de l'Américain Bill Copley étaient proposés dans des fourchettes extrêmement basses (sous les 10 000 francs). Ils les ont naturellement dépassés. Même les dessins et collages de Max Ernst, de Man Ray ou de Magritte semblaient à la portée de beaucoup de bourses. Résultat : un nombre très élevé d'enchères et une participation active de la salle.

Ces exemples montrent que la politique des estimations modestes peut être payante. Les récentes ventes d'art du XXᵉ siècle, organisées à Paris, ont connu des hauts et des bas. Plutôt des bas. Sauf quand les commissaires-priseurs persuadent les vendeurs de proposer leurs œuvres à des estimations sérieusement revues à la baisse. Mais quand elles sont trop hautes, rien n'y fait.

Un exemple : lors d'une vente du 30 mars (Mᵉˢ De Quay et Lombrail), les enchérisseurs étaient nombreux mais rarement pour la même œuvre. Cette absence de compétition explique en partie des résultats modestes : 850 000 francs pour un dessin de Renoir, 1,1 million de francs pour une vue du quai Saint-Michel, peinte par Albert Marquet depuis la fenêtre de l'atelier de Matisse, vers 1907-1908. Soit, dans les deux cas, 100 000 francs de moins que l'estimation. Il y avait d'autres belles affaires, comme cette superbe nature morte (1909) d'Herbin ; un acheteur heureux l'a emporté pour 100 000 francs, la moitié de son estimation. Ou *L'Herbage au Breuil-en-Auge*, un Lapicque de 1943 : annoncé pour 120 000 à 160 000 francs, il est parti à 70 000 francs ! Estimations trop hautes, prix de réserve trop élevés ou œuvres déjà vues chez des marchands ? En tout cas, bon nombre de tableaux sont restés sur le carreau. Invendu, le joli petit Signac. Ravalé, le paysage superbe de Nicolas de Staël. Et les deux Dubuffet, et les quatre Hélion dont l'étonnant *La Jeune fille et la Mort*, de 1957. Quant au portrait de femme, dessiné en 1942 par Matisse, et jamais sorti d'une collection privée, une estimation à 850 000 francs était sans doute trop haute.

On attend donc avec intérêt la vente, lundi 3 avril, qu'organise Mᵉ Kohn à Drouot-Montaigne. Non pas pour le dessin de Lautrec, ni pour celui de Redon, ni pour Miro, ni pour Lam, ni pour Combas. Mais surtout pour le Derain : il a tout pour lui. Il est de la période fauve, la plus recherchée du peintre. Il provient d'une collection étrangère, et se trouve à Paris sous le statut d'une importation temporaire, c'est-à-dire libre d'être réexporté au besoin. Enfin, il est beau : *Les Barques échouées à Collioure* rappelleront quelque chose à ceux qui ont visité l'exposition organisée par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, où étaient accrochés les *Bateaux dans le port*, un tableau extrêmement proche. Le point de vue de celui que propose Mᵉ Kohn est légèrement différent, comme si Derain s'était déplacé sur la gauche entre les deux toiles. La touche, surtout, est plus fluide, plus rapide, comme s'il s'agissait d'une ébauche poussée de celui montré par le Musée. Mais sa principale qualité, en ces jours sombres, c'est son estimation, que Mᵉ Kohn a voulu extrêmement modeste : *« Le tableau presque jumeau, exposé au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, avait été vendu 56 millions de francs. J'ai estimé le nôtre entre 6 et 8 millions de francs. J'espère bien qu'il fera beaucoup plus, mais en ce moment il ne faut pas décourager les acheteurs potentiels. »*

Harry Bellet

DANS LES GALERIES

SYLVIA BOSSU

Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles, 75004 Paris. Tél. : 42-78-32-24. Jusqu'au 12 avril.

L'installation de Sylvia Bossu, jeune artiste multimédia, donne moins à voir – des pèse-personnes reliés par des fils à des haut-parleurs – qu'à entendre. Quoi ? Pour le savoir, il faut monter sur les balances. C'est votre poids qui déclenche la bande-son différente d'une balance à l'autre (il y en a cinq), toutes diffusant des bruits venus du dedans du corps : une respiration, un battement de cœur, un cri déchirant qu'on peut assimiler à celui d'une chute dans le vide, des murmures de plaisir... Ce dispositif, qui paraît un rien simplet, s'avère assez pervers et efficace pour vous coincer dans le secret de votre propre corps. Sylvia Bossu s'inscrit dans la lignée d'artistes du début des années 70, comme Abramovic, qui travaillaient sur la perception, et avaient l'ambition, en l'impliquant dans leurs installations, de faire prendre conscience de soi au visiteur. *G. B.*

LAURIE SIMMONS

Galerie Rizzo, 9, rue Saint-Gilles, 75003 Paris. Tél. : 48-87-12-00. Jusqu'au 6 mai.

Philippe Rizzo a quitté son petit local de la rue de Lappe pour ouvrir une galerie plus spacieuse, plus élégante, un endroit bien connu puisqu'il appartenait auparavant à Gilbert Brownstone. Pour l'inaugurer, le jeune galeriste présente les dernières photographies de Laurie Simmons, une artiste américaine chevronnée, qu'il a déjà exposée en 1993. On aimait ses cartes postales kitsch où des poupées-touristes se baladaient entre des monuments célébrissimes. On approuvait sa dénonciation corrosive de la femme-objet avec des images curieuses : des biens de consommation (une cuvette de WC, un accordéon, un sablier) étaient associés à des jambes féminines. Dans sa dernière série, Laurie Simmons témoigne encore de son goût de l'artifice en mettant en scène des poupées souriantes portant des habits sombres, que l'on nomme *dummies* (poupées de ventriloque), dont le personnage principal lui ressemble étrangement. S'éloignant de faits de société et du militantisme, l'artiste parle d'elle, de son enfance, des images qui ont marqué sa génération, fait travailler sa mémoire pour recréer un monde aux ombres inquiétantes et aux poses stéréotypées que l'impersonnalité des visages de poupées vient renforcer. *M. G.*

La mort de Ma
l'héroïne de « l

La mort de Madeleine Sologne l'héroïne de « L'Éternel Retour »

L'actrice du film de Jean Delannoy et de Jean Cocteau est décédée vendredi 31 mars dans une maison de santé de Vierzon à l'âge de quatre-vingt-deux ans

IL Y A cinquante-deux ans, du 15 mars à la fin de juin 1943, se déroulait le tournage de *L'Éternel Retour*, réalisé par Jean Delannoy d'après un scénario de Jean Cocteau « réinventant » et modernisant la légende de Tristan et Yseult. Jean Cocteau et Jean Delannoy avaient décidé que, dans le rôle de Patrice, Jean Marais serait vêtu d'un chandail à dessins jacquard et que, dans celui de Nathalie, Madeleine Sologne, remplaçant Michèle Morgan un moment pressentie, porterait de longs cheveux blonds. Une métamorphose pour une actrice que l'on avait toujours connue brune et qui trouvait là le rôle le plus important d'une carrière dans laquelle elle était entrée presque par hasard.

Sans son mariage avec le chef opérateur Jean Douarinou, Madeleine Vouillon, née le 27 octobre 1912 à La Ferté-Imbault (Loir-et-Cher), ne serait en effet sans doute jamais devenue actrice. Abandonnant son métier de modiste, elle prend pour pseudonyme le nom de sa région, qu'elle aimait, et débute au cinéma – après quelques rôles au théâtre –, dans *La vie est à nous*, de Jean Renoir (1936), où elle incarne une petite ouvrière. Sa chevelure brune lui vaut de se voir confier à deux reprises un rôle de gitane, dans *Les Filles du Rhône*, de Jean-Paul Paulin (1937), et *Le Danube bleu*, d'Emile-Edwin Reinert et Alfred Rode (1940).

Elle apparaît également au côté de Fernandel dans *Raphaël le Tatoué*, de Christian-Jaque (1940), avant d'interpréter dans *Fièvres*, de Jean Delannoy (1941), le rôle de l'épouse d'un chanteur (Tino Rossi), qui, ayant appris que son mari la trompe avec une riche Américaine, erre désespérée sous la pluie et vient mourir dans les bras de l'infidèle repentant. Dans *L'Appel du bled*, de Maurice Gleize (1942), elle parvient par instants à donner un peu de vérité à son personnage de grande cantatrice brisée par la perte de l'enfant qu'elle attendait et qui, son mari étant porté disparu au front, doit faire seule face à la vie dans le Sud algérien.

Avec *Le Loup des Malveneur*, de Guillaume Radot (1942), dans lequel elle incarne une jeune institutrice qui tente de percer les sombres mystères d'un château maudit, elle s'inscrit dans le courant fantastique et merveilleux qui traverse alors le cinéma français et conduit à *L'Éternel Retour*.



© ROGER CORBEAU

LES AMANTS IDÉALS

Le succès remporté par le film de Cocteau et Delannoy, auquel la critique anglaise reprochera injustement, en 1945, de se situer dans une esthétique et une thématique ouvertement « nazies », et qui paraît aujourd'hui très académique et maniéré, déclenche une vague de romantisme dans la jeunesse française et fait de Madeleine Sologne et Jean Marais le couple d'amants idéal. Il leur arrive alors de recevoir jusqu'à trois cents lettres d'admirateurs par jour. Mais le personnage « médiéval » de Nathalie a trop marqué les esprits pour que l'actrice trouve ensuite des rôles susceptibles de le faire oublier.

Le souhaitait-elle d'ailleurs, elle qui ne devait plus paraître que dans une dizaine de films médiocres, de *Mademoiselle X*, de Pierre Billon (1945), au *Temps des loups*, de Sergio Gobbi (1969), en passant notamment par *Un ami viendra ce soir* (Raymond Bernard, 1945) ? Rien pour elle, sans doute, ne pouvait advenir après que Nathalie eut, diaphane, les joues creuses et le dos voûté, traversé *L'Éternel Retour* comme dans un songe, avant que d'aller, figure de proue dressée sur un canot, s'éteindre auprès de la dépouille de son amant. C'est dans une maison de santé de Vierzon (Cher) que Madeleine Sologne a terminé sa vie, et sa mort a été rendue publique par Jean Delannoy.

Pascal Mérigeau

Courtney Love entraîne son groupe Hole dans un rock à tombeau ouvert

En tournée aux Etats-Unis, la chanteuse s'est blessée à la hanche après avoir plongé dans la foule et a dû reporter son concert parisien. La veuve de Kurt Cobain, le leader de Nirvana, continue de défrayer la chronique

DEPUIS son enfance, Courtney Love roule à tombeau ouvert. Avec le mal de vivre comme carburant, la haine comme moteur et le rock comme véhicule. Sur le bord de la route, les spectateurs écoutent et regardent toujours plus nombreux. Surtout depuis son équipée sauvage avec Kurt Cobain, chanteur de Nirvana, icône *grunge* et mari suicidé, qui a laissé sa veuve plus exposée encore. On connaît souvent moins sa musique, et les chansons de son groupe féminin, Hole, que ses frasques. Dommage.

En deux albums, *Pretty On The Inside* (« Belle de l'intérieur ») et *Live Through This* (« En passer par là »), elle s'est révélée comme auteur et compositeur, donnant à ses ressentiments des formes plus subtiles que la simple fureur. Mais Courtney Love, victime et actrice consentante de l'industrie du spectacle, écorchée vive, a choisi de tout déballer. Indécence désespérée ? Besoin maladif de publicité ? Elle a jeté depuis longtemps sa vie privée par les fenêtres. On n'en sait pas forcément plus pour autant. Déformée par la presse à scandale, brouillée aussi par les déclarations contradictoires d'une femme attisant les controverses par provocation, mythomanie ou paranoïa, sa biographie ne peut se décliner qu'au conditionnel.

A vingt-neuf ans, Courtney serait l'aînée de cinq enfants tous nés de pères différents. Fille de Linda Caroll, psychanalyste et militante féministe, et de Hank Harrisson, personnage évoluant dans l'entourage du groupe hippie Grateful Dead, elle aurait suivi sa mère en Nouvelle-Zélande et vécu dans une ferme communautaire avant d'être envoyée en internat. Elle y prenait, paraît-il des noms d'emprunt (Michelle, Ari Rodriguez) et se serait fait renvoyer après avoir bu des Martini-vodka avec les garçons de l'école d'en face. A douze ans, après une escale en Australie, sa mère l'expédie aux Etats-Unis, à Eugene (Oregon) dans ce qui semblait être une institution pour enfants retardés. La jeune fille souffre alors d'obésité et de bégaiement.

ÉNERGIE ET NIHILISME

Placée sous la direction d'un tuteur (cocaïnomane d'après la rumeur), elle fumerait alors ses premiers joints et se rêve délinquante. Un T-shirt volé dans un grand magasin et une paire de draps volontairement déchirés suffisent apparemment à exaucer son voeu. Après deux ans passés en maison de correction, la demoiselle déménage à Portland (Oregon). A quinze ans, elle y découvre le *heavy metal*, puis l'énergie revigorante et le nihilisme du *punk rock*. A seize ans, elle aurait commencé une carrière de stripteaseuse la menant au Japon, puis à Liverpool. La *new wave* anglaise bat alors son plein. Elle rencontre là Julian Cope, alors leader des Teardrop Explodes et s'initie aux acides. Courtney fait son trou dans le milieu du rock. En rentrant à Portland, elle forme son premier groupe, les Italian Whore Nuns. En 1982, elle rallie (pour un mois ou un an, selon les versions) Faith No More, groupe de San Francisco devenu depuis un grand nom du *hard rock*.

Courtney Love s'installe ensuite à Seattle, crée Sugar Baby Doll avec Jennifer Finch (future L7) et Kat Bjelland (aujourd'hui chanteuse de Babes In Toyland) et rencontre enfin Kurt Cobain. Celui-ci lui aurait trouvé *« un petit air de Nancy Spungen »*, la « fiancée tragique » de Sid Vicious, bassiste des Sex Pistols – qui l'assassina, croit-on, avant de mourir lui-même d'une surdose d'héroïne. Courtney joua d'ailleurs un petit rôle dans le film, *Sid and Nancy* consacré par Alex Cox à ce « couple maudit ». Elle forme Hole en 1990 et épouse Cobain fin 1991. Nirvana devient au même moment, grâce à l'album *Nevermind*, le phénomène rock de la nouvelle décennie et le couple, plongeant tête baissée dans tous les excès, se retrouve constamment sous le feu des médias. Enceinte, Courtney avoue avoir continué à prendre de l'héroïne, puis pose nue, cigarette au bec, en couverture de *Vanity Fair*. La naissance de Frances Bean Cobain n'atténue pas les scandales. La police doit intervenir plusieurs fois pour séparer les disputes de la dame et de son mari maniaco-dépressif.

Depuis le suicide de Kurt Cobain, le 8 avril 1994 et la mort par surdose de Kristin Pfaff, la bassiste de Hole, quelques semaines après, Courtney a encore fait parler d'elle. Insultant les uns, flirtant avec d'autres, exhibant et martyrisant son corps, s'imposant à sa façon un travail de deuil. De cette enfance déracinée, de cette adolescence éclatée, de ce vide et de cette tristesse sont nées une rage et une ambition pourvoyeuses de formes artistiques dont nous sommes les voyeurs fascinés.

Stéphane Davet

★ Les concerts de Toulouse, le 4 avril, Montpellier (le 8), et Lyon (le 9) sont maintenus. Les trois premières étapes annulées de la tournée française ont été reportées comme suit : Bordeaux le 6 mai, Montpellier le 7 mai, Paris le 8 mai.

CORRESPONDANCE

La faillite de Jacques Melki

*Après l'article consacré à la faillite frauduleuse du marchand d'art Jacques Melki (*Le Monde *du 25 février), nous avons reçu, du commissaire-priseur Pierre Cornette de Saint Cyr, cette lettre :*

Vous indiquez que j'ai été condamné par un jugement du tribunal de grande instance de Paris du 30 janvier à payer au liquidateur judiciaire de la galerie Melki la somme de 7,6 millions de francs correspondant au prix de la vente d'un tableau de Nicolas de Staël effectué à la demande de Jacques Melki. Vous indiquez que ce prix de vente n'aurait pas rejoint l'actif de la galerie Melki alors que le tableau se retrouverait dans les soutes de la Société de banque occidentale (SDBO), laissant entendre que cette opération n'aurait pas été régulière.

Je dois donc préciser que la vente a été réalisée à la demande de la galerie Melki, mais également à la demande de la SDBO, créancier gagiste de la galerie Melki. Le prix de vente devait permettre de régler un prêt consenti par la SDBO à cette galerie. Le tableau a été vendu aux enchères mais l'acquéreur n'a pas réglé le prix de vente.

En accord avec le débiteur, le tableau a été restitué au créancier gagiste, la SDBO, qui le reconnaît et qui a indiqué que le montant du prêt qu'elle avait consenti à la galerie Melki avait été intégralement remboursé. Le jugement que vous citez est frappé d'appel.

[1. Le tribunal de grande instance de Paris n'a pas, dans son jugement du 30 janvier, suivi le raisonnement de Pierre Cornette de Saint Cyr. Une nature morte de Nicolas de Staël a bien été adjugée, le 11 juin 1990, sous son ministère, à la société Asaki. Selon le tribunal, une vente ne peut être annulée qu'avec l'accord du vendeur et de l'acheteur. Or, dans son jugement du 30 janvier, le tribunal de grande instance de Paris affirme que *« la preuve d'un accord de l'acheteur ne saurait être rapportée par la seule lettre de Jacques Melki (vendeur) du 26 juin 1991. Il n'est pas démontré que celui-ci était le mandataire de l'acheteur et avait le pouvoir d'annuler seul, plus d'un an après, une vente aux enchères dûment constatée »*.

2. Comme le remarque incidemment le tribunal, on peut s'étonner qu'une vente ait été annulée *« plus d'un an après »*, par le seul vendeur et non par l'acheteur, en l'occurrence une énigmatique société japonaise Asaki, installée à Genève et dont on n'a aujourd'hui plus de trace. – *M. G.*]

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Mariages

Marianne SARRAILH
et
Didier BOISGARD

se disent oui pour la vie, le samedi 1er avril 1995.

Marseille.

Noces d'or

– Vaux-le-Pénil.
2 avril 1945-2 avril 1995

Leurs enfants et petits-enfants embrassent très fort

Micheline et Henri,

et leur souhaitent de magnifiques noces d'or.

Décès

– Béatrice Pierson.
Jean-Pascal Bénassy.
Carole et Thierry Meininger.
Isabelle Bénassy.
Hildegard Bénassy,
ses enfants,
Joan, Géraldine et Grégor,
ses petits-enfants,
les familles Garçonnot et Bénassy,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean BÉNASSY,
née Jeannine Garçonnot

survenu le 29 mars 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 5 avril à 9 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond -Poincaré à Paris 16e, en union avec son époux.

Jean Bénassy

et son fils

Arnaud Bénassy

14, boulevard de Courcelles,
Paris 17e.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Jacques Mabille,
son époux,
Catherine et Jean-Pierre Mabille,
Ses enfants,
Juliette, Elise, Léa, Noémie, Valentine,
Ses petits-enfants
Les familles Trouvin, Jacomet, Marlier, Gornet, Paillet, Chatanret, Tournen,
ont la douleur de faire part du décès de

Hélène MABILLE,
née Melechovitz

survenu le 30 mars 1995 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 avril 1995, à 14 h 30, au cimetière de Bezalles (77970).

Jacques Mabille,
72, bd Saint-Germain,
75005 Paris.

– M. Edmond Téboul,
avocat à la cour,
son époux,
Claude et Albert Feingold,
Françoise et Michel Téboul,
Dominique et Gérard Téboul,
ses enfants,
Caroline et Sacha, Grégory, Virginie, Vincent, Emmanuel et Alexandra,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gladys TEBOUL,
née Cohen-Bacri,

survenu le 29 mars 1995.

Les obsèques auront lieu le lundi 3 avril 1995, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

29, rue La Boétie,
75008 Paris.

– Mme Raoul Vadepied,
son épouse,
Guy et Scarlett Vadepied,
Michèle et Patrick Rimbert,
Françoise et Jean-Michel Faure,
Ses enfants,
Frédérique et Jean-Michel Reynier,
Matthieu Vadepied et Emmanuelle Loyer,
François Vadepied et Agnès Belkadi,
Chloé, Élodie Vadepied, et Yann Faure,
Hélène, Marie et Christine Rimbert
Ses petits-enfants,
Pierre et Clément Reynier,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Raoul VADEPIED,
chevalier de la Légion d'honneur,
sénateur, conseiller général,
maire honoraire,
président du district du pays d'Evron,

La cérémonie religieuse a lieu ce jour, le samedi 1er avril à 14 h 30, à la basilique d'Évron.

Cet avis tient lieu de faire-part, ni fleur ni couronnes.

Remerciement

– Igor Chelkowsky,

Pierre et Dany Pruvost,
Juliette et Charlotte Pruvost,

Léa Jacquemin,
Françoise Pruvost,

et toute la famille,

remercient tous ceux qui de près ou de loin ont tenu à exprimer leur émotion devant la tragique disparition du

docteur Danielle CHELKOWSKY,

interrompant brutalement, aux approches du terme d'une déjà longue carrière, une trop brève existence, totalement vouée à ce que « les murs de l'asile » ne soient plus ce qu'ils étaient.

Anniversaires

– Pour le quatrième anniversaire de la mort de

Jean-Michel DÉTROYAT,

rappelé à Dieu le 9 avril 1991, une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 2 avril 1981,

le docteur André CHAUVENET

nous quittait.

En avril 1945, après trois ans, trois mois et trois jours dans les prisons et camps nazis, il retrouvait la liberté.

Il a écrit :

« Il semble que nous n'ayons survécu que pour porter un message. »

Ce message est toujours vivant.

Son épouse, Geneviève,
ses filles,
Isabelle et Laure.

8, rue Béranger,
75003 Paris.

– Il y a cent ans naissait

Simone MAHIAS,
née Monmory.

Une messe anniversaire aura lieu, le mardi 4 avril à midi en l'église Notre-Dame-des-Champs.

« L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. »
(Rom. V, 5)

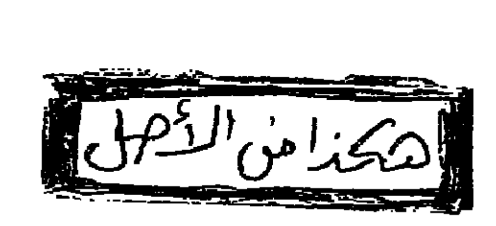
Pierre Mahias,
3, rue Gazan,
75014 Paris.
Claude et Sylviane Mahias,
32, rue de Varenne,
75007 Paris.

Conférence

– Sur invitation de l'Ecole normale supérieure et du CNRS, le Dr SILVIO FANTI donnera une conférence sur l'introduction à la micropsychanalyse le mardi 4 avril 1995, à 17 h 30. ENS, 45, rue d'Ulm, salle des Actes (1er étage droite), entrée libre.

Soutenance de thèse

– La soutenance, à titre posthume, de la thèse de Béatrice LEMEIGNAN, intitulée « Remodelage du code génétique chez *Escherichia Coli* », a eu lieu le 21 février 1995, à Paris VI. Le jury était composé de M. LACROUTE François (président), Mme PICARD Marguerite (rapporteur), M. MASSON Jean-Michel (rapporteur, excusé) et M. GIEGE Richard (examinateur).
Il a été décerné à Béatrice LEMEIGNAN le titre de Docteur de l'université Paris-VI, avec la mention très honorable et les félicitations du jury.



Les yeux de Charlotte Rampling

L'actrice, qui a joué avec Dirk Bogarde, Sean Connery, Robert De Niro et... un chimpanzé, est à Créteil pour une rétrospective

L'HÉROÏNE des *Damnés* de Visconti, la trouble séductrice du *Portier de nuit*, de Liliana Cavani, la somptueuse *Chair de l'orchidée*, c'était elle. Charlotte Rampling, à qui le 17e Festival international des films de femmes consacre une rétrospective, est présente samedi soir 1er avril à la projection de *Stardust Memories*, de Woody Allen (1980). L'actrice dit aimer



Woody Allen *« pour sa façon si personnelle de montrer les femmes dans toute leur complexité et leur diversité d'émotions »*. La rétrospective commence avec le troisième film de Charlotte Rampling, *Georgy Girl*, de Silvio Narizzano (1966). Elle se termine par son nouveau, *Time Is Money*, de Paolo Barzman, où elle joue avec Max von Sydow.

★ **Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mo Créteil-Préfecture. 21 heures, le 1er avril. Le Festival se poursuit jusqu'au 9 avril. Tél. : 45-13-19-19.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Gregory Motton
Trente ans, six pièces : on pourrait croire le Britannique Gregory Motton pressé. Il a eu les honneurs de mises en scène de Claude Régy pour les deux pièces qui l'ont fait connaître en France : *Chutes* et *La Terrible Voix de Satan*. A l'Odéon, l'auteur met en scène (avec Ramin Gray) *Cat and Mouse*, une satire de la société anglaise, jouée par les comédiens qui l'accompagnent depuis ses débuts.
Odéon-Théâtre de l'Europe, place et Mo Odéon, Paris-6e. Tous les jours à 18 h 30 ; relâche le jeudi. Jusqu'au 23 avril. Tél. : 44-41-36-36. De 30 F à 70 F.

Warren G
Même ceux qu'effraient habituellement les scansions du rap, se sont laissé séduire par le G-funk de Long Beach (Californie). Plus accessible encore que son copain – le sulfureux Snoop Doggy Dogg –, Warren G chronique la vie de ce ghetto balnéaire.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 1er avril. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac et Virgin. 130 F.

Arno and the Subrovnicks
Sa présence scénique doit autant à ses fêlures qu'à une débauche d'énergie truculente. Par la grâce de son gosier de marin flamand, Arno mêle dans une chope à bière blues, rock européen et chanson française.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie-II), Paris-13e. Mo Place-d'Italie. 19 heures, le 1er avril. Tél. : 53-79-00-11. Location Fnac. De 105 F à 120 F.

Adalberto Alvarez y su son
Avec ses seize musiciens, le Cubain Adalberto Alvarez enflamme son auditoire. Son cubain, cuivres, piano et percussions indisciplinées. Compositeur, il a écrit une belle série de tubes de la salsa, dont, dans les années 80, *Bayamo en coche*. Pour les boléros, écouter son dernier album, *Son y nostalgias* avec Gina Leon (Capitol/EMI).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 1er avril ; 19 h 30, le 2 avril. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac. De 110 F à 130 F.

CINÉMA

Tous les films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises.

NOUVEAUX FILMS

ACE VENTURA, DÉTECTIVE CHIENS ET CHATS
Film américain de Tom Shadyac
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

BEFORE SUNRISE
Film américain de Richard Linklater
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

FADO, MAJEUR ET MINEUR
Film français de Raoul Ruiz
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA JEUNE FILLE ET LA MORT
Film franco-britannique de Roman Polanski
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

LA LUNE ET LE TÉTON
Film franco-espagnol de Bigas Luna
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).

MARIE DE NAZARETH
Film français de Jean Delannoy
George-V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MONSTRE
Film franco-italien de Roberto Benigni
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14)VF. : UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

STAR TREK GÉNÉRATIONS
Film américain de David Carson
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

ANNA (Fr.-Rus., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
L'ANNÉE JULIETTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
L'APPAT (*) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (Iran., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
CALENDAR (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
CASA DE LAVA (Por.-Fr., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
CHUNGKING EXPRESS (H.-K., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
L'EMIGRÉ (Eg., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
EMMÈNE-MOI (Fr.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAIT (*) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GAZON MAUDIT (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
JLG/JLG, (Fr.) : La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JUSTE CAUSE (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LOIN DE LA MAISON (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUDWIG VAN B (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PRÊT-À-PORTER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
PRINCIPIO Y FIN (*) (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
QUIZ SHOW (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES RENDEZ-VOUS DE PARIS (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE ROI LION (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
STARGATE (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
UNE FEMME FRANÇAISE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., V.O.) : 14-JUILLET PARNASSE, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'ANTRE DE LA FOLIE (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h 15.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h 10.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 18 h.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 40.
DRACULA (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 23 h 50.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.
LE FILS PRÉFÉRÉ (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 15.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h.
PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES (All., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 9 h 30.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h 30.
LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) dimanche 13 h 55.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
SHORT CUTS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 20 h 45.
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h 10.
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 15 h 05, 16 h 35, 18 h 30, 20 h, 21 h 55.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 30.
VUK LE PETIT RENARD (Hong., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 13 h 45.

LES REPRISES

AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
AU HASARD, BALTHAZAR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LA CORDE (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
METROPOLIS (All.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
MOUCHETTE (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-Iran., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT(47-04-24-24)
DIMANCHE
Gaumont ; Cabinet d'amateur, 15 h.
MARDI
Gaumont : Conférence de Pierre Sorlin, 18 h 30 ; Ciné-club des Cahiers du cinéma : A la campagne (1994), de Manuel Poirier ; Martin et Léa (1978), d'Alain Cavalier, 20 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE(47-04-24-24)
DIMANCHE
Les Cinquante ans de la Série noire : Films FEMIS, 17 h ; le Doulos (1962), de Jean-Pierre Melville, 19 h 30 ; Pour toi, j'ai tué (1949, v.o. s.t.f.), de Robert Siodmak, 21 h 45.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma grec : le Pas suspendu de la cigogne (1991, v.o. s.t.f.), de Theo Angelopoulos, 14 h 30 ; Cri de femmes (v.o. s.t.f.), 17 h 30 ; la Fausse livre d'or (1955, v.o. s.t.f.), de Yorgos Tzavellas, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma grec : Ciel (1962, v.o. s.t.f.), de Takis Kanellopoulos, 14 h 30 ; le Lieu du crâne (1973, v.o. s.t.f.), de Kostas Aristopoulos, 17 h 30 ; les Pâtres du désordre (1967, v.o. s.t.f.), de Nico Papatakis avec Olga Karlatos, George, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
L'Argent : Un drôle de paroissien (1963), de Jean-Pierre Mocky, 14 h 30 ; le Paradis des riches (1978), de Paul Barge, 16 h 30 ; Léon la Lune (1956), d'Alain Jessua ; le Signe du lion (1962), d'Eric Rohmer, 18 h 30 ; les Aventuriers (1966), de Robert Enrico, 20 h 30.
MARDI
L'Argent : Histoire d'un crime (1977), de Marie-Geneviève Ripeau et Liliane Korb ; la Ville est à nous (1975), de Serge Poljinsky, 14 h 30 ; les Gangsters de l'exposition (1937), d'Emile G. de Meyst, 16 h 30 ; l'Argent (1983), de Robert Bresson, 18 h 30 ; les Débats de la SCAM, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Otage de Marcel Hanoun ; Je meurs de vivre (1994), de Marcel Hanoun, 15 h ; le Huitième Jour (français), de Marcel Hanoun, 17 h.
MARDI
La Vieille Dame indigne (1965), de René Allio, 18 h 30.

FESTIVALS

100 ANS DE CINÉMA VUS PAR HENRI LANGLOIS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Bunny Lake a disparu, sam. 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Septième Sceau, dim. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Gumshoe, lun. 12 h, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Mean Streets, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
A LA RENCONTRE DE BULLE OGIER, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). le Gang des otages, sam. 20 h, dim. 22 h, lun. 18 h, mar. 14 h ; Céline et Julie vont en bateau, sam. 18 h, lun. 16 h, mar. 16 h 30 ; le Pont du Nord, lun. 19 h 30, mar. 14 h ; Tricheurs, sam. 16 h, dim. 18 h, lun. 22 h, mar. 20 h ; Personne ne m'aime, sam. 16 h, lun. 14 h, mar. 22 h ; le Charme discret de la bourgeoisie, sam. 18 h, dim. 14 h, 20 h, lun. 16 h, mar. 16 h, 22 h ; Regarde les hommes tomber, sam. 14 h, 22 h, dim. 16 h, lun. 14 h, 20 h, mar. 18 h.
ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami?, sam. 12 h.
ABEL FERRARA (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Bad Lieutenant, mar. 19 h 30, 21 h 20.
L'ART DU CINÉMA, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). le Mécano de la "General", dim. 10 h 30 ; Parade, dim. 12 h 30.
AVANT-PREMIÈRE, Studio 28, 18e (46-06-36-07). la Belle et la Bête, lun. 21 h.
CENT ANS DE CINÉMA DANOIS (v.o.), Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04). le Festin de Babette, mar. 18 h 05 ; Twist and Shout, lun. 18 h 10 ; la Faim, sam. 17 h 40 ; l'Inconnu, mar. 22 h ; Cœurs flambés, mar. 14 h ; les Tentations d'une grande ville, lun. 22 h 15 ; Pelle le Conquérant, dim. 15 h 45 ; Europa, lun. 14 h ; Un mariage pendant la Révolution, lun. 16 h 10 ; l'Arbre de la connaissance, sam. 13 h 50 ; Doublepatte et Patachon, les z'héros du cinéma, sam. 16 h ; Veilleur de nuit, sam. 20 h 10 ; Pages arrachées du livre de Satan, sam. 22 h 20, mar. 16 h 10 ; Moi et Mama mia, dim. 14 h ; l'Hôpital et ses fantômes, dim. 18 h 45 ; les Garçons de St-Petri, lun. 20 h 10 ; la Danse avec Regitze, mar. 20 h 05.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). la Chambre verte, dim. 11 h.
LES COURTS D'ENFER, Denfert, 14e (43-21-41-01). Avant... mais après, sam. 11 h 40, mar. 20 h 30.
CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, Le République, 11e (48-05-51-33). Films surprise, mar. 20 h 30.
DEUX COMÉDIES AVEC AUDREY HEBURN (v.o.), Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Vacances romaines, sam. 13 h 35, 20 h 10, lun. 13 h 35, 20 h 10 ; Sabrina, dim. 13 h 35, 20 h 10, mar. 13 h 35, 20 h 10.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Brass Unbound, dim. 14 h ; Arthur Honegger, dim. 16 h ; Bird Now, dim. 17 h 45, 22 h 15 ; le Quatuor des possibles, dim. 20 h 30.
FESTIVAL IRLANDAIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Reefer et le Modèle, sam. 16 h, dim. 14 h, lun. 16 h, mar. 14 h, 22 h ; Hush-a-Bye, Baby, sam. 20 h, dim. 22 h, lun. 20 h ; High Boot Benny, dim. 16 h, mar. 16 h, 20 h ; Bishop's Story, sam. 14 h, lun. 14 h, 22 h.
LES FILMS DE LA NATIONAL GALLERY OF ART (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). John James Audubon: les oiseaux d'Amérique, sam. 15 h ; David Smith, sculpteur américain, sam. 17 h ; le Festin des dieux, sam. 19 h ; Picasso: The Saltimbanques, dim. 15 h ; l'oeil de Thomas Jefferson, dim. 17 h ; Art de l'Indonésie, dim. 19 h.
HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). la Loi du silence, sam. 15 h 50, 18 h, 22 h 15 ; Mr and Mrs Smith, dim. 15 h 50, 18 h, 22 h 15 ; le Faux Coupable, lun. 15 h 50, 18 h, 22 h 15 ; les Trente-Neuf Marches, mar. 15 h 50, 18 h, 22 h 15.
HUITIÈME PRIX GLACES GERVAIS, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Personne ne m'aime, sam. 16 h, dim. 18 h ; Mina Tannenbaum, sam. 13 h 30, dim. 22 h ; Rosine, sam. 18 h, dim. 16 h ; Regarde les hommes tomber, sam. 20 h, dim. 14 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Petits Arrangements avec les morts, sam. 22 h, dim. 20 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Classified People, lun. 20 h 30.
INGMAR BERGMAN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Cris et Chuchotements, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Source, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Silence, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
JOURNÉES DU CINÉMA FRANCOPHONE, Espace Eiffel-Branly, 7e (44-18-98-98). Sango malo, sam. 18 h ; les Silences du palais, dim. 11 h 45 ; le Franc, dim. 13 h 30 ; Birobero, prince des rues, dim. 14 h ; l'Afrique de toutes façons, dim. 15 h ; le Ballon d'or, dim. 15 h 45 ; Clips du Sud, dim. 17 h ; Hyènes, dim. 18 h 45 ; Rêves d'Afrique, lun. 11 h 45 ; Au nom du Christ, lun. 14 h ; les Héritiers de Mahé et de La Bourdonnais, lun. 16 h ; la Mémoire plâtrée, lun. 16 h 30 ; le Chant de Baye Fall, lun. 18 h 30 ; Océan Indien, mar. 11 h 45 ; les Femmes, la force du Vietnam, mar. 12 h 30 ; Yelema, mar. 14 h 30 ; Identité culturelle, mar. 16 h 15 ; la Vache et le bananier, mar. 17 h ; Femmes du Sahel, mar. 18 h 15.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.
PARIS V PRÉSENTE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Morocco, sam. 11 h 45.
RÉTROSPECTIVE JOHN CASSAVETES (v.o.), Studio Galande, 5e (43-26-94-08). Love Streams, lun. 16 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 1er AVRIL

TF 1

20.45 Divertissement : Les Vieux de la veille.
Présenté par Patrick Sébastien. Invités : Lova Moor, Caroline Loeb, Sophie Forte, Marlène, Jean Amadou, Olivier Chiabodo, Elie Kakou, Laurent Baffie, André-Philippe Gagon, les Sudarchikov.

22.45 Magazine : Ushuaïa.
Venezuela. Bain de couleurs à Los Roques ; Beau comme un camion ; Clive et les rhinocéros ; Nuits blanches pour les orques ; Au-dessus de l'Orénoque.

23.50 Magazine : Formule foot.

0.25 Journal et Météo.

0.35 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 0.55, Histoires naturelles (et 3.00, 5.05) ; 1.50, TF1 nuit (et 2.50, 3.55) 2.00, Les Aventures du jeune Patrick Pacard (1) ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.
Présenté par Nagui.

23.25 Spectacle : Les Vamps.
Enregistré le 24 juin 1989 au Palais des glaces.

0.25 Les Films Lumière.

0.30 Journal, Météo, Journal des courses.

0.50 Magazine : La 25e Heure.
D'autres regards sur le sida.

1.45 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 2.15, Taratata (rediff.) ; 3.35, Bouillon de culture ; 4.45, Délirenlair ; 5.00, Magazine : Revue de campagne ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Meurtre au 43e étage.
De John Carpenter.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres.
Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Les Farces et Attrapes de la littérature. Invités : Jean d'Ormesson ; Jean Orizet ; Marcel Jullian ; Philippe Val (*Allez-y, vous n'en reviendrez pas*) ; Jean-Michel Ribes ; Julian Barnes (*Metroland*).

22.30 Météo, Journal.

23.55 ▶ Magazine : Ruban rouge.
Présenté par Serge Hefez et Elisabeth Martichoux. 25e émission. Invitée : Line Renaud.

1.25 Musique et compagnie.
Truite et pince à linge, par Jean-François Vinciguerra, baryton, et Jean-Marc Bouget, piano.

2.25 Musique Graffiti.
44 duos pour deux violons, extraits, de Bartok, par Miklos Szenthelys et Josef Lendway (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : V.
De Kenneth Johnson et Richard T. Heffron.

0.20 Série : Les Professionnels.
La Fille qui tombe à pic.

2.30 Rediffusions.
E = M 6 ; 2.55, Spécial Mode 6 (Thierry Mugler) ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Chine impériale et millénaire ; 4.40, La Ferté-Alais 1991 ; 5.35, Fréquenstar.

CANAL +

20.30 Téléfilm : Le Prophète du mal.
De Jud Taylor.

22.00 Flash d'informations.

22.15 Magazine : Jour de foot.

23.00 Sport : Boxe.
En direct de Levallois.

0.00 Magazine : Le Journal du hard.

0.05 Cinéma : Jalousies romaines.
Film franco-italien, classé X, d'Alex Perry (1994).

1.25 Cinéma : Profil bas. □
Film français de Claude Zidi (1993).

3.15 Cinéma : Critters 3. □
Film américain de Kristine Peterson (1991).

4.35 Cinéma : Belle Epoque. ■■
Film espagnol de Fernando Trueba (1992, v.o.).

6.20 Documentaire : Les Allumés...
Le Père des géants, de Tete Moraes (24 min).

ARTE

20.40 Téléfilm : L'Hôpital et ses fantômes.
De Lars von Trier. (4/5). Un corps étranger.

21.30 Ernst Jünger a cent ans.
Documentaire de Gero von Boehm et Rolf Hochhuth.
Une figure incontournable de la littérature allemande.

23.00 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Aretha Franklin ; Cachao.

0.15 Série : Johnny Staccato.
13. Un coin de paradis, de et avec John Cassavetes (v.o.).
Episode réalisé par Cassavetes lui-même.

0.50 Téléfilm : L'Ecole de la haine.
De Hanno Brühl, avec Björn Jung, Roman Rien (105 min.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.30 Météo internationale (et 21.55). 19.35 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : Le Dernier Mot. De Gilles Béhat (1991), avec Maria Schell. 21.30 Les Francofolies de Montréal. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 La 9e Nuit des Molières. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.40 Allegretto. De Nancy Emanuelle et Valérie Gaudissart. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn [21/38]. B 26 Marauder Martin. 21.25 ▶ Rugby : Cent ans de finales. De Jacques Alain Raynaud. Voyage dans la mémoire du rugby français. 22.30 La Télévision en otage. De Jean-Marc Seban et Claire Emzen. 23.30 15 jours sur Planète. 23.55 BD : Spécial X. De Christophe Heili. 0.25 Force brute. De Robert Kirk [6/65]. Navires de guerre (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Equitation. En direct. Coupe du monde : jumping international de Paris, au Palais omnisports de Paris-Bercy. 23.05 Embouteillage. 0.05 Les Vamps Story. De Jimmy Levy (90 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série : Un bon petit diable. Avec Alice Sapritch. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Série : Souris noire. L'Affaire du collier. 19.30 Zazoo U. 20.00 Dessins animés. Le Brave Petit Tailleur ; Dans la forêt profonde (60 min).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Palestine, octobre 1917. 21.50 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. Froid dans le dos. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? Invité : Alexandre Arcady. 23.15 Série : Private Eye. Le Contrat. 0.50 Quatre en un (30 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.00). Y'a des jours comme ça. 20.45 Série : Au plaisir de Dieu. 22.15 Série : Cosmos 1999. Une autre Terre. 23.10 Série : O'Hara. 0.50 Série : Julien Fontanes, magistrat (85 min).

MCM 19.00 Autour du Groove. 19.30 L'Invité de marque. Le Suprême NTM. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 MCM Backstage. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Concert : Björk Unplugged. Enregistré à Londres, le 1er septembre 1994. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A : 12e tour retour. Villeurbanne-Lyon, à Villeurbanne. 21.45 Motocyclisme. En différé. Championnat du monde : Grand Prix de Malaisie, essais des 500cc, à Shah Alam. 22.15 Equitation. En différé. Coupe du monde : *jumping* international de Paris, au POPB. 0.15 Tennis. En direct. Tournoi féminin de Hilton Head Island (Caroline du Sud). Demi-finales.

CINÉ CINÉFIL 18.05 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.40 Le Club. Invité : Bob Swaim. 22.00 Classic Hollywood. De Peter Jones. 23.00 La mort frappe trois fois. ■ Film américain de Paul Henreid (1964, N., v.o.). 0.50 Adrien. □ Film français de Fernandel (1943, N., 75 min).

CINÉ CINÉMAS 18.55 USA 1994 au cinéma. Les Grands Drames. 19.15 USA 1994 au cinéma. Les Grands Rôles. 19.45 Le Bazar de Ciné-Cinémas. 20.30 Téléfilm : The FBI Story, Alvin Karpis. De Marvin Chomsky, avec David Wayne, Kay Lenz. 22.10 Fortune Cookie. 22.30 Toiles d'Arménie. 23.05 Cayenne Palace. ■ Film franco-suisse d'Alain Maline (1987). 0.40 Monaco Falcon (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Okna Zam Tsagam (1994). 20.00 Le Temps de la danse. Châteauvallon fête ses trente ans. Avec Angelin Preljocaj et Gérard Paquet. 20.30 Photo-portrait. Gérard Tisserand, peintre. 20.45 Fiction. Nuit des roses, de Sylvie Germain. 22.35 Musique : Opus. Marc Perrone, accordéoniste tonique et diatonique. 0.05 Clair de nuit. Christophe Bourseiller (Messages reçus).

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Dietrich Fischer-Dieskau, baryton. Solitude, de Gounod ; Le Mariage des roses, Roses et Papillons, Nocturne, de Franck ; La Cloche, Clair de lune, L'Attente, Les Pas d'armes du roi Jean, de Saint-Saëns ; La Chanson du fou, de Bizet ; L'île heureuse, Vitanelle des petits canards, Les Cigales, de Chabrier ; Poème d'avril : que l'heure est donc brève, de Massenet ; Le Temps des lilas, les papillons extrait des mélodies op. 2, de Chausson, Hartmut Höll, piano. 20.05 Soirée lyrique. Donnée en février, à l'Opéra national de Paris. Lucia di Lammermoor, de Donizetti, par le chœur et l'Orchestre national de Paris, dir. Maurizio Benini, sol. June Anderson (Lucia), Roberto Alagna (Edgardo), Gino Quilico (Enrico). 23.00 Musique pluriel. Concert donné le 24 octobre 1994, au Théâtre des deux rives, à Rouen, par les solistes de l'Ensemble intercontemporain : Ohime pour violon et alto, Invece pour violoncelle, de Dusapin ; La Chouette hulotte, Le Taquet rieur, de Messiaen ; Musique fugitive pour trio à cordes, de Dusapin ; Trio pour violon, violoncelle et piano, d'Ives. 0.05 Auto-portrait. Augustin Dumay, violoniste.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 2 AVRIL

TF 1

12.20 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire.

12.55 Météo et Journal.

13.20 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : La Rebelle.

15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.
Thème : les 101 Dalmatiens ; La Montagne du courage, 2e partie.

18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.

19.00 Magazine : 7 sur 7.
Invité : Jacques Chirac.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : L'Année du dragon. ■■
Film américain de Michael Cimino (1985).

23.10 Magazine : Ciné dimanche.

23.20 Téléfilm : Alice boit du petit lait.
De Jean-Pierre Richard, avec Odette Laure, Fiona Gélin.
Une super mamie est engagée pour une campagne publicitaire.

0.50 3 000 scénarios contre un virus (et 2.50).

0.55 Journal et Météo.

1.10 Concert : Ensemble orchestral de Normandie.
Œuvres de Mozart. Enregistré à Aix-en-Provence.

2.55 Programmes de nuit.
TF1 nuit (et 3.55, 4.35) 3.05, Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2) ; 4.05, Histoires naturelles (et 5.25) ; 4.45, Intrigues ; 5.10, Musique.

FRANCE 2

12.05 L'Heure de vérité (et 1.30).
Invité : Edouard Balladur.

12.50 Météo (et 13.15).

12.55 Loto, Journal, Point route.

13.25 Dimanche Martin (et à 15.50).

15.00 Série : L'Homme à la Rolls.

17.25 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.

18.20 Magazine : Stade 2 (et à 4.55).

19.25 Série : Les Gromelot et les Dupinson.

19.59 Journal, Météo.

20.50 Cinéma : Magnum Force. ■■
Film américain de Ted Post (1973).

23.00 Première ligne.
Les Bataillons du cœur ou la Machine humanitaire. D'Alain Lasfargues.

23.53 Les Films Lumière.

23.55 Journal, Météo, Journal des courses.

0.10 Magazine : Musiques au cœur.
François-René Duchable, un pianiste dans tous ses états. Œuvres de Liszt, Schubert, Brahms, Schumann. Avec Gérard Caussé, altiste, Marielle Nordmann, harpiste.

2.15 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.00 Les Cinq Continents.
Présenté par Bernard Rapp. Hommage à Paul-Emile Victor. Un rêveur dans le siècle [1/3]. Les Années eskimo.

14.00 Coupe de l'America.

14.25 Magazine : Sports dimanche.
Cyclisme : Tour des Flandres ; 15.20, Tiercé à Longchamp ; 15.35, Cyclisme : Tour des Flandres (suite) ; 16.40, Basket-ball : Antibes-Limoges.

18.00 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, Journal de la région.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Aversion mortelle, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.

21.55 Téléfilm : Police des polices.
Raison d'Etat, de Michel Boisrond, avec Martin Lamotte, Chantal Alves.

22.50 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc, invité : Lionel Jospin ; suivi de : A la une sur la 3, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.35 Météo et Journal.

23.55 Cinéma : Break up. ■
Film italo-français de Marco Ferreri (1965, v.o.).

1.20 Musique : Musique Graffiti.
Die Junge Nonne, de Schubert, par Christine Barbaux, soprano, Christian Ivaldi, piano (15 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.

12.55 Série : Les Rues de San Francisco.

13.50 Série : Les Têtes brûlées.

14.40 Série : Poigne de fer et séduction.

15.15 Magazine : Fréquenstar (et 2.30).
Présenté par Laurent Boyer. Ensemble contre le sida.

16.15 Série : Le Joker.

17.15 Téléfilm : Aldo tous risques.
Mascarades. De Michel Lang, avec Aldo Maccione, Charly Bertoni.

18.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Filles à papas.

20.40 Sport 6 (et 0.35).

20.45 Magazine : Zone interdite.
Présenté par Patrick de Carolis. Spécial élection présidentielle. Invité : Lionel Jospin.

22.20 Magazine : Capital.
Les Sondages.

22.30 Magazine : Culture pub (et 5.15).
Media buildings.
L'architecture.

23.00 Téléfilm : La Maîtresse de Saïgon.
De Joe D'Amato, avec Monica Seller, Steven Rogers.
Une jeune et jolie gouvernante suisse est engagée par une famille saïgonnaise riche mais désunie.

0.45 Musique : Boulevard des clips (et 5.40).

3.25 Rediffusions.
You Africa ; 4.20, Nature et civilisation (6).

CANAL +

En clair jusqu'à 16.00

12.30 Flash d'informations.

12.35 Magazine : Télés dimanche.

13.35 La Semaine des Guignols.

14.05 ▶ La Journée de la télé.
1re et 2e parties. A 19.55, 3e partie ; A 0.50, 4e partie.

17.45 Sport : Football.
En direct. Lens-Nantes, match de 31e journée du championnat de France de D1 ; 17.59 : Spot Sida avec David Ginola ; 18.00 coup d'envoi ; 18.45 Flash d'informations.

En clair jusqu'à 16.00

20.55 Magazine : Le Journal du art.
Spécial télé.

21.00 Cinéma : Benny et Joon. ■
Film américain de Jeremiah Chechick (1993).

22.35 Flash d'informations.

22.40 L'Equipe du dimanche.
Spécial basket américain.

1.20 Cinéma : D'une femme à l'autre. □
Film franco-britannique de Charlotte Brandström (1993, v.o., 98 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable.
Téléchat ; La Vie devant moi : le métier de conducteur de TGV ; Grimmy : Dracula sang pour sang ; Poisson rouge en danger ; Rintintin : Rusty joue les Cupidons (v.f.) (rediff.).

13.00 Jeu : Ça déménage.

13.30 Les Grandes Séductrices.
Michèle Morgan.

14.30 Magazine : L'Esprit du sport.
Invité : Bernard Pivot.

15.30 Magazine : Jeux d'encre.

16.00 Détours de France.
Le centenaire de Marcel pagnol.

17.00 Le Sens de l'Histoire.
Les dissidents soviétiques. Invité : Leonid Pliouchtch.

18.30 Magazine : Va savoir. Montréal.

ARTE

19.00 Série : Max Linder.
Mon pantalon est déchiré ; Max veut divorcer.

19.30 Métropolis (et 0.45).
Hommage à Paul-Emile Victor : conversation avec Jean Rouch ; La Bibliothèque nationale de France ; Salles de cinéma ; Jean-Loup Sieff ; L'abécédaire de Gilles Deleuze : C comme culture (2e partie).

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : La Bourse est le nerf de la guerre.
Proposée par Vivien Marx et Christoph Jörg.
Le monde de la Bourse avec ses spéculateurs, ses mécanismes et ses cauchemars.

20.41 Documentaire : Les milliards volent.
D'Anthony Sampson et Mick Cszaky.

21.35 George Soros, passionnément spéculateur.
De John Williams.

22.30 Court métrage : Une vie de pêche.
De Ian Kessner et Amos Poé.

22.45 Cinéma : Raiders. ■
Film américain de Colin Bucksey (1989).

0.15 Le Goût du risque.
De Bruno Le Dref.

1.45 Le Cotton Club au Ritz.
De Nigel Finch (rediff.).

2.50 3 000 scénarios contre un virus.
De Michel Meyer (5 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.30 Météo internationale (et 21.55). 19.35 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Les Heures chaudes de Montparnasse. De Jean-Marie Drot [5/13]. La Vie, l'Œuvre et le Destin de Modigliani. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Les Seins de glace ■ Film français de Georges Lautner (1974). 0.35 Court métrage. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.10 Le Grec. De Jean Afanassieff. 19.40 Escales : Los Angeles. De Pierre Brouwers. 20.35 Adieu, Barbiana. De Bernard Kleindienst. 21.40 Pêche au gros. De James G. Bridge [2/7]. Cabo Marzo. 22.35 Allegretto. De Nancy Emanuelle et Valérie Gaudissart. 23.20 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn [21/38]. B 26 Marauder Martin. 0.20 Rugby : Cent ans de finales. De Jacques-Alain Raynaud. Voyage dans la mémoire du rugby français (65 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 0.00). 21.00 Jardins de pierre. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1987, v.o.). 22.50 Concert : Aldo Romano Quartet. Enregistré au Festival « Jazz à Vienne » en 1994 (70 min). 0.30 ▶ Le Canal du savoir. L'Aventure de la création. Avec Pierre Boulez et Claude Samuel (60 min).

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Zazoo U.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. Le Coiffeur. 20.30 Série : Dream On. 21.00 Top bab. 21.40 Série : Monty Python's Flying Circus. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.15 Série : Les Envahisseurs. 0.05 Tour de France auto 93. De Gilbert Loreaux (50 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. Il faut une fin à tout. 20.45 Série : Cimarron Strip. Le Monstre de la vallée. 22.15 Série : Cosmos 1999. Le Cerveau ordinateur. 23.10 Série : O'Hara. Yakusi. 0.00 Série : Au plaisir de Dieu. Si j'étais pape (90 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. Spécial ABBA. 22.30 Cinémascope. 23.00 Concert : Die Fantastischen Vier. Enregistré le 2 février à Cannes. 0.00 Blah-Blah Groove. Spécial reggae. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéoclips.

MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers' Ball (150 min).

EUROSPORT 6.00 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde : Grand Prix de Malaisie à Shah Alam. 10.00 Marathon. En direct. Marathon de Londres. 13.30 Cyclisme. En direct. Coupe du monde : tour des Flandres à Meerbecke (Belgique). 19.00 Arts martiaux. Résumé. Festival d'arts martiaux aux Pays-Bas. 20.00 Motocyclisme. Résumé. Championnat du monde : Grand Prix de Malaisie. 22.00 Formule Indy. En direct. Grand Prix de Phoenix (Arizona). 0.00 Tennis. En direct. Tournoi féminin de Hilton Head Island (Caroline du Sud). Finale.

CINÉ CINÉFIL 18.00 Tarzan et la femme-léopard. ■ Film américain de Kurt Neumann (1946, N., v.o.). 19.10 Le Club. 20.30 Le Couple invisible. ■■ Film américain de Norman McLeod (1937, N.). 22.00 Sea Fury. ■ Film britannique de Cyril Raker Endfield (1958, N., v.o.). 23.40 Au cœur de l'orage. ■■ Film français de Jean-Paul Le Chanois (1946, N). 1.00 L'Homme aux lunettes d'écaille. ■■ Film américain de Douglas Sirk (1947, N., v.o., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Intervention Delta. ■ Film américain de Douglas Hickox (1976). 19.35 Fortune Cookie. 19.55 Toiles d'Arménie. 20.30 Le Dossier 51. ■■■ Film français de Michel Deville (1978). 22.15 Léviathan. □ Film américain de George Pan Cosmatos (1989, v.o.). 23.55 The Indian Runner. ■■ Film américain de Sean Penn (1990, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Armand Gatti - Nicolas Frize, 1972-1995. Berlin, les personnages de théâtre meurent dans la rue. 22.25 Poésie sur parole. 22.35 Le Concert. Enregistré le 8 février du Festival Présence 95. Œuvres de Reibel, Ballif, Hersant, par Anne-Marie Hollet, mezzo soprano, Lukas Hemleb, récitant, Louise Bessette, piano, un octuor de trombones et les chœurs de Radio-France dirigés par Guy Reibel. 0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Musique aujourd'hui. Concerts donnés les 2 et 3 décembre 1994, à la salle Olivier Messiaen, par le quatuor Arditi : Triveni pour flûte indienne et bande Upic, de Bernard, Henri Tournier, flûte indienne ; Illusions in Desolates Fields pour san-gen, voix et bande Upic, de Shimazu (création mondiale), Kazuko Takada, san-gen et voix ; Moires, de Mâche ; Yuu'upic pour trio à cordes et bande Upic, d'Estrada ; Geste de l'écrit pour bande Upic, de Teruggi ; Ariadne's Thread pour quatuor à cordes et bande Upic, de Reynolds (création mondiale). 21.30 Voix souvenirs. La Damnation de Faust, de Berlioz (première partie et début de la deuxième), par l'Orchestre de la Radio lyrique, dir. Louis de Froment, sol. Guy Chauvet (Faust), Jacques Mars (Mephistophélès), Denise Monteil (Marguerite) (1966). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Musiques italiennes... Luigi Dallapiccola. 23.00 Les Magiciens de la terre. Festival Total vocal : le chanteur basque Benat Achiary et le chœur Ama Lur ; Le groupe gitan de Hongrie Kek Lang, la chanteuse Cherifa, le chanteur zaïrois Lokua Kanza ; Festival Silex : le chanteur et clarinettiste Erik Marchand et l'ensemble roumain de Taraf de Camsebes. 0.05 Les Muses en dialogue. Musique catalane du XVIe siècle, par l'Ensemble la Colombina, dir. Josep Cabré. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Les interventions à la radio

France-Culture, 11 heures : Jorge Semprun, « De la fin des illusions » (« Le Rendez-vous des politiques »).

RCJ, 11 h 30 : François Baroin.

Radio J, 14 h 30 : Michel Rocard (« Forum »).

Radio Shalom 94.8, 18 heures : Charles Pasqua (« Grand Débat exceptionnel »).

RTL, 18 h 30 : Pierre Mauroy (« Grand Jury »).

Le Monde

DIMANCHE 2-LUNDI 3 AVRIL 1995

Fessée

par Alain Rollat

« POURQUOI LES FESSES, qui nous sont si familières, sont-elles si mal connues ? » Cette question fondamentale méritait d'être posée, et il faut remercier Bernard Pivot de l'avoir fait. Sans son « Bouillon de culture » consacré aux plaisirs partagés de la chère et de la chair, nous n'aurions sans doute jamais apprécié à leur vraie valeur ces *« deux parties charnues qui forment* – selon le petit Larousse illustré – *le derrière »*, ce fabuleux trésor sur lequel nous vivons assis.

Nous n'aurions pas mesuré, par exemple, à quel point la responsabilité de l'Eglise est, une fois de plus, engagée dans la campagne de désinformation permanente qui tend à considérer la fesse comme une part inférieure de l'humanité sous prétexte qu'elle appartient à sa face cachée. Nous savons maintenant que la faute en incombe d'abord à saint Augustin et à saint Thomas d'Aquin, qui furent les premiers à pervertir la doctrine originelle des maîtres grecs de la statuaire antique. Il nous reste heureusement assez de sculptures athéniennes aux postérieurs assez rebondis pour attester que les docteurs ès chaires latines se livrent à une manipulation indécente chaque fois qu'ils s'emploient à donner à l'endroit de l'homme (ou de la femme) une primauté sur l'envers. Ce cher Bernard était donc parfaitement fondé à le dire : *« On a toujours été faux cul avec le derrière ! »* Nous laisserons à d'autres le soin de trancher la sous-question de savoir si le faux cul est vraiment *« redevenu à la mode »*.

Nous insisterons davantage sur la portée des deux avancées enregistrées au cours de ce débat philosophique. Bien que Bernard Pivot n'ait peut-être pas visé juste quand il s'est demandé si, chez la femme, le sein ne porte pas ombrage à la fesse, son interrogation a permis d'apprendre, grâce au témoignage d'une dame savante, que *« la femme n'a généralement aucune estime pour ses propres fesses »* parce que, devant son miroir, *« elle n'a aucun dialogue avec elles »* et qu'*« elle passe son temps à se demander si elles sont conformes »* aux canons de la beauté. Il y a donc là des traumatismes à traiter, même s'il semble que la réhabilitation de la fesse féminine soit en marche grâce à la rénovation de la statuaire, engagée sous l'influence de l'art publicitaire. Il est d'ailleurs significatif que *« les femmes commencent à oser dire publiquement que les fesses des hommes les intéressent »*.

Mais il convient surtout de tirer toutes les conséquences utilitaires de la conclusion à laquelle l'aréopage hédoniste de ce « Bouillon de culture » est parvenu à l'unanimité : *« La fesse est un stimulant cérébral facile à activer à coups de pied. »* Ce n'est pas parce qu'Anatole France l'a déjà vantée, à propos de l'éducation des enfants, que la fessée n'est plus d'actualité. Dans le climat électoral d'aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que la meilleure façon d'inculquer la probité et le respect d'autrui est de faire *« entrer les vertus par le cul »*, et que cela vaut aussi pour l'éducation des adultes.

Le tribunal de Bastia relaxe les fonctionnaires pour la catastrophe de Furiani

Le constructeur des gradins est condamné à deux ans d'emprisonnement

BASTIA
de notre envoyé spécial

Se tenant par le bras, trois femmes vêtues de noir descendent silencieusement l'escalier du tribunal de Bastia. Les hommes suivent, tout aussi silencieux et par petits groupes. Là-bas, dans la salle d'audience, une femme crie encore sa fureur. Les juges sont partis, et il n'y a qu'une foule de gendarmes embarrassés pour écouter sa colère. Derrière le palais, quelques pneus sont enflammés. Des CRS interviennent, et le calme revient après une brève bousculade. Tout à l'heure, quand le président, Pierre Gouzenne, a terminé la lecture du jugement, d'autres cris ont fusé des bancs des familles de victimes : *« Assassins ! » « C'est une honte ! » « Vous avez intérêt à les protéger ! »*

A l'évidence, c'est la relaxe des représentants de l'Etat qui est le plus mal supportée. En effet, si la citation directe délivrée contre Henri Hurand, ancien préfet de la Haute-Corse, par quelques parties civiles, est jugée recevable, il est néanmoins relaxé comme son directeur du cabinet, Raymond Le Deun, et son ancien directeur de l'équipement, Didier Cauville. Le procureur de la République avait estimé que la citation de l'ancien préfet était irrecevable, mais il avait demandé un an de prison avec sursis contre M. Le Deun et six mois avec sursis contre M. Cauville.

Jean-Marie Boimond, directeur à la société Sud-Tribune et constructeur des gradins qui se sont effondrés le 5 mai 1992 au stade de Furiani, faisant deux mille trois cent cinquante-sept victimes, dont dix-sept morts, n'est pas venu assisté à son jugement. Il est condamné au maximum de la peine prévue pour homicides et blessures involontaires, soit deux ans de prison et 30 000 francs d'amende.

La même peine a été infligée à Michel Lorenzi, ancien vice-président du Sporting Club de Bastia, reconnu coupable de faux et usage de faux. Etienne Galéazzi, secrétaire général de la ligue corse de football, et Ange Paolacci, directeur administratif de la ligue corse, sont condamnés à dix-huit mois d'emprisonnement et 30 000 francs d'amende pour homicides et blessures involontaires et un an de prison et 30 000 francs d'amende pour faux et usage de faux, les deux peines étant confondues.

Yves Bartolini, vice-président de la ligue corse de football est condamné à un an d'emprisonnement et 30 000 francs d'amende pour faux et usage de faux. Contre ces quatre derniers, Roland Maby, procureur de la République de Bastia, avait demandé une peine de dix-huit mois de prison, dont six avec sursis.

Bernard Rossi, ingénieur à la Socotec est condamné à dix-huit mois de prison et 30 000 francs d'amende pour homicide et blessures involontaires alors que le parquet avait demandé contre lui une peine de deux ans de prison. Enfin, Luc Pilard, ancien président de la commission de la coupe de France, et Michel Cagnion, ancien directeur de la Fédération française de football (FFF), sont condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis, soit six mois de plus que les peines requises. Aucun mandat de dépôt n'a été prononcé à l'audience, et les peines ne seront donc exécutables que si elles sont confirmées en appel, l'avocat de Rossi ayant déjà annoncé son intention de contester le jugement.

Le cas de M. Boimond était le plus simple. Cet ingénieur, qui a déjà subi six mois de détention avant d'être remis en liberté, avait reconnu une série d'erreurs dans la construction de la tribune. Dans son jugement, le tribunal multiplie les formules sévères en relevant notamment de *« graves carences »*, des *« fautes techniques grossières »* et *« un comportement d'imprévoyance consciente* [qui] *exclut toutes circonstances atténuantes »*. Le tribunal ajoute : *« Il a démontré en l'espèce un orgueil technique incompatible avec l'ampleur du projet, manifestant une négligence et une incompétence en l'espèce éminemment coupable. »*

Le jugement est aussi sévère envers Galéazzi, Paolacci, Bartolini et Lorenzi, qui ont participé à la rédaction d'un document a en-tête de la ligue corse de football et se présentant comme un procès-verbal de la commission de sécurité. Ce document a été adressé au directeur général de la FFF afin de permettre la vente immédiate des billets. Aussi les juges déclarent que ces quatre responsables du football en Corse sont *« à l'épicentre de la dérive sécuritaire de la rencontre et ont fourni, avec ce procès-verbal, l'élément fatal de la catastrophe. Eu égard à leurs responsabilités (...), ils devaient prendre toutes les précautions utiles et s'assurer de la régularité sur tous les plans de cette opération. Bien au contraire, ils ont fait leurs les projets frauduleux, des dirigeants du club allant jusqu'à vendre au sein de la ligue des billets aux prix illicites. »*

> Quand le président eut terminé la lecture du jugement, des cris fusèrent des bancs des familles : « Assassins ! »

Concernant plus particulièrement les responsables de la ligue corse, les magistrats déclarent *« la collusion qu'ils ont mis en place avec les dirigeants du club pour évacuer les risques d'un contrôle technique au profit de basses considérations financières a abouti à l'effacement complet des devoirs de vigilance et d'inquiétude dont ils étaient investis »*.

L'action de la justice est éteinte pour Jean-François Philippi, président du club de Bastia assassiné le 26 décembre 1994. Aussi le tribunal s'est-il tourné vers l'ancien vice-président du club, Michel Lorenzi, en lui infligeant la même peine qu'à Jean-Marie Boimond.

Les magistrats se montrent plus cléments à l'égard du directeur général de la commission de la coupe de France et de l'ancien directeur général de la FFF. Cependant, le jugement relève que les deux responsables *« ont manifesté à l'occasion du match à risque Bastia-OM une indifférence et un aveuglement coupables malgré les différentes alertes qui leurs parvenaient. Ils se sont limités à un simple rôle d'enregistrement des demandes locales et ont ainsi nié le pouvoir fédéral qui est le leur »*.

La condamnation de Bernard Rossi repose sur une motivation plus délicate. Ingénieur à la Socotec, il a toujours affirmé que Boimond ne lui avait demandé que de vérifier la résistance du sol. Boimond soutenait de son côté qu'il avait chargé Rossi de contrôler la tribune. Dans son jugement, le tribunal déclare : *« La preuve formelle et indiscutable d'un tel contrat n'est pas suffisamment rapportée. Le doute qui règne en l'espèce doit bénéficier à M. Rossi. »* Cependant, les juges invoquent *« l'obligation de conseil »* qui pèse sur tout ceux qui concourt à la réalisation d'un ouvrage comme une tribune. L'argumentation est particulièrement intéressante et peut constituer un rappel des règles dans plusieurs domaines professionnels car le jugement stipule en se référant à un arrêt de cassation du 3 novembre 1993 : *« Le prévenu avait le devoir, en qualité de conseil technique, soit d'aller au-delà de sa mission, soit de la refuser purement et simplement, soit éventuellement de l'accepter en explicitant au moyen de réserves écrites les limites de son contrôle pour attirer l'attention des autres parties sur la nécessité de régler cette question sans son intervention. »* Mais il s'agirait là d'une faute civile que le tribunal assimile à une faute pénale dans une interprétation des textes qui fera le régal des juristes.

Les responsables administratifs sont relaxés dans une motivation exclusivement juridique. Ainsi le tribunal observe que, le préfet Hurand ayant délégué ses pouvoirs à son directeur de cabinet pour présider la commission de sécurité, il ne peut être retenu dans les liens de la prévention.

On reprochait principalement au directeur du cabinet, M. Le Deun, de ne pas avoir, en tant que président de la commission de sécurité, exigé l'avis écrit de la Socotec avant de rendre un avis favorable. Le tribunal constate qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui impose une mesure qui incombe aux constructeurs. Le directeur de la direction départemental de l'équipement est lui aussi relaxé, les juges constatant : *« En droit, le prévenu n'avait aucun pouvoir spécifique. En fait, il ne disposait d'aucune possibilité d'action. »*

Quant aux deux officiers de sapeurs pompiers, les lieutenants Michel Andrei et Christian Fili, le jugement les relaxe de façon indiscutable en considérant qu'ils *« ne sauraient (...) être comptables »* des avis pris par la commission de sécurité.

Maurice Peyrot

La compagnie roumaine Tarom suspend ses vols d'Airbus

BUCAREST
de notre correspondant

La compagnie roumaine Tarom a décidé, vendredi soir 31 mars, de maintenir au sol les deux Airbus A 310-300 de sa flotte jusqu'à ce que soient connues les conclusions de l'enquête ouverte à la suite de l'accident intervenu quelques heures plus tôt à l'un de ses avions en partance pour Bruxelles.

Pour des raisons encore indéterminées, un Airbus de la Tarom s'était écrasé moins de quatre minutes après son décollage de l'aéroport international de Bucarest provoquant la mort de tous ses passagers : trente-deux Belges, un Français, un Néerlandais, trois Américains, ainsi que les dix membres roumains de l'équipage. Parmi les victimes figure le consul de Belgique à Bucarest.

« EXCELLENT ÉTAT »

Les raisons de l'accident demeurent inconnues pour le moment. L'avion en provenance de Bangkok via Abou Dhabi avait fait une escale d'une heure à Bucarest pour refaire le plein et changer d'équipage. La société Airbus a fait état dans un communiqué d'une tempête de neige au moment de l'accident. Des experts du consortium européen, ainsi que de la direction générale de l'aviation civile, doivent collaborer avec la commission spéciale d'enquête créée par le gouvernement roumain.

Le président de la Tarom, Nicolae Brutaru, a estimé que l'appareil accidenté était dans *« un excellent état »* et n'a exclu *« aucune hypothèse »*. Dans l'état actuel de l'enquête, alors que la « boîte noire » n'a toujours pas été retrouvée, rien ne permet de privilégier la thèse de l'attentat, même si plusieurs témoins ont affirmé avoir entendu une explosion.

L'Airbus accidenté était le troisième avion de ce type exploité par la compagnie roumaine depuis 1992. Construit en 1987, il était loué pour une période de dix ans à la société américaine Pratt and Whitney et avait porté précédemment les couleurs de la Pan Am et de Delta. Des techniciens de la Swissair assuraient la maintenance de l'appareil depuis son arrivée en Roumanie il y a tout juste un an.

L'accident mortel de vendredi est le onzième dans le monde impliquant un appareil du consortium européen dont trois, avec celui de Bucarest, concernent des A 310-300.

Christophe Chatelot

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

MICHEL BON, L'ÉPICIER DE L'ANPE : l'ancien PDG de Carrefour, devenu directeur général de l'ANPE, revendique un droit à la parole inconnu chez les grands commis de l'État. Iconoclaste, dérangeant et parfois maladroit.

Tirage du *Monde* daté samedi 1er avril 1995 : 482 605 exemplaires

■ **FOOTBALL :** Paris SG a battu Cannes (2-1), vendredi 31 mars au Parc des Princes, en match avancé de la trente et unième journée du championnat de France de football. Les buts parisiens ont été marqués par José Cobos (18e) et David Ginola (37e). Cannes a réduit l'écart grâce à Laurent Charvet (87e).

■ **VOILE :** l'Australien John Bertrand, vainqueur de la Coupe de l'America en 1983, s'est qualifié pour la finale des challengers en battant *Nippon* de 2 min 41 s, vendredi 31 mars au large de San Diego. En finale de la Coupe Louis Vuitton, *One-Australia* sera opposé à *Team-New-Zealand* (Peter Blake) à partir du 11 avril. Chez les défenseurs du trophée, l'équipage mixte de *Mighty-Mary* a devancé *Stars-and-Stripes* (Dennis Conner) de 2 min 04 s. Les deux bateaux sont à égalité au classement. En cas de défaite de *Stars-and-Stripes*, samedi 1er avril contre *Young-America* (Kevin Mahaney), déjà qualifié pour la finale de la Coupe Citizen, une régate supplémentaire serait organisée le 2. Le jury de la Coupe de l'America ne s'est toujours pas prononcé sur les protestations qui mettent en cause la régularité du changement de quille effectué sur *Stars-and-Stripes*.

■ **PRESSE :** *L'Équipe* et son supplément hebdomadaire *L'Équipe magazine* ne sont pas parus, samedi 1er avril, en raison d'une grève de vingt-quatre heures décidée par la rédaction. Les deux tiers des cent quatre-vingt rédacteurs du quotidien sportif, qui revendiquent une augmentation de 1 000 francs par mois, se sont prononcés pour l'arrêt de travail. *L'Équipe* doit reparaître lundi 3 avril.